

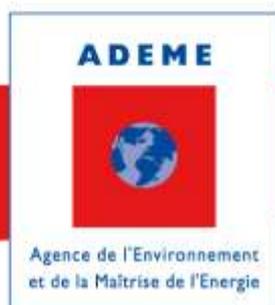
# ETUDE SUR LE BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX EN FRANCE

Année 2011 et perspectives 2012

Juin 2013

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par Egis Structures & Environnement

**Coordination technique** : Adeline PILLET – Service Filières REP et Recyclage – Direction  
Consommation Durable et Déchets – ADEME Angers



---

**RAPPORT FINAL**

## REMERCIEMENTS

La réalisation de la présente étude a été suivie par un comité de pilotage constitué de partenaires institutionnels et professionnels que nous tenons à remercier pour leur implication (*présentation par ordre alphabétique*) :

Laurence BOURET – DASTRI

Dominique BURGESS – FNADE

Delphine CAAMANO – DGS – Ministère des affaires sociales et de la santé

Jean-Marc DI GUARDIA – Agence Régionale de Santé Bretagne

Philippe DUFRASNE - AMB (Ecosteryl)

Nicolas KUDLIKOWSKI - DASTRI

Perrine PRIGENT – DGPR - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Jeff SQUALLI – ECODAS

Pascale VIZY (suite au départ de Charles THIEBAUT) – DGPR - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Nous tenons également à remercier tous les exploitants des installations de traitement, les représentants des DREAL et des ARS et plus largement les différents interlocuteurs sollicités qui nous ont permis de dresser ce bilan du traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux en France.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Any representation or reproduction of the contents herein, in whole or in part, without the consent of the author(s) or their assignees or successors, is illicit under the French Intellectual Property Code (article L 122-4) and constitutes an infringement of copyright subject to penal sanctions. Authorised copying (article 122-5) is restricted to copies or reproductions for private use by the copier alone, excluding collective or group use, and to short citations and analyses integrated into works of a critical, pedagogical or informational nature, subject to compliance with the stipulations of articles L 122-10 – L 122-12 incl. of the Intellectual Property Code as regards reproduction by reprographic means.

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>12</b>
<b>2. PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF</b>	<b>13</b>
2.1. Schéma récapitulatif de la réglementation	13
2.2. Définition DASRI, tri et conditionnement	14
2.2.1. Définition	14
2.2.2. Tri et conditionnement	15
2.3. Regroupement et collecte	16
2.3.1. Entreposage	16
2.3.2. Collecte et transport	17
2.4. Traitement	18
2.4.1. L'incinération	18
2.4.2. Le prétraitement par désinfection	19
2.5. Responsabilités	20
<b>3. PRESENTATION DU CONTEXTE TECHNIQUE</b>	<b>22</b>
3.1. Entreposage et collecte des DASRI	22
3.2. Incinération et prétraitement par désinfection : deux filières de traitement nécessaires	23
<b>4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE</b>	<b>26</b>
<b>5. BILAN NATIONAL</b>	<b>28</b>
5.1. Un gisement potentiel à traiter difficile à estimer	28
5.2. Cohérence des quantités traitées avec les estimations des DASRI potentiellement produits	31
5.3. Vers une stabilité des quantités de DASRI à traiter	33
5.3.1. Evolution de la capacité technique de traitement et des quantités de DASRI traités depuis 1994	33
5.3.2. Recensement des changements intervenus depuis le dernier bilan	38
5.4. Caractéristiques des installations de traitement disponibles	40
5.4.1. Un maillage du territoire perfectible en 2011	40
5.4.2. Des installations inégalement sollicitées	46
5.5. Des mouvements interrégionaux aux explications diverses	54
5.6. Mode de traitement secondaire pour les déchets prétraités par désinfection	56
5.7. Synthèse sur le bilan national 2011	56
<b>6. SITUATION PAR REGION</b>	<b>57</b>

<b>6.1. Bilan des données reçus de l'enquête</b>	<b>57</b>
<b>6.2. Région Alsace</b>	<b>58</b>
6.2.1. Installations et capacités de traitement en région	58
6.2.2. Gisement traité en région	58
6.2.3. Bilan régional	59
<b>6.3. Région Aquitaine</b>	<b>61</b>
6.3.1. Installations et capacités de traitement en région	61
6.3.2. Gisement traité en région	62
6.3.3. Bilan régional	62
<b>6.4. Région Auvergne</b>	<b>64</b>
6.4.1. Installations et capacités de traitement en région	64
6.4.2. Gisement traité en région	64
6.4.3. Bilan régional	65
<b>6.5. Région Basse Normandie</b>	<b>67</b>
6.5.1. Installations et capacités de traitement en région	67
6.5.2. Gisement traité en région	67
6.5.3. Bilan régional	68
<b>6.6. Région Bourgogne</b>	<b>70</b>
6.6.1. Installations et capacités de traitement en région	70
6.6.2. Gisement traité en région	70
6.6.3. Bilan régional	71
<b>6.7. Région Bretagne</b>	<b>73</b>
6.7.1. Installations et capacités de traitement en région	73
6.7.2. Gisement traité en région	74
6.7.3. Bilan régional	74
<b>6.8. Région Centre</b>	<b>76</b>
6.8.1. Installations et capacités de traitement en région	76
6.8.2. Gisement traité en région	76
6.8.3. Bilan régional	77
<b>6.9. Région Champagne Ardennes</b>	<b>79</b>
6.9.1. Installations et capacités de traitement en région	79
6.9.2. Gisement traité en région	79
6.9.3. Bilan régional	80
<b>6.10. Région Corse</b>	<b>82</b>
6.10.1. Installations et capacités de traitement en région	82
6.10.2. Gisement traité en région	82
6.10.3. Bilan régional	83
<b>6.11. Région Franche Comté</b>	<b>84</b>
6.11.1. Installations et capacités de traitement en région	84
6.11.2. Gisement traité en région	84
6.11.3. Bilan régional en 2011	85
<b>6.12. Région Haute Normandie</b>	<b>86</b>
6.12.1. Installations et capacités de traitement en région	86
6.12.2. Gisement traité en région	86
6.12.3. Bilan régional	87
<b>6.13. Région Ile de France</b>	<b>89</b>
6.13.1. Installations et capacités de traitement en région	89
6.13.2. Gisement traité en région	90

6.13.3.	Bilan régional	90
<b>6.14.</b>	<b>Région Languedoc Roussillon</b>	<b>93</b>
6.14.1.	Installations et capacités de traitement en région	93
6.14.2.	Gisement traité en région	93
6.14.3.	Bilan régional	94
<b>6.15.</b>	<b>Région Limousin</b>	<b>96</b>
6.15.1.	Installations et capacités de traitement en région	96
6.15.2.	Gisement traité en région	96
6.15.3.	Bilan régional	97
<b>6.16.</b>	<b>Région Lorraine</b>	<b>99</b>
6.16.1.	Installations et capacités de traitement en région	99
6.16.2.	Gisement traité en région	99
6.16.3.	Bilan régional	100
<b>6.17.</b>	<b>Région Midi-Pyrénées</b>	<b>102</b>
6.17.1.	Installations et capacités de traitement en région	102
6.17.2.	Gisement traité en région	102
6.17.3.	Bilan régional	103
<b>6.18.</b>	<b>Région Nord Pas de Calais</b>	<b>105</b>
6.18.1.	Installations et capacités de traitement en région	105
6.18.2.	Gisement traité en région	106
6.18.3.	Bilan régional	107
<b>6.19.</b>	<b>Région Pays de la Loire</b>	<b>109</b>
6.19.1.	Installations et capacités de traitement en région	109
6.19.2.	Gisement traité en région	110
6.19.3.	Bilan régional	110
<b>6.20.</b>	<b>Région Picardie</b>	<b>112</b>
<b>6.21.</b>	<b>Région Poitou-Charentes</b>	<b>114</b>
6.21.1.	Installations et capacités de traitement en région	114
6.21.2.	Gisement traité en région	114
6.21.3.	Bilan régional	115
<b>6.22.</b>	<b>Région Provence Alpes Côte d'Azur</b>	<b>117</b>
6.22.1.	Installations et capacités de traitement en région	117
6.22.2.	Gisement traité en région	118
6.22.3.	Bilan régional	118
<b>6.23.</b>	<b>Région Rhône-Alpes</b>	<b>120</b>
6.23.1.	Installations et capacités de traitement en région	120
6.23.2.	Gisement traité en région	121
6.23.3.	Bilan régional	121
<b>6.24.</b>	<b>Ile de la Réunion</b>	<b>123</b>
6.24.1.	Installations et capacités de traitement en région	123
6.24.2.	Gisement traité en région	123
6.24.3.	Bilan régional	124
<b>6.25.</b>	<b>Martinique</b>	<b>125</b>
6.25.1.	Installations et capacités de traitement en région	125
6.25.2.	Gisement traité en région	125
6.25.3.	Bilan régional	126
<b>6.26.</b>	<b>Guadeloupe</b>	<b>127</b>

6.26.1.	Installations et capacités de traitement en région	127
6.26.2.	Gisement traité en région	127
6.26.3.	Bilan régional	128
<b>6.27.</b>	<b>Guyane</b>	<b>129</b>
6.27.1.	Installations et capacités de traitement en région	129
6.27.2.	Gisement traité en région	129
6.27.3.	Bilan régional	130
<b>6.28.</b>	<b>Mayotte</b>	<b>132</b>
6.28.1.	Installations et capacités de traitement en région	132
6.28.2.	Gisement traité en région	132
6.28.3.	Bilan régional	133
<b>6.29.</b>	<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>134</b>
6.29.1.	Installations et capacités de traitement en région	134
6.29.2.	Gisement traité en région et Bilan régional	134
<b>6.30.</b>	<b>Polynésie-Française</b>	<b>136</b>
6.30.1.	Installations et capacités de traitement en région	136
6.30.2.	Gisement traité en région et Bilan régional	136
<b>6.31.</b>	<b>Saint Pierre et Miquelon</b>	<b>138</b>
<b>7.</b>	<b>ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES</b>	<b>139</b>
<b>7.1.</b>	<b>Peu d'évolutions attendues</b>	<b>139</b>
<b>7.2.</b>	<b>Un parc d'installations de traitement en évolution en 2012</b>	<b>139</b>
7.2.1.	Installations de prétraitement par désinfection	139
7.2.2.	Installations d'incinération	140
<b>7.3.</b>	<b>Bilan 2012 sur le territoire</b>	<b>140</b>
<b>7.4.</b>	<b>Des mouvements interrégionaux aux explications diverses</b>	<b>144</b>
<b>8.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>150</b>
<b>8.1.</b>	<b>Annexe 1 : listes des principaux textes réglementaires</b>	<b>150</b>
<b>8.2.</b>	<b>Annexe 2 : Recensement des installations de traitement par incinération fonctionnant en 2011 et en 2012</b>	<b>151</b>
<b>8.3.</b>	<b>Annexe 3 : Recensement des installations de prétraitement par désinfection fonctionnant en 2011 et en 2012</b>	<b>152</b>
<b>8.4.</b>	<b>Annexe 4 : Tonnages traités en 2011 par région en fonction de la région d'origine</b>	<b>153</b>
<b>8.5.</b>	<b>Annexe 5 : Tonnages traités en 2012 par région en fonction de la région d'origine</b>	<b>154</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Présentation synthétique des principaux textes français réglementant de traitement des DASRI	13
Figure 2 : Estimation des ratios de production potentiel de DASRI par habitant et par région	30
Figure 3 : Evolution des capacités techniques des installations et des quantités de DASRI traités depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM)	35
Figure 4 : Evolution des quantités de DASRI traités depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM) par type de filière : traitement par incinération et prétraitement par désinfection	35
Figure 5 : Evolution des capacités techniques de traitement depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM) en fonction du mode de filière : traitement par incinération et prétraitement par désinfection	36
Figure 6 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011	40
Figure 7 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 (France métropolitaine)	43
Figure 8 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 DROM	44
Figure 9 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 en COM	45
Figure 10 : Taux d'activité 2011 des installations par région	46
Figure 11 : Capacités résiduelles disponibles théoriques par installation (incinération)	51
Figure 12 : Capacités résiduelles disponibles théoriques par installation (prétraitement par désinfection)	52
Figure 13 : Représentation schématique des mouvements inter-régionaux en 2011	55
Figure 14 : Alsace : Localisation d'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012	60
Figure 15 : Aquitaine : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	63
Figure 16 : Auvergne : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	66
Figure 17 : Basse Normandie : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012	69
Figure 18 : Bourgogne : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012	72
Figure 19 : Bretagne : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	75
Figure 20 : Centre : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012	78
Figure 21 : Champagne Ardennes : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012	81
Figure 22 : Corse : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012	83
Figure 23 : Franche Comté : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2011	85
Figure 24 : Haute Normandie : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012	88
Figure 25 : Ile de France : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	91
Figure 26 : Languedoc Roussillon : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012	95
Figure 27 : Limousin : Localisation de l'installation de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	98
Figure 28 : Lorraine : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012	101
Figure 29 : Midi-Pyrénées : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012	104
Figure 30 : Nord Pas de Calais : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	108
Figure 31 : Pays de la Loire : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	111
Figure 32 : Picardie : Destination des DASRI produits en 2012	113
Figure 33 : Poitou-Charentes : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012	116
Figure 34 : Provence Alpes Côte d'Azur : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012	119

Figure 35 : Rhône-Alpes : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 122

Figure 36 : Ile de la Réunion : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 124

Figure 37 : Martinique : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012 ..... 126

Figure 38 : Guadeloupe : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 128

Figure 39 : Guyane : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 131

Figure 40 : Mayotte : Localisation de l'installation de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 133

Figure 41 : Nouvelle Calédonie : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012 ..... 135

Figure 42 : Polynésie-Française : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012 ..... 137

Figure 43 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 (France métropole) ..... 142

Figure 44 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 en DROM ..... 143

Figure 45 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 COM ..... 144

Figure 46 : Représentation schématique des mouvements interrégionaux en 2012 ..... 145

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Rubriques des DASRI dans l'Annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.....	14
Tableau 2 : Normes pour les emballages relatifs aux DASRI .....	15
Tableau 3 : Durée maximale de l'entreposage des DASRI selon l'arrêté du 7 septembre 1999, modifié .....	16
Tableau 4 : Caractéristiques des procédés de traitement disponibles .....	23
Tableau 5 : Synthèse des intérêts et des contraintes des deux modes de traitement .....	25
Tableau 6 : Nombre total d'installations de traitement des DASRI fonctionnant courant 2011 et 2012 .....	27
Tableau 7 : Estimation des gisements de DASRI potentiellement produits retenue par région et par habitant .....	29
Tableau 8 : Taux de captage de 2011 par région .....	32
Tableau 9 : Evolution du nombre d'installations, des capacités techniques et des quantités de DASRI traités depuis 1994 .....	34
Tableau 10 : Répartition des modes de traitement des DASRI .....	37
Tableau 11 : Installation de traitement par incinération mises en service entre 2008 et 2011 (inclus) .....	38
Tableau 12 : Installations de prétraitement par désinfection fermées entre 2008 et 2011 (inclus) .....	39
Tableau 13 : Installations de prétraitement par désinfection mises en service entre 2008 et 2011 (inclus) .....	39
Tableau 14 : Répartition régionale des capacités techniques de traitement des DASRI et bilan théorique 2011 .....	41
Tableau 15 : Taux d'activité 2011 des régions de destination .....	47
Tableau 16 : Capacités résiduelles disponibles de traitement en région en 2011 .....	49
Tableau 17 : Taux théoriques d'autonomie régionale .....	50
Tableau 18 : Filière de traitement finale des DASRI prétraités .....	56
Tableau 19 : Installations de prétraitement par désinfection fermées courant 2012 .....	139
Tableau 20 : Installation de prétraitement par désinfection ouvertes courant 2012 .....	139
Tableau 21 : Répartition régionale des capacités techniques de traitement disponibles en 2012 .....	141

## RÉSUMÉ

Les quantités de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) traités, en France et dans les départements et régions d'outre-mer – collectivités d'outre-mer (DROM-COM), par les installations de traitement autorisées à cet effet, sont de l'ordre de 166 000 tonnes en 2011, quantités plutôt stables depuis 2008.

En 2011, ces déchets sont traités dans 67 installations réparties sur tout le territoire :

- par incinération pour 81 % des tonnages,
- par un prétraitement par désinfection pour les 19 % restants. La filière de traitement sollicitée pour l'élimination des déchets prétraités par désinfection est l'enfouissement de façon prépondérante.

Dans le précédent bilan sur les quantités de 2008, 85% des tonnages de DASRI étaient traités par incinération. La tendance actuelle semble donc à l'augmentation du traitement des DASRI via le prétraitement par désinfection.

Les capacités techniques de traitement disponibles sont de l'ordre de 300 000 tonnes, soit largement excédentaires, bien que des disparités de service soient observées à l'échelle régionale :

- surcapacités en régions notamment Auvergne, Basse-Normandie, Centre, Corse, Haute-Normandie, Martinique, Nord Pas de Calais et Pays de la Loire,
- sous capacités en régions Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guyane, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes,
- et capacité nulle pour la région Picardie et le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

Entre 2008 et 2011, on compte l'ouverture de 12 installations de prétraitement par désinfection dont 4 installations en DROM-COM et 1 installation d'incinération à Dijon. De plus, 3 installations de prétraitement ont cessé leur activité.

En 2012, on compte l'ouverture de 4 nouvelles installations de prétraitement par désinfection dont 2 sites en Collectivités d'Outre-Mer (Polynésie-Française).

### Mots clés :

Traitement – Déchets – DASRI – incinération – prétraitement par désinfection

## ABSTRACT

The quantity of Infectious medical waste (IMW) treated in authorized treatment plants in France and in the overseas territories and communities (DROM-COM) was approximately about 165,000 tons in 2011, a relatively stable quantity compared to 2008.

In 2011, IMW has been treated in 67 treatment plants established all over the country:

- by incineration for 81% (tonnage rate)
- though pre-treatment by disinfection for 19%. The pretreated IMW were then predominantly disposed of at landfill sites.

Pretreatment by disinfection of IMW is increasing. In the previous report of 2008, 85% of the tonnage of IMW was treated by incineration.

The available treatment capacity of IMW is about 300,000 tons, which is a significant over capacity in general. Nevertheless regional disparities are observed:

- over capacity in Auvergne, Basse-Normandie, Centre, Corse, Haute-Normandie, Martinique, Nord Pas de Calais et Pays de la Loire regions
- sub capacity in Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guyane, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes regions,
- no treatment plant in Picardie and Saint-Pierre et Miquelon.

Between 2008 to 2011, 12 news treatments by disinfection plants have been opened of which 2 in DROM-COM and 1 new treatment by incineration plant on Dijon. 3 treatments by disinfection plants have been stopped.

In 2012, 5 news treatments by disinfection plants have been opened, of which 2 in French Polynesia.

Keywords :

Treatment – Waste – IMW – incineration – pretreatment by disinfection

# 1. Introduction

Les déchets d'activités de soins, « déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire », représentent **potentiellement un risque** (infectieux, chimique, radioactif, mécanique) pour les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés du traitement des déchets, mais aussi pour l'environnement et donc pour la population, les riverains, ...

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux, dits **DASRI**, présentent « un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants » - article R. 1335-1 du code de la santé publique (CSP).

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux sont considérés comme des déchets dangereux au titre de la nomenclature des déchets - article R. 541-8 du code de l'environnement.

Le gisement peut être différencié en trois catégories :

- **les DASRI produits par des établissements de santé** : ils sont produits par le secteur hospitalier (hôpitaux et cliniques) et sont caractérisés par une production de quantités importantes, concentrés en un même lieu ;
- **les DASRI médicaux diffus** : ils sont produits par le secteur des professionnels en exercice libéral et les laboratoires de biologie médicale. Ils sont caractérisés par une production de faibles quantités de déchets, très dispersées géographiquement : les cabinets de soins, les domiciles des patients, les laboratoires d'analyse ;
- **les DASRI des patients en autotraitement** : ils sont produits par toute personne hors intervention d'un professionnel de santé. Il s'agit, par exemple, des diabétiques, insuffisants rénaux, insuffisants respiratoires, porteurs de virus (herpès, hépatite, sida), tests à domicile. Ces déchets sont caractérisés par une production de très faibles quantités et extrêmement dispersée géographiquement.

Il existe actuellement deux modes de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux autorisés selon l'article R.1335-8 du code de la santé publique :

- le **traitement par incinération** : co-incinération dans une usine d'incinération des ordures ménagères ou dans une usine spécifique d'incinération (incinération dans une usine spécifique aux DASRI ou co-incinération dans une unité d'incinération des déchets dangereux) ;
- le **prétraitement par désinfection**, suivi d'un traitement par la filière des ordures ménagères.

Depuis 1992, l'ADEME publie régulièrement un bilan du traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Ce bilan concerne le traitement des DASRI à la fois par l'incinération et le prétraitement par désinfection de ces déchets.

Le précédent bilan date d'octobre 2010 portant sur les données 2008. Le présent document se propose de présenter l'état des lieux observé pour l'année 2011, les évolutions observées entre 2008 et 2011, et des perspectives pour 2012. Il propose successivement :

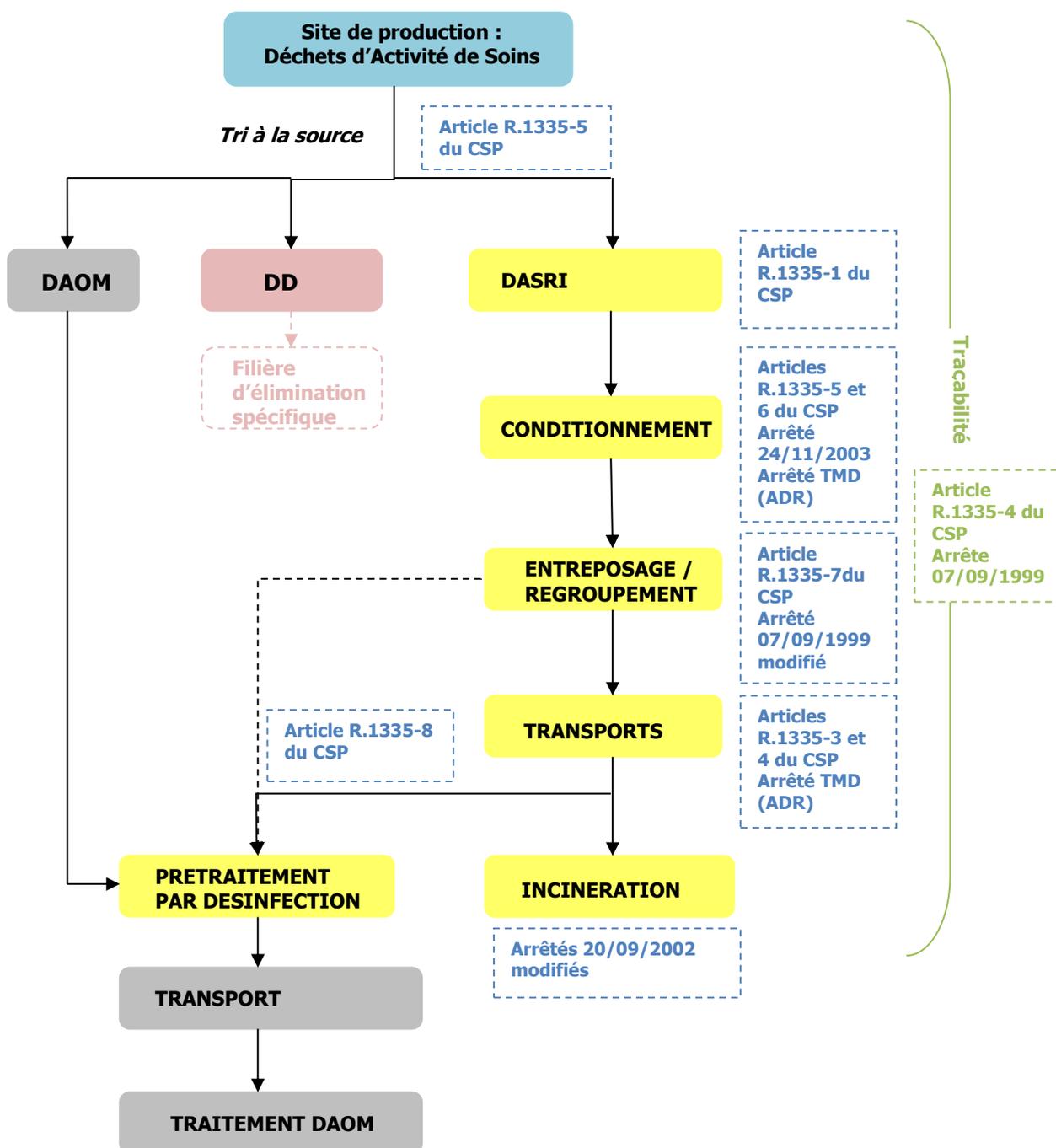
- Une **présentation synthétique du contexte réglementaire et technique** de la gestion de ces déchets,
- Un **état des lieux à l'échelle nationale**, reprenant une présentation des différents équipements en service (capacités disponibles) et les tonnages traités,
- Des **zooms régionaux**, permettant d'affiner l'analyse en termes de gisements et de flux.

## 2. Présentation du contexte réglementaire et législatif

### 2.1. Schéma récapitulatif de la réglementation

La réglementation relative aux déchets d'activités de soins à risques infectieux est détaillée dans le guide technique du ministère de la santé et des sports « Elimination des déchets d'activités de soins à risques » (2009). Seuls les principaux éléments, présentés de façon synthétique dans la figure suivante, sont repris ci-après.

Figure 1 : Présentation synthétique des principaux textes français réglementant de traitement des DASRI



Les références aux principaux textes réglementant la gestion des DASRI sont proposées en annexe 1.

## 2.2. Définition DASRI, tri et conditionnement

### 2.2.1. Définition

#### Article R.1335-1 du CSP

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) sont définis à l'article R. 1335-1 du code de la santé publique (CSP). Ils sont soumis aux dispositions des articles R. 1335-2 à R. 1335-8 du CSP.

Il s'agit des déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.

Parmi ces déchets, sont inclus ceux qui :

1° Soit présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ;

2° Soit, même en l'absence de risques infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :

- Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ;
- Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ;
- Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables.

Sont assimilés aux déchets d'activités de soins, les déchets issus des activités d'enseignement, de recherche et de production industrielle dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, ainsi que ceux issus des activités de thanatopraxie, lorsqu'ils présentent les caractéristiques mentionnées aux 1° ou 2° ci-dessus.

Les DASRI sont classés comme déchets dangereux<sup>1</sup> :

Tableau 1 : Rubriques des DASRI dans l'Annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement

18	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/ OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)
18 01 03*	Déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme  Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection.
18 02 02*	Déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies des animaux.  Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection

L'AFNOR (Association Française de NORmalisation) a publié la norme (NF X 30-510, novembre 2010) relative à la terminologie dans le domaine des déchets d'activité de soins à risques infectieux.

<sup>1</sup> La Classification des déchets – Décrets n° 2002-540 du 18 avril 2002 et n° 2005-635 du 30 mai 2005 ont été abrogés par Décret n° 2007-1467 et n° 2007-10-12 art. 4 JORF 16 octobre 2007 et codifiés au code de l'environnement sous les articles R. 541- 42 à R. 541- 48

## 2.2.2. Tri et conditionnement

### Articles R.1335-5 et R.1335-6 du CSP

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) définis à l'article R. 1335-1 du CSP doivent être, dès leur production, séparés des autres déchets. Les DASRIA sont collectés dans des emballages à usage unique. Ces emballages doivent pouvoir être fermés temporairement pendant leur remplissage puis fermés définitivement avant leur enlèvement. Les emballages non conformes au titre de l'ADR doivent être placés dans des emballages conformes (grands récipients pour vrac GRV, caisses cartons, fûts, etc.). C'est notamment le cas des minicollecteurs à DASRI perforants.

### Arrêté du 24 novembre 2003 modifié relatif aux emballages des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.

Les emballages doivent satisfaire l'arrêté du 24 novembre 2003 modifié relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine. Il définit les prescriptions relatives au conditionnement, au marquage et à l'étiquetage ainsi que les caractéristiques des emballages.

L'arrêté du 24 novembre 2003 modifié rend obligatoire la conformité aux normes NF X30-500, NFX 30-501 et NF X30-505 pour leur mise sur le marché national :

Tableau 2 : Normes pour les emballages relatifs aux DASRI

Type de conditionnement	Type de DASRI pouvant être déposé	Norme en vigueur
Boîtes et minicollecteurs pour déchets perforants (emballages de capacité utile de 10l maximum)	Perforants	NF X 30-500 (mis à jour : décembre 2011)
Sacs pour déchets d'activités de soins mous à risques infectieux	Solides ou mous	NF X 30-501 (décembre 2006)
Fûts et jerricans en matière plastique pour déchets d'activités de soins à risques infectieux	Perforants Solides ou mous	NF X 30-505 (décembre 2004)
Emballages pour déchets d'activités de soins liquides à risques infectieux (capacité 20l maximum)	Liquides	NF X 30-506 (septembre 2007)
Caisses en carton avec sac intérieur pour déchets d'activités de soins à risques infectieux (capacité 60l maximum)	Solides ou mous	NF X30-507 (avril 2009)

### Evolution par rapport au dernier bilan

L'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine de 2003, modifié par l'arrêté du 6 janvier 2006, n'a pas encore été modifié en conséquence.

La norme NF X 30-500 élaborée par l'AFNOR en avril 2009 a été actualisée en décembre 2011.

Les normes NF X 30-506 et NF X 30-507 doivent également être prochainement rendues d'application obligatoire.

## 2.3. Regroupement et collecte

### 2.3.1. Entreposage

Arrêté du 7 septembre 1999 modifié **relatif aux modalités d'entreposage**

L'arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine détaille à la fois les caractéristiques des locaux d'entreposage, comme par exemple l'identification du local, fermeture, ventilation, etc., mais également les délais pour le stockage temporaire comme suit :

Tableau 3 : Durée maximale de l'entreposage des DASRI selon l'arrêté du 7 septembre 1999, modifié

Valeurs de quantité de DASRI sur un même site	Durée maximale de l'entreposage avant traitement
< 5kg/mois	3 mois
entre 15 kg/mois et 5 kg/mois	1 mois
entre 100 kg/semaine et 15 kg/mois	7 jours
> 100 kg/semaine	72 heures

Précisions : les valeurs de seuils maximums de quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux de 15 kg/mois et de 5 kg/mois définies dans le présent arrêté s'entendent comme des moyennes mensuelles sur douze mois consécutifs, sans qu'elles puissent dépasser 10 % de la valeur indiquée .

#### Evolution par rapport au dernier bilan

Afin d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) concernant les DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement (PAT), les contraintes techniques et administratives liées à l'entreposage et au contrôle de la filière de traitement des DASRI, prévues par cet arrêté **modifié par l'arrêté du 14 octobre 2011**, ont été adaptées pour tenir compte de l'entreposage de faibles quantités dans les points de regroupement de la filière REP et les installations regroupant leurs DASRI.

Les changements apportés par l'arrêté du 14 octobre 2011 sont les suivants :

- La durée entre la production effective des déchets et leur traitement, ainsi que celle entre l'évacuation des déchets du lieu de production et leur traitement, sont modifiées à partir du 27 avril 2012 (cf. chronogramme). Le seuil de 15 kg a été introduit.
- Des précisions sont apportées concernant les caractéristiques des locaux ou des aires d'entreposage des déchets : lorsque la quantité de DASRI produite en un même lieu est comprise entre 5 et 15 kg/mois ou lorsque celle entreposée en un même lieu est inférieure ou égale à 15 kg/mois, les déchets doivent être entreposés dans une zone intérieure identifiée, à accès limité, située à l'écart des sources de chaleur et régulièrement nettoyée.
- Modification du contrôle des filières de traitement :
  - La Notion de « personne responsable du traitement des déchets (PRED) » a été introduite (à la place de « producteur responsable ») pour tenir compte des spécificités de la filière REP des DASRI produits par les PAT,
  - Émission d'un bordereau de suivi « Traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux », le CERFA 11351\* lors de la remise de ses déchets au prestataire de services (dans le cas d'une production supérieure à 5 kg / mois et en l'absence de regroupement),
  - Lors de la remise de ses déchets au prestataire de services, le responsable du traitement des déchets émet un bon de prise en charge le CERFA 11352\* (qu'il y ait ou non regroupement, lorsque la production est inférieure ou égale à 5 kg par mois ainsi qu'en cas de regroupement, lorsque la production est supérieure à 5 kg par mois),
  - Les patients en autotraitement sont exonérés de ce bon de prise en charge.

### 2.3.2. Collecte et transport

Arrêté du 7 septembre 1999 modifié **relatif au contrôle des filières**

Les producteurs de DASRI qui confient le traitement de leurs déchets d'activités de soins et assimilés à un prestataire / opérateur qui est en mesure d'effectuer ces opérations doit établir une convention dont le contenu est défini par l'arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif au contrôle des filières d'élimination.

Ils doivent également, à chaque étape du traitement des déchets, établir les documents qui permettent le suivi des opérations de traitement.

Articles R1335-3 et R1335-4 du CSP  
Arrêté du 29 mai 2009 modifié dit « arrêté TMD »  
**relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres**

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux appartiennent à la classe **de risque 6.2** des matières infectieuses et essentiellement à la **catégorie 4.b** correspondant au numéro d'identification O.N.U 3291<sup>2</sup>.

Le transport des DASRI (au-delà de 15 kg), en tant que déchet dangereux, est régi par l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)<sup>3</sup> qui définit notamment les étiquetages des conditionnements, les manutentions, les conditions de transport et l'adaptation du véhicule.

La réglementation relative au transport des DASRI impose de transporter ces déchets dans des contenants homologués par un organisme agréé (fûts ou jerricanes en matière plastique, Grand Réservoir Vrac, Grand Emballage). Ils disposent d'un certificat de conformité valable 5 ans. Ces derniers doivent, entre autres, être marqués (code ADR) et étiquetés par une étiquette de danger (matières infectieuses) selon les modalités définies par l'arrêté TMD (ADR).

#### Evolution par rapport au dernier bilan

La norme NF X 30-504 publié en octobre 2006 sur les bonnes pratiques de collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux est en cours de révision. Elle devrait être publiée fin juin 2013.

<sup>2</sup> Il existe également des DASRI affectés aux numéros ONU 2814 et 2900.

<sup>3</sup> L'arrêté TMD du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres abroge l'arrêté ADR du 1<sup>er</sup> juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route.

## 2.4. Traitement

### Article R1335-8 du CSP

Il existe deux types de traitement autorisés pour les DASRI :

- l'incinération,
- le prétraitement par désinfection. Les déchets suivent après ce prétraitement une filière de gestion classique des ordures ménagères (DAOM - Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères) à l'exception du compostage.

Les principes et caractéristiques de chacun de ces modes de traitement sont rappelées ci-après.

Pour mémoire :

- un principe de proximité est introduit à l'article L. 541-1 du code de l'environnement, défini par la nécessité « d'organiser le transport de déchets et de le limiter en distance et en volume »,
- la directive-cadre européenne sur les déchets n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 établit une « hiérarchie » à cinq niveaux entre les différentes options de gestion des déchets, selon laquelle l'option à privilégier est d'abord la prévention, suivie du réemploi, du recyclage, des autres formes de valorisation (dont énergétique) et enfin, en dernier recours, de l'élimination sécurisée.

### 2.4.1. L'incinération

Il s'agit d'un traitement thermique des déchets, avec ou sans récupération de la chaleur produite par la combustion.

Aujourd'hui, en France, l'incinération des DASRI est réalisée dans deux types d'unités :

- les **Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères** (UIOM) aménagées pour accueillir des DASRI (ligne spécifique),
- les **usines d'incinération spécialisées**, soit en incinération exclusive de DASRI, soit en co-incinération avec des déchets dangereux par exemple,

Les modalités d'incinération des DASRI sont détaillées dans les arrêtés du 20 septembre 2002 modifiés, relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des DASRI et relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux.

Les prescriptions techniques principales de l'incinération des DASRI sont les suivantes :

- la quantité de DASRI traités doit être inférieure ou égale à 10 % de la quantité de déchets traités annuellement dans une UIOM aménagée à cet effet ;
- les DASRI ne peuvent être acceptés que s'ils sont conditionnés dans des emballages étanches à usage unique pouvant assurer une bonne résistance aux chocs, en bon état et avec un marquage apparent, indiquant la nature des déchets et leur provenance, et facilement incinérables ;
- un traitement en 2 étapes : une incinération à 850°C et une post combustion à la même température durant 2 secondes ;
- le taux d'imbrûlés ne doit pas dépasser 3 % ;
- la manutention et le transport des emballages étanche se font dans des conteneurs rigides clos à fond étanche, de manière à préserver leur intégrité jusqu'à leur introduction dans le four ;
- si les déchets ne sont pas introduits directement dans le four dès leur arrivée, les conteneurs pleins sont entreposés dans un local respectant les dispositions fixées par l'article 8 de l'arrêté du 7 septembre 1999 modifié relatif aux modalités d'entreposage des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques ;
- contrairement aux déchets ménagers, les DASRI, une fois conditionnés dans ces conteneurs, ne passent pas par la fosse de stockage des déchets, mais sont directement vidés dans la trémie du four, et ce 48 heures maximum après leur réception sur l'installation de traitement.

## 2.4.2. Le prétraitement par désinfection

Ce procédé vise à modifier l'apparence des déchets et à réduire leur charge microbologique. Il peut reposer sur différentes techniques qui débutent généralement par un broyage préalable des déchets, puis suit un procédé de décontamination soit physique (thermique), soit chimique.

Le code de la santé publique précise que les déchets doivent être prétraités par désinfection de telle manière qu'ils puissent ensuite être collectés et traités par les communes et les groupements de communes dans les conditions définies à l'article L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, les résidus issus du prétraitement suivent les filières de traitement des déchets des ménages : l'incinération en général avec valorisation énergétique ou le stockage dans des installations de stockage de déchets non dangereux.

Dans tous les cas, les résidus issus du prétraitement ne peuvent pas être compostés.

A noter que le recyclage matière n'est pas interdit mais n'est pas réalisé à ce jour.

Les appareils de désinfection sont homologués par circulaire conjointe des ministres chargés de la santé et de l'environnement, sur la base d'exigences de conception et de résultats d'essais, sur la base de la norme NF X 30-503.

Une autorisation préfectorale est ensuite requise pour l'exploitation d'un appareil de désinfection. Un suivi du fonctionnement de ces appareils est également assuré soit par les ARS, soit par les DREAL.

### Evolution par rapport au dernier bilan

Les arrêtés du 20 septembre 2002 ont été modifiés par l'arrêté du 18 décembre 2012 fixant de nouvelles normes de rejet atmosphérique aux installations d'incinération.

Une norme AFRNOR spécifique NF X 30-503, dont la dernière révision date de décembre 2011, fixe les exigences de réduction des risques microbiologiques et mécaniques des DASRI et assimilés par les appareils de prétraitement par désinfection.

## 2.5. Responsabilités

Toute personne qui produit des déchets définis à l'article R. 1335-1 du CSP est tenue de les éliminer.

Cette obligation incombe :

- 1° A l'établissement de santé, l'établissement d'enseignement, l'établissement de recherche ou l'établissement industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement ;
- 2° A la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets ;
- 3° Dans les autres cas, à la personne physique qui exerce l'activité productrice de déchets.

La loi des finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 précise dans son article 30, la mise en place d'une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs ( REP) pour les DASRI perforants produits par les patients en autotraitement. Cela a été repris par la loi dite Grenelle II, adoptée en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 29 juin 2010, qui complète le code de la santé publique par un nouvel article L. 4211-2-1 :

*« En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, les officines de pharmacies, les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de collecter gratuitement les déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants produits par les patients en autotraitement, apportés par les particuliers qui les détiennent. »*

*Un décret en Conseil d'État pris après avis de l'Autorité de la concurrence précise :*

*« – les conditions de la collecte et de traitement, au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, des déchets mentionnés au premier alinéa du présent article ;*

*« – les conditions de financement de celles-ci par les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ou leurs mandataires, qui mettent sur le marché des matériels ou matériaux, associés ou non à un médicament ou à un dispositif médical et destinés aux patients en autotraitement et conduisant à la production de ces déchets ;*

*« – les sanctions en cas de non-respect de l'obligation visée au premier alinéa. »:*

### Evolution par rapport au dernier bilan

#### Publication des textes d'application de la REP DASRI des patients en autotraitement :

Le **décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010** relatif à l'traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en autotraitement prévoit la mise à disposition gratuite de collecteurs de DASRI auprès des pharmacies et pharmacies à usage intérieur, par les exploitants de médicaments et les fabricants de dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ou leurs mandataires. Ce décret est entré en vigueur le 1er novembre 2011.

Le **décret n° 2011-763 du 28 juin 2011** organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour que les producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux financent la filière.

Ces deux décrets ont été codifiés dans les articles R.1335-8-1 à 11 du CSP.

L'éco-organisme DASTRI (constitué d'exploitants de médicaments, de fabricants de dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro) a été agréé par les pouvoirs publics par l'**arrêté du 12 décembre 2012**, conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012, qui fixe les conditions de délivrance et de renouvellement d'un agrément au titre de la gestion des DASRI aux structures qui en font la demande. Cet agrément est délivré pour une durée maximale de six ans renouvelable dans les mêmes conditions.

Les objectifs de l'éco-organisme sont de mettre en place un maillage du territoire d'au moins 5 000 points de collecte (1 pour 50 000 habitants et tous les 15 km) et de le réaliser dans les 9 mois suivant son agrément, d'assurer la collecte et le traitement des DASRI produits par les PAT et de communiquer auprès des différents acteurs de la filière, notamment les patients en autotraitement.

Le dispositif repose, en amont, sur la mise à disposition, à titre gratuit, de collecteurs afin que les patients puissent se défaire en toute sécurité de leurs déchets.

**L'arrêté du 23 août 2011** fixant, en application de l'article R.1335- 8-6 du CSP, la liste des pathologies conduisant pour les patients en autotraitement à la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants, complète le décret n° 2011-763.

### 3. Présentation du contexte technique

#### 3.1. Entreposage et collecte des DASRI

L'entreposage et la collecte des DASRI doivent répondre à des dispositions réglementaires très précises (cf. partie réglementaire précédente) visant à protéger les professionnels de santé mais également les professionnels de collecte, de transport et de traitement des déchets.

Les conditionnements pour DASRI doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté du 24 novembre 2003.

Elles doivent être adaptées au type de déchets produits (perforants, solides/mous, liquides), à la taille des déchets à éliminer, aux flux des déchets produits, aux spécificités de la filière de traitement.

Les solutions techniques pour l'entreposage et la collecte des DASRI sont les suivantes :

- Emballages carton pour déchets mous

Les caisses en carton sont doublées d'un sac plastique intérieur (généralement en polyéthylène). On trouve usuellement les capacités suivantes : 6l, 12l, 25l, 50l, 60l. Ils sont généralement dotés de poignées extérieures sur le carton, de fermetures provisoire et définitive par encliquetage, de liens de fermeture sur le sac. Certaines gammes proposent des sacs plastiques triple épaisseur dont la résistance est supérieure aux exigences réglementaires et permet de supporter des déchets à forte densité.

- Boîtes et minicollecteurs rigides pour les déchets Piquants Coupants et Tranchants (PCT)

Ces conteneurs sont en plastique rigide (généralement en polypropylène) et sont usuellement proposés dans les capacités suivantes : 0,6l, 1l, 1,5l, 1,8l, 2l, 3l, 5l, 10l. Ils sont généralement dotés de fermetures rotatives pour verrouillage, de fermetures provisoire et définitive, d'encoches de désolidarisation des aiguilles, de poignées, de couvercles emboîtables. Ils sont étanches et sont autoclavables selon des performances variables.

- Fût de grande contenance pour les déchets denses, semi-liquides ou piquants coupants et tranchants (PCT)

Ces conteneurs sont en plastique rigide (généralement en polypropylène) et sont usuellement proposés dans les capacités suivantes : 30l, 50l et 60l. Ils sont généralement dotés de fermetures provisoires et définitives et de poignées. Ils sont étanches selon des spécifications en % de volume liquide variables et sont autoclavables selon des performances variables.

- Emballages pour les déchets liquides

Ces conteneurs sont usuellement proposés en bidons plastiques de capacités suivantes : 5l, 10l et 20l et en poches de 3 ou 5l.

- Sacs pour déchets mous

Ces sacs sont en plastique souples en flexitène et sont proposés dans de nombreuses capacités de 15 à 110l.

- Conteneurs Grands Récipients pour Vrac (GRV) et Grands Emballages (GE) pour l'entreposage et le transport

Les bacs GRV et GE permettent principalement l'entreposage et le transport des déchets conditionnés dans un emballage primaire non homologué au titre de l'ADR. Ces récipients de transport à parois pleines, étanches, sont réalisés en aluminium et/ou en matière plastique. Les GRV et GE, pour être homologués UN, doivent satisfaire aux exigences de l'ADR classe 6.2 et aux prescriptions de l'arrêté emballages du 24 novembre 2003. Les dimensions et les caractéristiques de préhension sont variables (capacités usuelles de 660l, 750l et 1000l).

- Points de regroupement

Des fabricants proposent également des équipements de regroupement conformes à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des DASRI :

- Une gamme de points de regroupement pour l'entreposage répondant aux contraintes d'un producteur unique, modèle agréé CE à usage intérieur ou extérieur,
- Des bornes de collecte automatisées, sécurisées et accessibles à tout moment sur des points d'apport volontaire.

### 3.2. Incinération et prétraitement par désinfection : deux filières de traitement nécessaires

Les deux filières autorisées en France ont chacune leur place selon les situations des producteurs d'une part et des territoires d'autre part. Elles présentent chacune des caractéristiques rappelées ci-après.

Tableau 4 : Caractéristiques des procédés de traitement disponibles

Critères	Traitement par incinération	Prétraitement par désinfection
Déchets acceptés	Tous types de DASRI	DASRI (y compris PCT et déchets biologiques dans une certaine proportion)
Déchets non acceptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces anatomiques</li> <li>- Déchets encombrants volumineux</li> <li>- Déchets radioactifs</li> <li>- Déchets mercuriels</li> <li>- Déchets toxiques</li> <li>- Déchets de médicaments anticancéreux concentrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces anatomiques</li> <li>- Déchets encombrants ou particuliers (type métaux)</li> <li>- Déchets radioactifs</li> <li>- Déchets mercuriels</li> <li>- Déchets toxiques</li> <li>- Déchets chimiques / pharmaceutiques/ MNU / déchets de médicament anticancéreux concentrés et déchets souillés par des médicaments cytotoxiques tels les anticancéreux</li> <li>- déchets susceptibles de renfermer des agents transmissibles non conventionnels (ANTC)</li> </ul>
Adéquation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction des déchets</li> <li>- Réduction du volume et du poids des déchets</li> <li>- Valorisation énergétique importante due au fort pouvoir calorifique du plastiques contenus dans les DASRI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon niveau de désinfection des déchets</li> <li>- Réduction du volume seul lors de la phase de broyage avant ou après désinfection</li> </ul>
Codification/traçabilité	La traçabilité des déchets entrants est assurée via des bordereaux spécifiques et une codification dédiée (18 01 03* et 18 01 02* - <i>Déchets dont la collecte et le traitement font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection</i> ).	La traçabilité des déchets entrants est assurée via des bordereaux spécifiques et une codification dédiée ; la traçabilité des déchets traités par désinfection, assimilables à des déchets ménagers, est en revanche souvent plus difficile, malgré l'existence d'une codification spécifique peu utilisée (19 03 05 - <i>Déchets stabilisés autres</i> ).

Critères	Traitement par incinération	Prétraitement par désinfection
Destination des résidus du traitement	- Mâchefers : valorisation ou stockage	- Déchets banalisés : intégration en filière OM agréée (stockage ISDND ou UIOM –valorisation énergétique) - Gestion des résidus selon dossier d'implantation local
	- REFIO : centre spécialisé pour déchets dangereux	
Technicité et formation requis pour l'exploitation	- Très élevé	- Relativement élevé : process technique impliquant diverses procédures et de la maintenance
	- Exploitation par un prestataire recommandé	- Exploitation par un prestataire ou en régie
Aspects économiques	Investissements élevés : Les DASRI peuvent bénéficier d'un co-traitement avec des OM ou des déchets dangereux ce qui amortit l'essentiel des investissements.	Investissements moins onéreux sur les procédés, en particulier le procédé de désinfection par la vapeur mais le coût de l'installation complète est à prendre en compte
Aspects Réglementaires	- Autorisation ICPE auprès de la DREAL - Contrôle par les inspecteurs de la DREAL	- Relève du régime de la déclaration - Suivi par les agences régionales de santé (ARS) ou les DREAL
Niveau de pollution	Emissions et pollutions « maîtrisées » (traitement des fumées normalisé et réglementé au niveau européen)	- Faible pollution du procédé de désinfection - Pollution associée au traitement final
Nature de l'implantation	Implantation collective, en général plus éloignée des centres de production de déchets.	- In situ (au sein ou en bordure immédiate des établissements de soins) - Centralisées (hors-site), soit en agglomération, soit sur le lieu de traitement finale
Type d'installation	- Installation fixe - espace requis important, prévu dans le cadre de la politique de la collectivité publique ou de l'unité industrielle - Extension difficile fonction du tonnage global (par exemple limite de 10% d'une UIOM)	- Installation fixe ou mobile – procédé compact - Extension possible (ajout de modules)
Type d'exploitation	En continu (maintien de combustion hautement souhaitable dite à feu continu)	En continu ou par campagnes (8h ou 16 h/jour), ou en continu si urgence
Valorisation possible	Valorisation énergétique, réseau de chaleur	Valorisation énergétique, si traitement des DAOM par incinération
Contrôle		Problème de suivi et de contrôle des échantillons : difficulté de retracer les gisements relatifs aux échantillons contrôlés à un instant t

Les deux filières autorisées en France présentent chacune des intérêts et des contraintes pour les établissements producteurs qui sont synthétisées ci-dessous (extrait du guide du Ministère de la Santé<sup>4</sup>) :

Tableau 5 : Synthèse des intérêts et des contraintes des deux modes de traitement

	Traitement par incinération	Prétraitement par désinfection
Intérêts pour l'établissement producteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'investissement important en moyens humains et financiers,</li> <li>- pas d'immobilisation de surface pour le traitement,</li> <li>- bonnes conditions de traitement (dues à une combustion maintenue et optimisée en continu),</li> <li>- bonne adaptation aux forts gisements,</li> <li>- installations soumises à une réglementation stricte (contrôles réguliers des installations).</li> </ul>	<p>Appareil de prétraitement par désinfection in situ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- neutralisation du risque infectieux au plus près de la production des déchets,</li> <li>- autonomie de l'établissement par rapport aux transports notamment,</li> <li>- facilité technique de mise en place,</li> <li>- durée et rythme de fonctionnement adaptés à la production,</li> <li>- pas de transport de déchets à risques infectieux sur la voie publique.</li> </ul> <p>Appareil de prétraitement par désinfection à l'extérieur de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'investissement important en moyens humains et financiers,</li> <li>- pas d'immobilisation de surface ni de local spécifique,</li> <li>- moins de contraintes liées au besoin d'une capacité de traitement en permanence.</li> </ul>
Contraintes pour l'établissement producteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la durée du transport doit être comptabilisée dans les délais réglementaires (72 heures ou 7 jours),</li> <li>- coûts variables en fonction de la technologie d'enfournement des déchets et des distances par rapport à l'usine,</li> <li>- non maîtrise des coûts,</li> <li>- utilisation de conditionnements conformes à la technologie d'enfournement et à l'ADR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- obligation de traiter in fine les déchets prétraités par désinfection par mise en installation de stockage de déchets non dangereux ou par incinération. Il faut donc s'assurer des conditions techniques d'acceptabilité des déchets prétraités par désinfection par le prestataire en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés ;</li> <li>- nécessité d'un tri rigoureux des déchets admis compte tenu des restrictions d'usage ;</li> <li>- nécessité d'un contrôle régulier de l'efficacité du prétraitement et d'une exploitation, maintenance comprise, par du personnel qualifié ;</li> <li>- certains appareils supposent l'achat de consommables ;</li> <li>- pour les appareils in situ, nécessité de prévoir une filière alternative pour les arrêts programmés (maintenance) ou non (incident ou accident) ;</li> <li>- pour les appareils in situ, nécessité de prévoir une aire suffisante pour l'entreposage des conteneurs pleins ainsi que, le cas échéant, une aire de nettoyage et de désinfection des GRV ;</li> <li>- pour les appareils de prétraitement par désinfection extérieurs au site producteur, la durée du transport doit être comptabilisée dans les délais réglementaires (72 heures ou 7 jours).</li> </ul>

<sup>4</sup> Déc. 2009 Guide Technique – Déchets d'activités de soins à risque- Ministère de la Santé et des Sports

## 4. Démarche méthodologique utilisée

Le présent bilan a été formalisé à partir de données d'enquêtes collectées auprès des différentes installations de traitement.

Le recensement des différentes installations de traitement a été réalisé à partir des sources d'informations complémentaires :

- Liste des installations faisant l'objet d'une autorisation administrative (ICPE ou autre),
- Précédents recensements disponibles (précédent bilan notamment),
- Documents de planification régionale relatifs au traitement des déchets dangereux, PREDD,
- Données des syndicats professionnels,

**77 installations (ou projets d'installations) ont ainsi été identifiées et enquêtées** par le biais d'un questionnaire. Parmi elles :

- 5 installations sont considérés comme hors champ,
- 1 installation n'a pas encore ouvert (ouverture prévue en 2014).

**Le nombre d'installation de traitement et de prétraitement pris en compte dans la suite de l'étude est donc de 71 installations implantées en France et dans les DROM-COM entre 2011 et 2012, soit 67 installations en activité en 2011.**

Le tableau suivant répertorie les installations de traitement en fonction du type de traitement et de la région pris en compte dans la suite de l'étude.

Tableau 6 : Nombre total d'installations de traitement des DASRI fonctionnant courant 2011 et 2012

Implantation régionale des installations	Prétraitement par désinfection	Traitement par incinération	Total
<b>Total France Métropolitaine</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>57</b>
ALSACE		1	1
AQUITAINE	2	1	3
AUVERGNE	2	1	3
BASSE-NORMANDIE		1	1
BOURGOGNE		1	1
BRETAGNE	3	1	4
CENTRE		3	3
CHAMPAGNE-ARDENNE	1		1
CORSE	1		1
FRANCHE-COMTE	1		1
HAUTE NORMANDIE		1	1
ILE-DE-FRANCE	3	2	5
LANGUEDOC-ROUSSILLON		2	2
LIMOUSIN	1		1
LORRAINE		2	2
MIDI-PYRENEES		2	2
NORD-PAS DE CALAIS	3	3	6
PACA	2	3	5
PAYS DE LA LOIRE	2	2	4
POITOU CHARENTES	1		1
RHÔNE-ALPES	5	4	9
<b>Total France Métropolitaine</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>57</b>
GUADELOUPE	2	1	3
GUYANE	2		2
MARTINIQUE		1	1
MAYOTTE	1		1
REUNION	3		3
<b>Total DROM</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
NOUVELLE CALEDONIE	1		1
POLYNESIE FRANCAISE	3	0	3
<b>Total COM</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>71</b>

## 5. Bilan national

*A noter que les différents termes techniques et abréviations utilisés sont définis dans le glossaire reporté en page 124.*

*De plus, nous distinguerons notamment les capacités administratives et techniques disponibles des installations de traitement, les premières correspondant aux capacités régulièrement autorisées sur le plan réglementaire, les secondes correspondant aux capacités physiques potentielles des équipements.*

*A noter que pour les capacités techniques disponibles n'ayant pas été communiquées par les exploitants, nous avons calculé ces capacités annuelles disponibles à partir des équipements, notamment pour les installations de prétraitement par désinfection. Pour une capacité horaire, nous avons estimé un emploi des équipements à raison de 35h par semaine pour 52 semaines. Lorsque ce calcul n'était pas possible nous avons estimé la capacité technique égale à la capacité réglementaire.*

### 5.1. Un gisement potentiel à traiter difficile à estimer

Deux approches ont été réalisées pour déterminer au plus près les gisements de DASRI potentiellement produits en région en France métropolitaine et en DROM-COM :

- La **première approche a consisté à exploiter des données bibliographiques disponibles** et, plus particulièrement, les informations des plans régionaux de traitement des déchets dangereux, PREDD, et/ou les plans régionaux de traitement des déchets d'activités de soins, PREDAS, mais également les données provenant des ARS.

Cette méthodologie a été retenue pour les régions dont les données sont les plus récentes, soit postérieures à 2007. Les données issues des PREDD antérieurs à 2007 n'ont donc pas été retenues car les données nous paraissaient obsolètes, antérieures à 10 ans.

Les données 2011 ont été évaluées sur une base constante à partir des données de l'année de référence des plans et des données issues des projections contenues dans ces plans.

Ces données tiennent en effet compte des données de santé disponibles, mais également d'autres paramètres, comme les nouvelles pratiques hospitalières par exemple (amélioration du tri, lutte contre les maladies nosocomiales, etc.).

- La **seconde méthode a consisté à réaliser une approche par ratios** pour les régions à partir des données relatives à une production moyenne par type de producteurs. Ceux-ci ont été rapportés aux données de référence de la base STATISS<sup>5</sup> 2012, ce qui permet de tenir compte des particularités locales des régions. Les productions de DASRI pour différents types de producteurs (hôpitaux, laboratoires, médecins, particuliers, etc.<sup>6</sup>) ont ainsi été évaluées.

A noter que pour les collectivités d'Outre-Mer, aucune donnée n'a pu être estimée par les deux approches, faute d'éléments disponibles pour les deux méthodes d'évaluation.

Pour l'ensemble des PREDD postérieurs à 2007, les données fournies sont finalement antérieures à la date de publication du PREDD. Par exemple, le PREDD de l'Île de France, publié en 2009, fournit les données de 2005. Concernant les ratios de gisement, très peu de données sont disponibles dans les ARS, et lorsque les données existent, elles sont très disparates entre région ou même à l'intérieur d'une région.

En fin de compte, à la lumière des contacts établis, il y a peu de mise à jour de ces chiffres puisque tout le monde se réfère plus ou moins aux PREDD, qui sont trop peu fréquemment actualisés ou suivis.

**Dans tous les cas, les évaluations de gisements de DASRI potentiellement produits semblent assez délicates à considérer.**

<sup>5</sup> STATistiques et Indicateurs de la Santé et du Social.

<sup>6</sup> Signalons que ces approches n'incluent pas la plupart du temps des estimations des productions de DASRI des secteurs ne relevant pas directement de la santé (infirmières d'entreprises, universités, laboratoires de recherche, services de l'Etat – gendarmerie, polices, etc.).

Les résultats de la combinaison des deux méthodes sont présentés ci-après.

Tableau 7 : Estimation des gisements de DASRI potentiellement produits retenue par région et par habitant

	Source	Gisements de DASRI potentiellement produits (t/an)	Ratio de production de DASRI (kg/hab./an)
ALSACE	PREDD 2012	5 327	2,88
AQUITAINE	PREDDA 2007	12 100	3,74
AUVERGNE	ARS 2010	3 331	2,48
BASSE NORMANDIE	STATISS 2012	3 681	2,50
BOURGOGNE	STATISS 2012	4 288	2,61
BRETAGNE	PREDD 2007	6 820	2,13
CENTRE	PREDD 2009	3 774	1,48
CHAMPAGNE-ARDENNE	STATISS 2012	3 202	2,40
CORSE	ARS 2011	800	2,59
FRANCHE-COMTE	STATISS 2012	2 697	2,30
HAUTE-NORMANDIE	STATISS 2012	3 886	2,11
ILE-DE-FRANCE	PREDAS 2009	32 949	2,79
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PREDD 2009	8 921	3,38
LIMOUSIN	PREDD 2009	2 503	3,36
LORRAINE	STATISS 2012	5 874	2,50
MIDI-PYRENEES	STATISS 2012	6 854	2,37
NORD-PAS-DE-CALAIS	STATISS 2012	9 487	2,35
PAYS-DE-LA-LOIRE	PREDD 2008	6 854	1,92
PICARDIE	PREDD 2009	4 446	2,32
POITOU-CHARENTES	STATISS 2012	3 906	2,21
PACA	ARS 2011	16 717	3,40
RHONE-ALPES	PREDD 2010	17 813	2,86
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>		<b>166 230</b>	<b>2,65</b>
GUADELOUPE	PREGEDD 2011	900	2,24
GUYANE	PREDD 2009	763	3,31
MARTINIQUE	STATISS 2012	883	2,23
MAYOTTE	STATISS 2012	145	<i>non estimé</i>
LA REUNION	STATISS 2012	1 408	1,70
<b>Total DROM</b>		<b>4 099</b>	<b>2,13*</b>
NOUVELLE-CALEDONIE		<i>non estimé</i>	
POLYNESIE-FRANCAISE		<i>non estimé</i>	
SAINT-PIERRE ET MIQUELON		<i>non estimé</i>	
<b>Total COM</b>		<b><i>non estimé</i></b>	
<b>TOTAL</b>		<b>170 329</b>	<b>2,63*</b>

\*Signalons que les ratios totaux de production en DROM et en France n'incluent pas la Mayotte. En effet, l'INSEE ne suit pas les évolutions de population de la Mayotte.

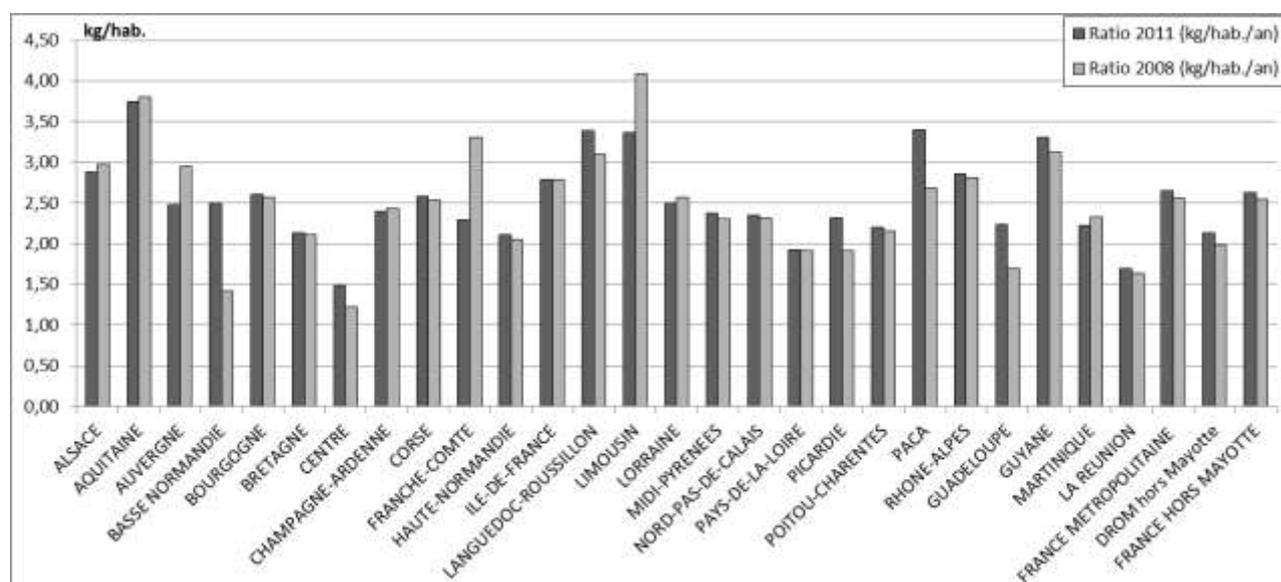
Le gisement de DASRI potentiellement produits actualisé serait ainsi de l'ordre de **170 000 tonnes**, soit 5% d'augmentation par rapport au précédent bilan de 2008.

Au vu de l'incertitude de certaines données résultantes de l'évaluation des gisements de DASRI potentiellement produits, cette variation de 5% peut s'expliquer par un ensemble de facteurs :

- Les différentes sources de calcul utilisées,
- L'augmentation de la population, des maladies et des pathologies,
- L'augmentation des dispositifs médicaux à usage unique,
- Un meilleur tri de ce type de déchets.

Par conséquent, les ratios de 2008 et 2011 des gisements de DASRI potentiellement produits par habitant et par région sont comparés ci-après.

Figure 2 : Estimation des ratios de production potentiel de DASRI par habitant et par région



Les ratios de production potentielle de DASRI par habitant par région montrent qu'en 2011 la région où la production par habitant est la plus importante serait l'Aquitaine avec 3,74 kg/hab./an, et la moins productrice serait le Centre avec 1,48 kg/hab./an. Il est intéressant de noter qu'en 2008, la région la plus productrice en DASRI par habitant était le Limousin avec 4,09 kg/hab./an et la région la moins productrice le Centre avec 1,22 kg/hab.an.

Alors que la population entre 2008 et 2011 a augmenté d'environ 1 à 2% selon les régions, la variation de production de DASRI entre 2008 et 2011 n'est pas la même pour chacune des régions, de l'ordre de  $\pm 3\%$  sauf pour l'Auvergne (-19%), la Basse Normandie (+43%), le Centre (+17%), la Corse (-44%), Le Limousin (-22%), la Picardie (+18%), le PACA (+21%) et la Guadeloupe (+24%).

Ces ratios montrent également que les habitants de France métropolitaine produisent plus de DASRI par an que les habitants des DROM (Mayotte n'est pas prise en compte), avec 2,65 kg/hab./an pour la métropole contre 2,13 kg/hab./an pour les DROM en 2011.

La production potentielle de DASRI en France métropolitaine est, selon les estimations, de **2,65 kg/hab.** en 2011 alors qu'en 2008 la production était estimée à 2,56 kg/hab., soit une augmentation de 3% alors que la population a augmenté de 1% seulement.

La variation des gisements de DASRI produits n'est donc pas directement liée à l'augmentation de la population.

## 5.2. Cohérence des quantités traitées avec les estimations des DASRI potentiellement produits

Le taux de captage (rapport entre les quantités régionales traitées quelle que soit la destination et le gisement de DASRI potentiellement produits en région) permet en théorie d'évaluer la part de déchets traités selon des conditions techniques adéquates et conformes réglementaires.

En pratique, cette notion est difficile à appréhender car les gisements de DASRI potentiellement produits sont mal connus et les méthodes utilisées pour leurs estimations présentent certaines limites dans les faits, contrairement aux quantités de DASRI traités dans des installations conformes.

A noter que 6 régions de métropole et 2 DROM, sur les 25 régions au total, présentent **des taux de captage supérieurs à 100%** : avec pour 2 régions en particuliers, Centre et Nord-Pas-de-Calais, un taux de captage dépassant 150%.

Cet écart entre le gisement de DASRI potentiellement produit et les quantités régionales de DASRI réellement traités peut être lié à plusieurs facteurs :

- une sous-estimation du gisement de DASRI produits liée à la méthode utilisée pour le calcul de son estimation. Cependant, aucune des deux méthodes n'est visée en particulier puisque pour les 8 régions ayant un taux de captage supérieurs à 100%, le gisement de DASRI potentiellement produits a été estimé par l'approche des PREDD et par l'approche à partir des ratios par producteurs mais également par des estimations directes des ARS.
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI (emballage de seringue, par exemple) vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des installations de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI traités. Durant l'enquête, les exploitants ont exprimé leurs difficultés à définir l'origine régionale des flux de DASRI collectés par des collecteurs privés, notamment pour les DASRI produits par les PAT et les professions médicales libérales.

A noter que 2 régions de métropole et 1 DOM, sur les 25 régions au total, présentent ainsi **des taux de captage très faibles, inférieurs à 50%** : en particulier l'Alsace (15%), la Picardie (23%) et la Guyane (40%).

Cet écart entre le gisement de DASRI potentiellement produits et les quantités régionales de DASRI réellement traités peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement de DASRI potentiellement produits liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés. Un travail de sensibilisation et de prévention sur la filière DASRI auprès des professionnels du métier et auprès des PAT permettrait d'augmenter le taux de captage.
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

A noter que pour les 3 COM, faute d'éléments disponibles, le gisement théorique de DASRI potentiellement produits n'a pu être estimé et par conséquent aucun taux de captage n'a pu être calculé.

Le tableau suivant présente le taux de captage de 2011 calculé pour chaque région à partir des quantités de DASRI traités obtenus auprès des exploitants des installations de traitement et de prétraitement des DASRI.

Tableau 8 : Taux de captage de 2011 par région

Région	Gisement de DASRI produits (t/an)	Quantité de DASRI traités en 2011 toutes destinations confondues (t)	Taux de captage
ALSACE	5 327	802	15%
AQUITAINE	12 100	10 819	89%
AUVERGNE	3 331	3 655	110%
BASSE NORMANDIE	3 681	3 475	94%
BOURGOGNE	4 288	3 500	82%
BRETAGNE	6 820	8 245	121%
CENTRE	3 774	6 110	162%
CHAMPAGNE-ARDENNE	3 202	3 104	97%
CORSE	800	1 100	138%
FRANCHE-COMTE	2 697	2 568	95%
HAUTE-NORMANDIE	3 886	4 014	103%
ILE-DE-FRANCE	32 949	30 727	93%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	8 921	6 863	77%
LIMOUSIN	2 503	2 464	98%
LORRAINE	5 874	5 724	97%
MIDI-PYRENEES	6 854	6 234	91%
NORD-PAS-DE-CALAIS	9 487	16 483	174%
PAYS-DE-LA-LOIRE	6 854	6 192	90%
PICARDIE	4 446	1 005	23%
POITOU-CHARENTES	3 906	3 256	83%
PACA	16 717	16 613	99%
RHONE-ALPES	17 813	16 539	93%
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>166 230</b>	<b>159 492</b>	<b>96%</b>
GUADELOUPE	900	874	97%
GUYANE	763	308	40%
MARTINIQUE	883	704	80%
MAYOTTE	145	154	106%
REUNION	1 408	1 493	106%
<b>Total DROM</b>	<b>4 099</b>	<b>3 533</b>	<b>86%</b>
NOUVELLE-CALEDONIE	non estimé	412	
POLYNESIE-FRANCAISE	non estimé	397	
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	non estimé	0	
<b>Total COM</b>		<b>809</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>170 329</b>	<b>163 834</b>	<b>96%</b>

### 5.3. Vers une stabilité des quantités de DASRI à traiter

#### 5.3.1. Evolution de la capacité technique de traitement et des quantités de DASRI traités depuis 1994

Les données présentées dans ce paragraphe sont agrégées à partir du recensement des installations d'incinération et de prétraitement par désinfection reporté en annexe 2 et 3.

Remarques : Les données de 2011 prennent en compte les installations implantées en France métropolitaine, en DROM et pour la première fois en COM. Alors que les bilans de 2006 à 2008 inclus prennent en compte les installations implantées en France métropolitaine et en DROM. Les bilans antérieurs à 2006 prennent en compte uniquement les installations implantées en France métropolitaine.

#### **Une tendance générale vers la stabilité des quantités de DASRI à traiter, autour des 170 000 tonnes/an :**

En 2011, 67 installations ont été recensées en France métropolitaine, en DROM et COM, disposant d'une capacité technique global de traitement de 294 176 t et ayant traitées près de 166 323 t.

Par rapport aux quantités de DASRI traités, les installations autorisées à cet effet sont en grande surcapacité.

A périmètre constant, 5 nouvelles installations ont été recensées depuis le précédent bilan de 2008 s'agissant uniquement d'installations de prétraitement par désinfection.

L'augmentation des capacités techniques globales de traitement des installations implantées en France métropolitaine et en DROM est de 35 963 t, soit +14% entre 2008 et 2011.

A noter, en revanche, que les quantités de DASRI traités ont diminué de près de 3 % entre 2008 et 2011.

Les capacités techniques globales de traitement des DASRI augmentent régulièrement depuis 1994 (augmentation du nombre d'installations). On observe également que les quantités de DASRI traités sont en augmentation sur cette même période, avec une stabilité progressive depuis 2002, autour des 160 000 à 170 000 t/an de DASRI traités.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des données collectées depuis 1994.

Tableau 9 : Evolution du nombre d'installations, des capacités techniques et des quantités de DASRI traités depuis 1994

Années	Périmètre	TRAITEMENT PAR INCINERATION			PRETRAITEMENT PAR DESINFECTION			TOTAL		
		Nombre de site	Capacité technique de traitement par incinération (t/an)	Quantités de DASRI incinérés (t/an)	Nombre de site	Capacité technique de traitement par prétraitement par désinfection (t/an)	Quantités de DASRI prétraités par désinfection (t/an)	Nombre de site	Capacité technique totale des deux modes de filière de traitement (t/an)	Quantités totales de DASRI traités (t/an)
1994	France métropolitaine	20	130 850	90 726	8	10 000	7 219	28	140 850	97 945
1997	France métropolitaine	25	144 975	107 253	20	21 200	14 523	45	166 175	121 776
1998	France métropolitaine	26	173 200	114 910	18	31 810	19 333	44	205 010	134 243
1999	France métropolitaine	26	173 200	114 668	19	32 210	23 181	45	205 410	137 849
2000	France métropolitaine	27	180 840	122 127	20	49 900	26 426	47	230 740	148 553
2001	France métropolitaine	28	202 590	131 371	21	33 180	19 663	49	235 770	151 034
2002	France métropolitaine	30	201 080	138 710	21	28 590	22 279	51	229 670	160 989
2003	France métropolitaine	30	204 080	142 815	18	28 590	21 843	48	232 670	164 658
2006	France métropolitaine + DROM	31	210 829	134 247	21	35 036	22 050	52	245 865	156 297
2007	France métropolitaine + DROM	30	209 879	138 972	24	36 561	22 779	54	246 440	161 751
2008	France métropolitaine + DROM	32	214 009	143 633	28	42 266	26 324	60	256 275	169 958
2011	France métropolitaine	30	231 370	132 848	25	46 642	29 137	55	278 012	161 988
2011	France métropolitaine + DROM	32	240 970	133 558	33	51 268	31 954	65	292 238	165 514
<b>2011</b>	<b>France métropolitaine + DROM + COM</b>	<b>32</b>	<b>240 970</b>	<b>133 558</b>	<b>35</b>	<b>53 206</b>	<b>32 763</b>	<b>67</b>	<b>294 176</b>	<b>166 323</b>
Evolution 1994-2011	A périmètre constant : France métropolitaine	50%	77%	46%	213%	366%	304%	96%	97%	65%
		10	100 520	42 122	17	36 642	21 918	27	137 162	64 043
Evolution 2008-2011	A périmètre constant : France métropolitaine + DROM	0%	13%	-7%	18%	21%	21%	8%	14%	-3%
		0	26 961	-10 075	5	9 002	5 630	5	35 963	-4 444
2011	A périmètre constant : France métropolitaine + DROM + COM	32	240 970	133 558	35	53 206	32 763	67	294 176	166 323
2012		32	240 970	128 446	37	57 706	29 203	69	298 676	157 649
Tendance 2011-2012		0%	0%	-4%	6%	8%	-11%	3%	2%	-5%

Les graphes (Figure 3, Figure 4 et Figure 5) présentent les évolutions des capacités techniques et des quantités de DASRI traités depuis 1994 à périmètre constant : France métropolitaine, (hors DROM-COM).  
Signalons que les données du précédent bilan portant sur les années 2006, 2007 et 2008 ne font pas le distinguo entre les données de France métropolitaine et DROM. Par conséquent, la comparaison avec les données depuis 1994 n'est pas à périmètre constant pour les années 2006, 2007 et 2008.

Figure 3 : Evolution des capacités techniques des installations et des quantités de DASRI traités depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM)

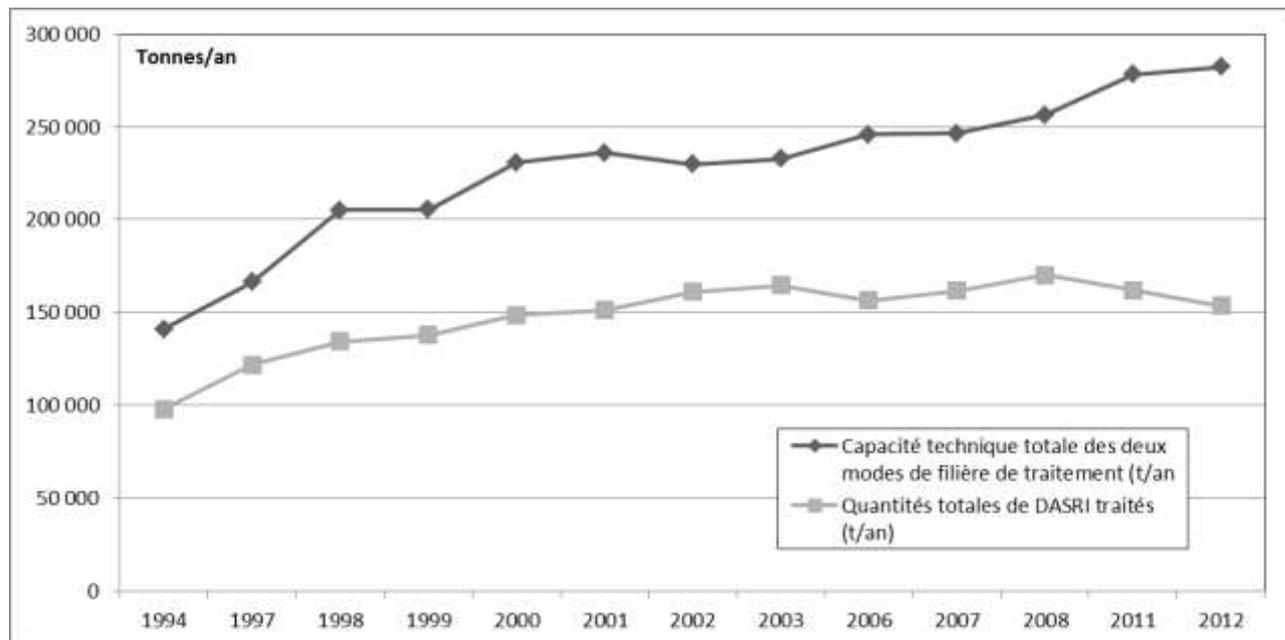
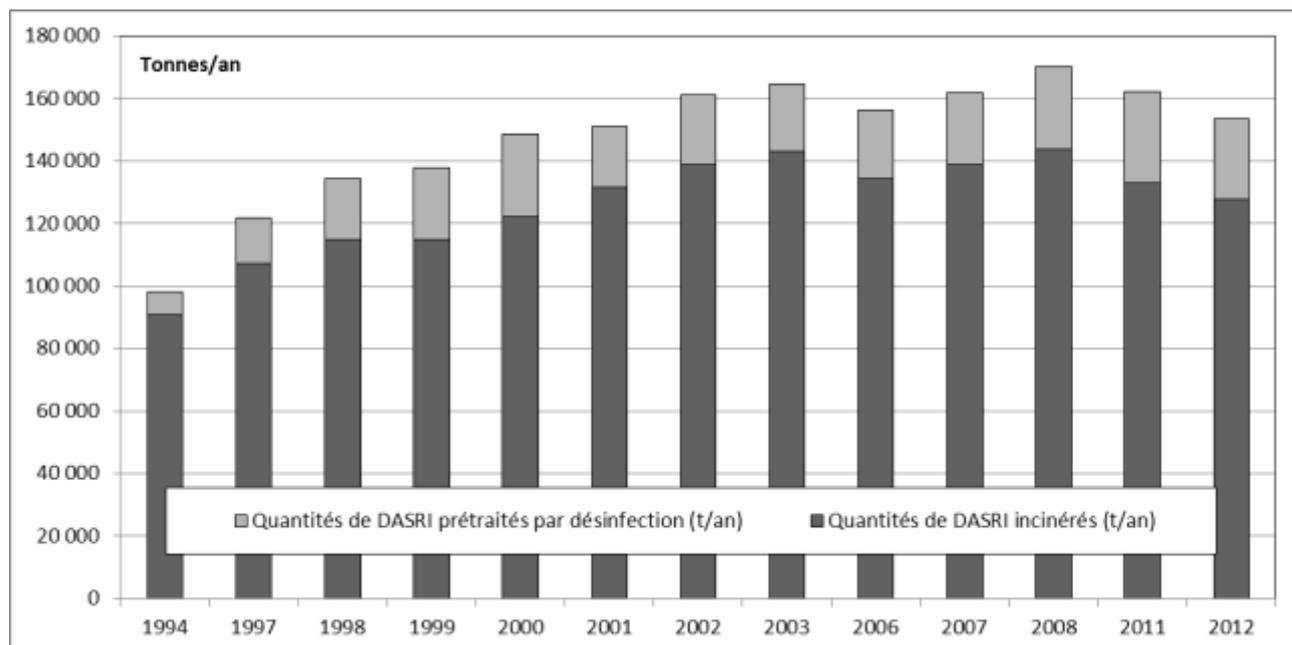


Figure 4 : Evolution des quantités de DASRI traités depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM) par type de filière : traitement par incinération et prétraitement par désinfection



**Le recours à l'incinération toujours majoritaire. En parallèle, le développement d'unités de prétraitement par désinfection de proximité progresse chaque année :**

Dans les faits, le nombre d'installations d'incinération autorisées à traiter des DASRI, entre le précédent bilan de 2008 et le présent, n'a pas évolué.

Cependant, l'installation d'incinération de Strasbourg ne traite plus de DASRI désormais mais l'installation d'incinération de Saint-Barthélemy (circonscription de la Guadeloupe) n'avait pas été recensée en 2008.

Les capacités techniques des 32 installations d'incinération ont augmenté de près de 27 000 t, soit une hausse de 13%.

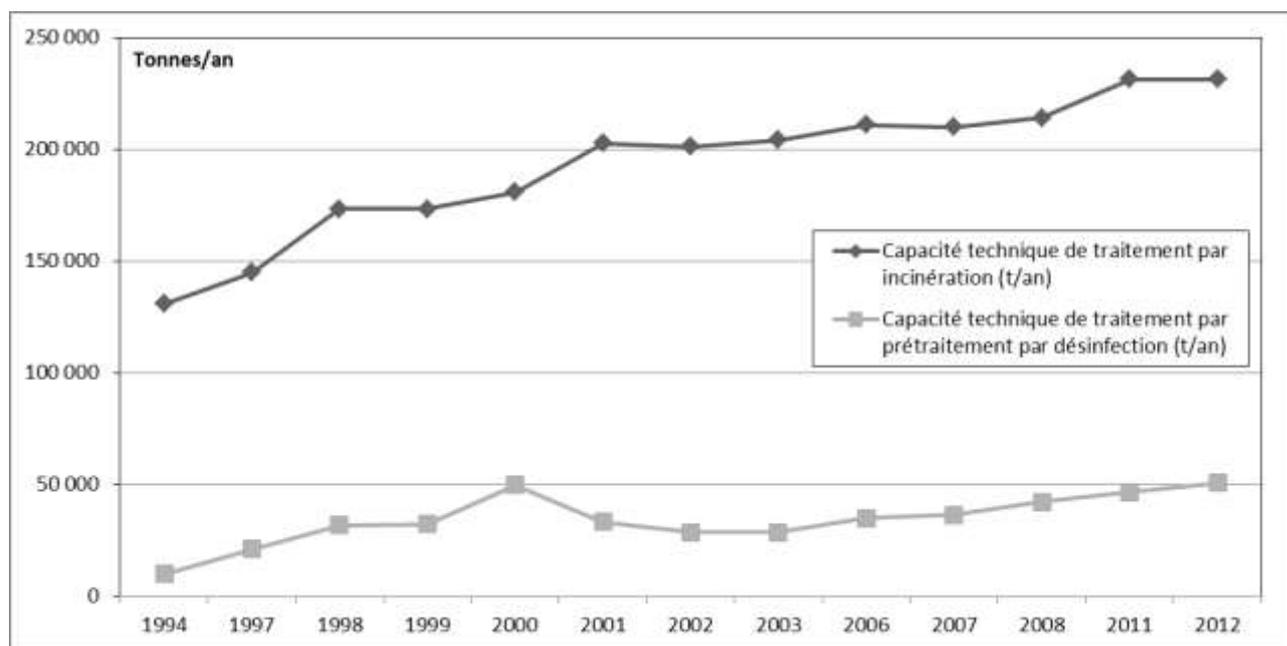
Un tel développement des capacités techniques de traitement par incinération peut être expliqué par différentes raisons potentielles :

- Une réévaluation des capacités techniques par les exploitants des installations lors de la phase enquête,
- Un aménagement ou des investissements des exploitants des installations d'incinération.

Une augmentation plus importante du nombre d'installations de prétraitement par désinfection est à relever : 5 installations supplémentaires entre 2008 et 2011, à périmètre égal.

En conséquence, les capacités techniques disponibles par les installations de prétraitement par désinfection, telles que renseignées par les exploitants, sont en augmentation de + 21% par rapport au précédent bilan.

Figure 5 : Evolution des capacités techniques de traitement depuis 1994 en France métropolitaine (hors DROM COM) en fonction du mode de filière : traitement par incinération et prétraitement par désinfection



### Une diminution de la part des DASRI traités par incinération :

Depuis 2001, un équilibre relatif s'était dessiné entre les deux modes de traitement.

Cependant, en 2011, la tendance a légèrement évolué à la hausse pour le prétraitement par désinfection.

En 2011 :

- L'incinération représente 80% des filières de traitement choisies pour les DASRI ;
- Le choix du prétraitement par désinfection concerne 20% des quantités de DASRI traités.

Tableau 10 : Répartition des modes de traitement des DASRI

Années	Périmètre	Part de traitement par l'incinération	Part de prétraitement par désinfection
1994	France métropolitaine	93%	7%
1997	France métropolitaine	88%	12%
1998	France métropolitaine	86%	14%
1999	France métropolitaine	83%	17%
2000	France métropolitaine	82%	18%
2001	France métropolitaine	87%	13%
2002	France métropolitaine	86%	14%
2003	France métropolitaine	87%	13%
2006	France métropolitaine + DROM	86%	14%
2007	France métropolitaine + DROM	86%	14%
2008	France métropolitaine + DROM	85%	15%
<b>2011</b>	<b>France métropolitaine + DROM + COM</b>	<b>80%</b>	<b>20%</b>
2011	France métropolitaine + DROM	81%	19%
2011	France métropolitaine	82%	18%
<b>2012</b>	<b>France métropolitaine + DROM + COM</b>	<b>81%</b>	<b>19%</b>
2012	France métropolitaine + DROM	82%	18%
2012	France métropolitaine	83%	17%

### 5.3.2. Recensement des changements intervenus depuis le dernier bilan

Depuis le dernier bilan portant sur les données de 2008, plusieurs installations ont fermé et d'autres ont ouvert.

#### Concernant les unités d'incinération :

- Depuis 2008, aucun centre d'incinération traitant des DASRI n'a fermé.

Cependant, il faut retenir que l'installation d'incinération de Strasbourg en Alsace ne traite plus de DASRI. Cet arrêt entraîne une diminution des capacités techniques disponibles de traitement de la région Alsace de près de 7 000 tonnes par an, selon le précédent bilan de 2008.

- Depuis 2008, aucune ouverture d'installation d'incinération traitant des DASRI ou de ligne spécifique aux DASRI n'est à recenser.

Néanmoins, on notera l'usine d'incinération de Dijon ouverte en 2008 mais déjà prise en compte dans le précédent bilan.

De plus, on notera que dans ce bilan l'installation de traitement par incinération de Saint-Barthélemy (circonscription de la Guadeloupe) a été prise en compte dans les DROM, alors que dans le précédent bilan datant de 2008, ce n'était pas le cas.

- Entre le bilan de 2008 et de 2011, on dénombre donc le même nombre d'installation, soit 32 installations assurant l'incinération des DASRI en France métropolitaine et en DROM-COM.

28 des 32 installations d'incinération sont des UIOM co-incinérant des DASRI avec des déchets ménagers non dangereux et 4 installations sont des usines d'incinération spécifiques. Les installations de Courrières et de Salaise-sur-Sanne co-incinèrent des DASRI avec des déchets dangereux et les installations de Bassens et de Créteil sont des incinérateurs spécifiques traitant uniquement des DASRI.

Tableau 11 : Installation de traitement par incinération mises en service entre 2008 et 2011 (inclus)

REGION	COMMUNE DE L'INSTALLATION	TYPE DE FOUR	NOMBRE DE FOURS TOTAL	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)	DATE DE MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION
BOURGOGNE	Dijon	Fours à grille	2	6 000	2008

#### Concernant les unités de prétraitement par désinfection :

- Entre 2008 et 2011, 3 établissements de prétraitement par désinfection ont fermé.

L'installation de Loos a fermé suite à un important incendie mais la société exploitante a demandé une nouvelle autorisation d'exploitation de traitement des DASRI par prétraitement par désinfection sur un site déjà existant à Avelin.

- Entre 2008 et 2011, 12 installations ont également été mises en service, augmentant ainsi les capacités de prétraitement par désinfection de près de 16 000 tonnes.

A noter que l'installation de prétraitement par désinfection de Bondoufle en Ile de France a cessé son activité en 2011 et 2012 suite à une mise en demeure de régulariser de la situation de l'installation.

- En 2011, 35 installations assurent le prétraitement par désinfection des DASRI en France métropolitaine et DROM-COM.

Tableau 12 : Installations de prétraitement par désinfection fermées entre 2008 et 2011 (inclus)

REGION	COMMUNE DE L'INSTALLATION	TYPE D'EQUIPEMENT	NOMBRE D'EQUIPEMENT	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)	DATE FERMETURE DE L'INSTALLATION
AUVERGNE	St Flour	ECODAS 300	1	<i>non communiquée</i>	Avril 2011
NORD PAS DE CALAIS	Loos	Ecodas 2000 Ecodas 1000 Ecostéryl 125	1 1 1	<i>non communiquée</i>	2009
RHÔNE-ALPES	Gleize	Sthemosn 250	2	600	Mars 2011

Tableau 13 : Installations de prétraitement par désinfection mises en service entre 2008 et 2011 (inclus)

REGION	COMMUNE DE L'INSTALLATION	TYPE D'EQUIPEMENT	NOMBRE D'EQUIPEMENT	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)	DATE DE MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION
AQUITAINE	Sarlat	ECODAS T150	1	65	Juillet 2011
CHAMPAGNE-ARDENNES	Reims	Ecosteryl 250	2	910	2008
GUADELOUPE	Petit-Bourg	ECODAS T1000	1	600	2009
GUADELOUPE	Les Abymes	Ecosteryl 250	1	1 800	2009
ILE-DE-FRANCE	Bondoufle	ECODAS T1000	1	500 *	2009
ILE-DE-FRANCE	Argenteuil	Ecostéryl 250	2	4 380	Mars 2009
MAYOTTE	Mamoudzou	Ecodas T300	1	230	2008
NORD-PAS DE CALAIS	Harnes	ECODAS T2000	2	3 000	Janvier 2009
PACA	Martigues	ECODAS T2000	2	2 400	Janvier 2011
POITOU CHARENTES	Poitiers	Ecosteryl 250	1	1 800	2009
RHÔNE-ALPES	St Genis Laval	Ecosteryl 250	1	1 700	Juillet 2009
POLYNESIE FRANCAISE	Nivee	Matachana	2	400 kg/h	Octobre 2010

*\*Estimation à partir des capacités des équipements*

## 5.4. Caractéristiques des installations de traitement disponibles

### 5.4.1. Un maillage du territoire perfectible en 2011

A partir du gisement de DASRI potentiellement produits et des capacités techniques de traitement des DASRI disponibles par région, on peut estimer la part de ce gisement pouvant théoriquement être traité en région et la capacité résiduelle de traitement par région.

Une capacité résiduelle de traitement positive et élevée témoigne d'une région excédentaire en termes de capacité de traitement des DASRI. Par conséquent, le nombre d'installation et leurs capacités techniques disponibles suffisent théoriquement à assurer une bonne gestion des DASRI au sein même de la région.

A contrario, une capacité résiduelle de traitement négative témoigne d'une région déficitaire. Par conséquent, les DASRI produits par cette région seront à fortiori exportés dans une région voisine pour leur traitement.

Remarques : A noter qu'en 2011, 2 régions ne disposent d'aucunes installations de traitement capables et autorisés de prendre en charge les gisements de DASRI régionaux potentiellement produits, il s'agit de la Picardie et du territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

A noter que les capacités résiduelles n'ont pu être calculées pour les 3 COM puisque le gisement de DASRI potentiellement produits n'a pu être estimé fautes d'éléments disponibles.

Le tableau et la figure suivante présentent les capacités techniques de traitement des DASRI disponibles et le bilan théorique par région.

Figure 6 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011

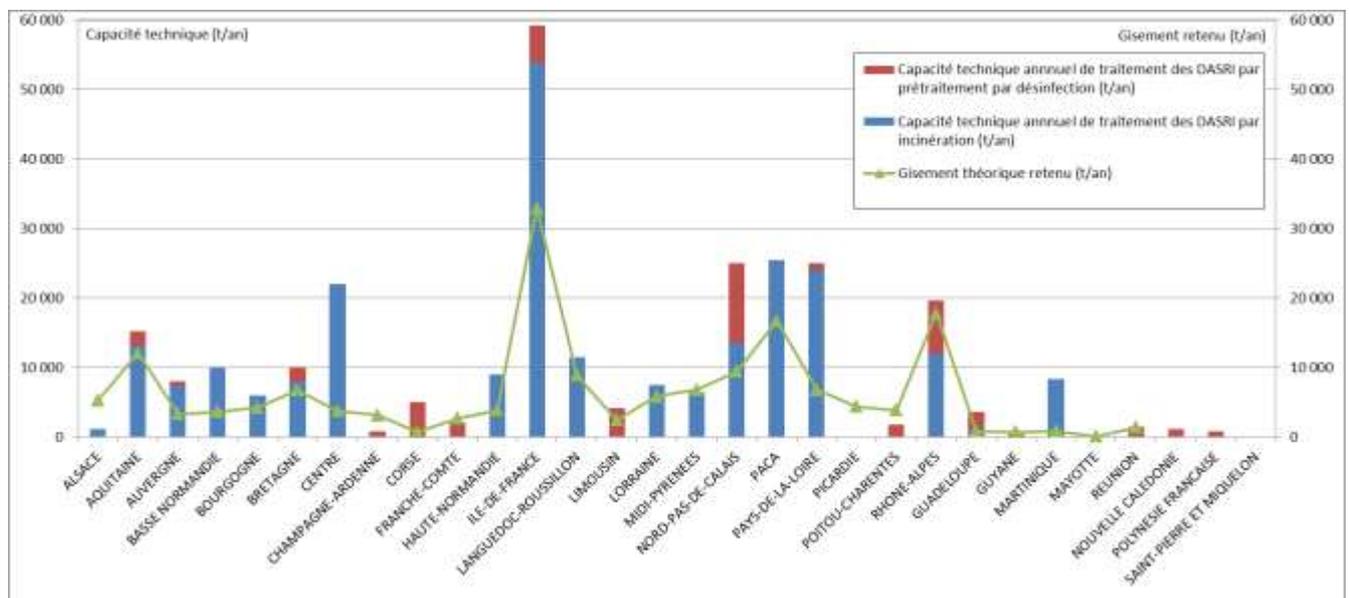


Tableau 14 : Répartition régionale des capacités techniques de traitement des DASRI et bilan théorique 2011

Région de traitement	Nombre de site			Capacité technique (t/an)			Bilan théorique 2011		
	D	I	T	D	I	T	Gisement de DASRI produits (t/an)	Part du gisement pouvant être éliminé	Capacité résiduelle de traitement (t/an)
ALSACE		1	1		1 200	1 200	5 327	23%	-4 127
AQUITAINE	2	1	3	2 065	13 200	15 265	12 100	126%	3 165
AUVERGNE	2	1	3	657	7 410	8 067	3 331	242%	4 736
BASSE NORMANDIE		1	1		10 000	10 000	3 681	272%	6 319
BOURGOGNE		1	1		6 000	6 000	4 288	140%	1 712
BRETAGNE	2	1	3	2 100	8 000	10 100	6 820	148%	3 280
CENTRE		3	3		22 000	22 000	3 774	583%	18 226
CHAMPAGNE-ARDENNE	1		1	910		910	3 202	28%	-2 292
CORSE	1		1	5 000		5 000	800	625%	4 200
FRANCHE-COMTE	1		1	2 190		2 190	2 697	81%	-507
HAUTE-NORMANDIE		1	1		9 000	9 000	3 886	232%	5 114
ILE-DE-FRANCE	3	2	5	5 180	54 000	59 180	32 949	180%	26 231
LANGUEDOC-ROUSSILLON		2	2		11 500	11 500	8 921	129%	2 579
LIMOUSIN	1		1	4 200		4 200	2 503	168%	1 697
LORRAINE		2	2		7 500	7 500	5 874	128%	1 626
MIDI-PYRENEES		2	2		6 500	6 500	6 854	95%	-354
NORD-PAS-DE-CALAIS	3	3	6	11 500	13 500	25 000	9 487	264%	15 513
PACA	1	3	4	2 400	25 500	27 900	16 717	167%	11 183
PAYS-DE-LA-LOIRE	2	2	4	1 020	24 000	25 020	6 854	365%	18 166
PICARDIE	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>						4 446	0%	-4 446
POITOU-CHARENTES	1		1	1 800		1 800	3 906	46%	-2 106
RHONE-ALPES	5	4	9	7 620	12 060	19 680	17 813	110%	1 867
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>46 642</b>	<b>231 370</b>	<b>278 012</b>	<b>166 230</b>	<b>167%</b>	<b>111 782</b>
GUADELOUPE	2	1	3	2 400	1 200	3 600	900	400%	2 700
GUYANE	2		2	446		446	763	58%	-317
MARTINIQUE		1	1		8 400	8 400	883	951%	7 517
MAYOTTE	1		1	230		230	145	159%	85
REUNION	3		3	1 550		1 550	1 408	110%	142
<b>Total DROM</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>4 626</b>	<b>9 600</b>	<b>14 226</b>	<b>4 099</b>	<b>347%</b>	<b>10 127</b>
NOUVELLE CALEDONIE	1		1	1 210		1 210	non estimé	-	-
POLYNESIE FRANCAISE	1	0	1	728		728	non estimé	-	-
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>						non estimé	-	-
<b>Total COM</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 938</b>	<b>0</b>	<b>1 938</b>	<b>non estimé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>67</b>	<b>53 206</b>	<b>240 970</b>	<b>294 176</b>	<b>170 329</b>	<b>173%</b>	<b>123 847</b>

Légende : I : Traitement par Incinération D : Prétraitement par Désinfection T : Total

En 2011, 16 régions sur les 22 en métropole et 4 régions sur les 5 DROM sont donc excédentaires.

En 2011, 6 régions sur les 22 en métropole et 1 région sur les 5 DROM sont déficitaires : Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guyane, Midi-Pyrénées, Picardie et Poitou-Charentes.

De plus, la COM de Saint-Pierre et Miquelon ne dispose d'aucunes installations de traitement capables de prendre en charge l'intégralité des gisements régionaux produits. A noter qu'un projet d'installation de prétraitement par désinfection est en cours sur ce dernier territoire. Il devrait ouvrir en 2014

Des évolutions sont à noter entre le précédent bilan de 2008 et le bilan de 2011.

En 2008, 7 régions étaient déficitaires : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe, Guyane, Picardie et Poitou-Charentes, dont 2 d'entre elles ne disposaient pas d'installations de traitement : Poitou-Charentes et Guadeloupe.

En 2011, 5 de ces 7 régions restent déficitaires :

- Champagne-Ardenne : aucun changement n'est à noter. La réévaluation de la capacité technique de l'installation de prétraitement ne permet pas de rendre la région excédentaire.
- Franche-Comté : aucun changement n'est à noter. La réévaluation de la capacité technique de l'installation de prétraitement ne permet pas de rendre la région excédentaire.
- Guyane : une seconde installation de prétraitement par désinfection a été identifiée sur le territoire, ouverture de l'installation antérieure à 2008 mais elle ne suffit pas pour que la région soit autonome.
- Picardie : la fermeture de l'installation de prétraitement par désinfection de Nogent sur Oise a amené la région à ne plus disposer d'aucune installation.
- Poitou-Charentes : l'ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Poitiers ne suffit pas à la région pour être autonome.

La situation s'est inversée en 2011 pour 2 régions qui sont devenues excédentaires :

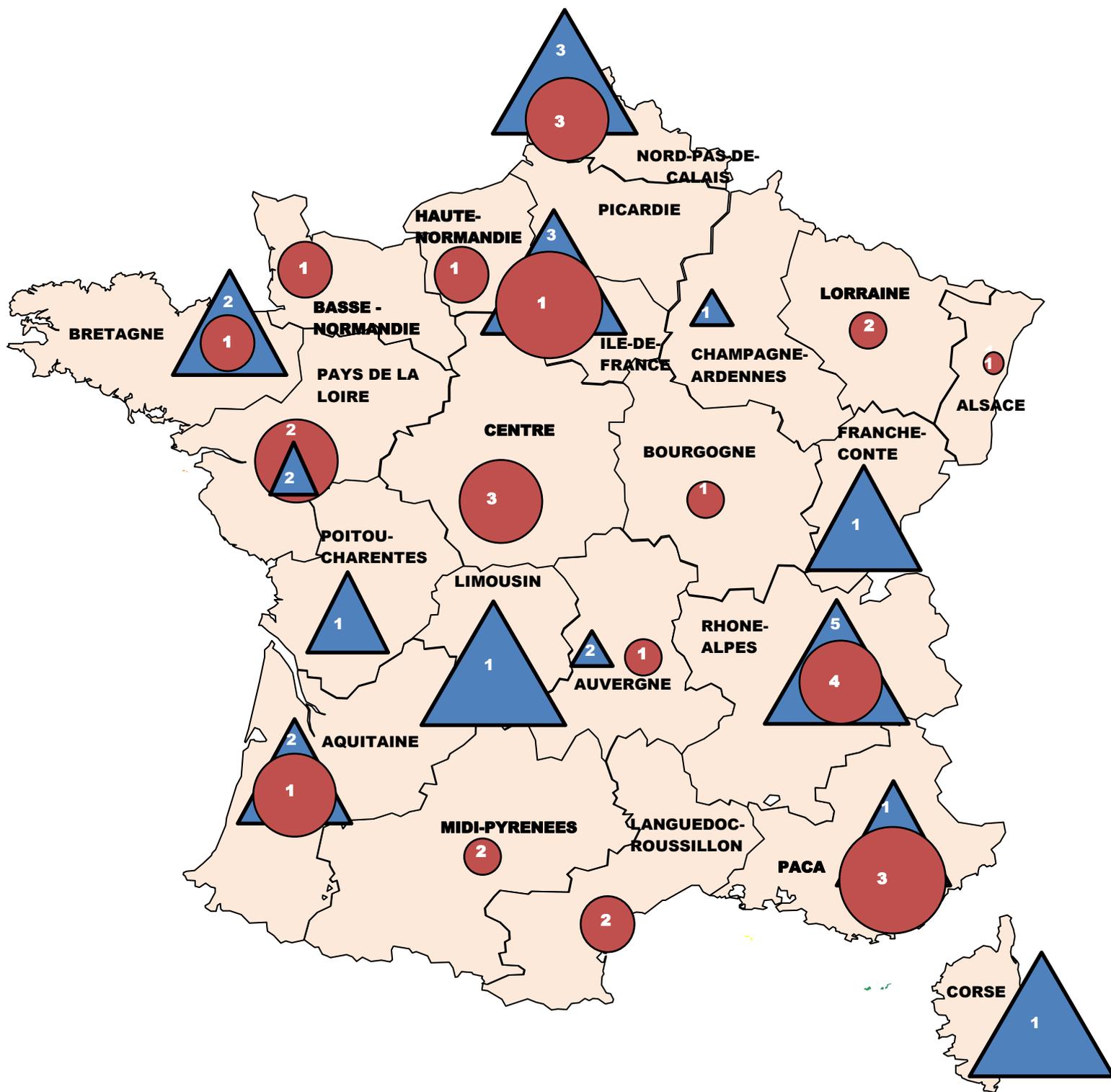
- Bourgogne : la réévaluation de la capacité technique de l'installation de prétraitement a permis de rendre la région excédentaire
- Guadeloupe : notamment grâce à l'ouverture deux installations à Petit-Bourg et Les Abymes en 2009.

A noter que 2 régions deviennent déficitaires par rapport à 2008 :

- Alsace : l'arrêt du traitement des DASRI par incinération sur l'installation de Strasbourg a rendu la région d'Alsace très déficitaire
- Midi-Pyrénées : la réévaluation de la capacité technique de l'installation de prétraitement ne permet pas de rendre la région excédentaire.

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire.

Figure 7 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 (France métropolitaine)



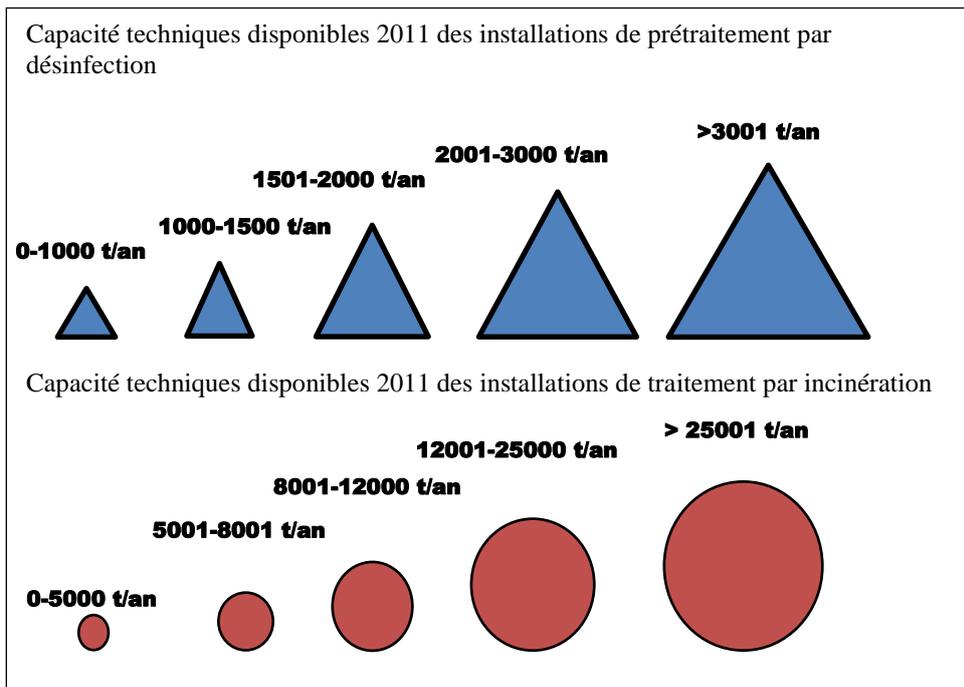


Figure 8 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 DROM

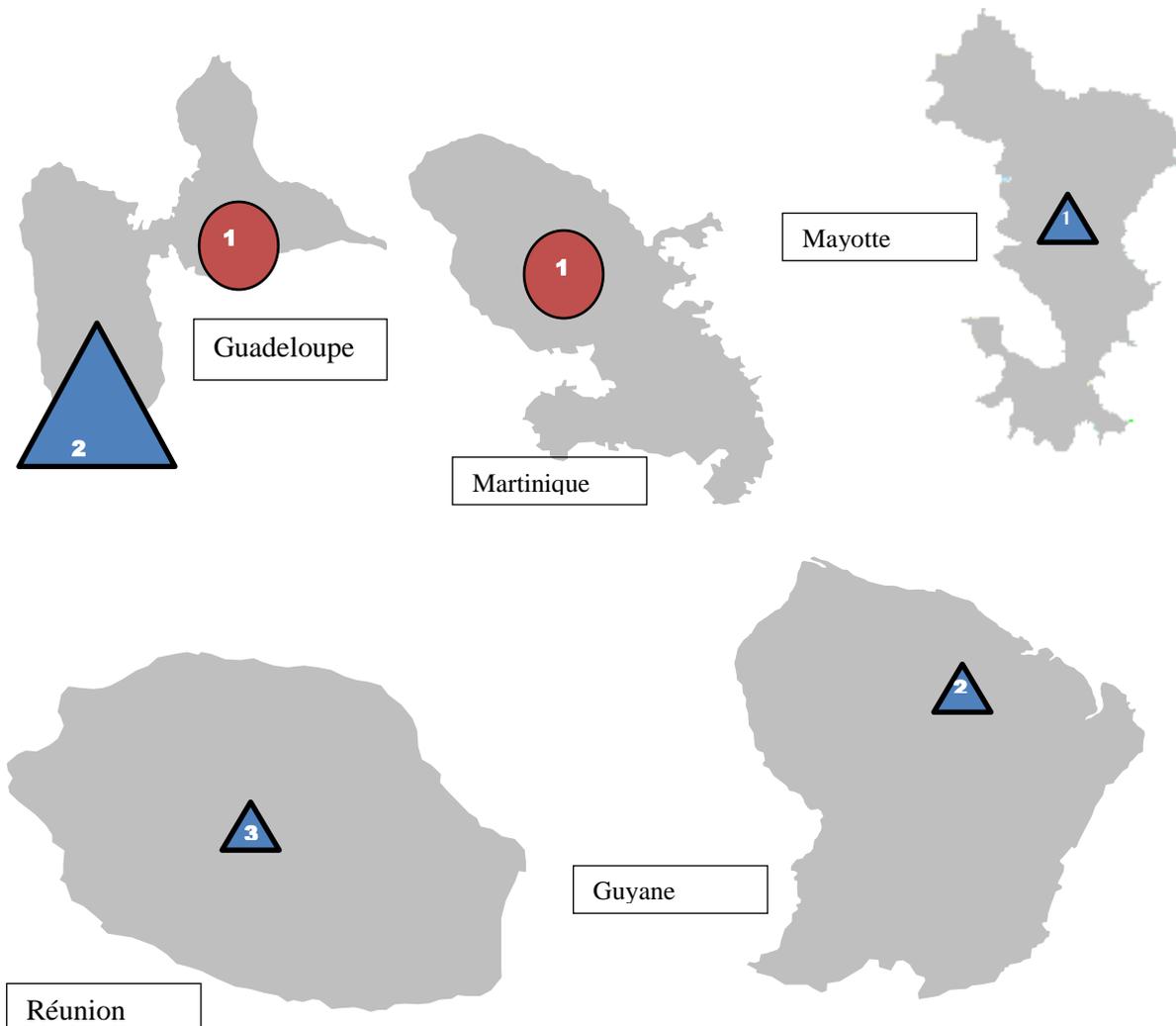


Figure 9 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2011 en COM



### 5.4.2. Des installations inégalement sollicitées

#### Le taux d'activité : dimensionnement des installations régionaux

Le taux d'activité correspond à la mobilisation des capacités présentes en région.

Il est calculé en faisant le rapport entre le gisement réellement traité par chaque région et les capacités techniques de traitement des installations de chaque région.

Plus le taux est élevé, plus le tonnage traité par les installations d'une région (toutes régions d'origines confondues) est proche des capacités techniques de traitement disponible en région.

Un taux d'activité élevé témoigne d'une importante activité au niveau d'une installation, ce qui éventuellement peut entraîner des difficultés logistiques et multiplier les transports en cas d'arrêts techniques. A contrario, un taux d'activité faible traduit une sous-utilisation des installations, ce qui peut nuire à l'équilibre financier du projet.

Des estimations de taux d'activité sont proposées dans le tableau et la figure suivant par région.

Figure 10 : Taux d'activité 2011 des installations par région

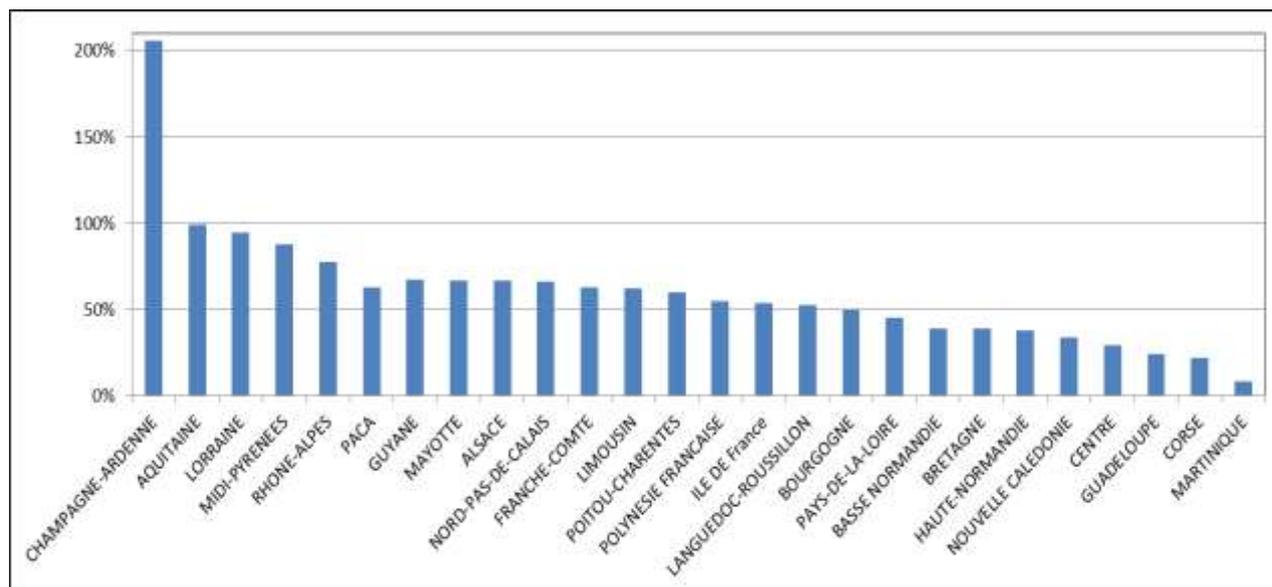


Tableau 15 : Taux d'activité 2011 des régions de destination

Région de traitement	Capacité technique disponible de traitement (t/an)	Quantités de DASRI traités en 2011 toutes origines confondues (t)	Taux d'activité 2011
ALSACE	1 200	802	67%
AQUITAINE	15 265	15 081	99%
AUVERGNE (*)	8 067	<b>5 761</b>	<b>71%</b>
BASSE NORMANDIE	10 000	3 929	39%
BOURGOGNE	6 000	2 982	50%
BRETAGNE	10 100	3 957	39%
CENTRE	22 000	6 503	30%
CHAMPAGNE-ARDENNE	910	1 873	206%
CORSE	5 000	1 100	22%
FRANCHE-COMTE	2 190	1 371	63%
HAUTE-NORMANDIE	9 000	3 405	38%
ILE-DE-FRANCE	59 180	31 833	54%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11 500	6 074	53%
LIMOUSIN	4 200	2 621	62%
LORRAINE	7 500	7 074	94%
MIDI-PYRENEES	6 500	5 716	88%
NORD-PAS-DE-CALAIS	25 000	16 577	66%
PACA	27 900	17 685	63%
PAYS-DE-LA-LOIRE	25 020	11 310	45%
PICARDIE	<i>Aucune installation de DASRI dans la région</i>		<b>0%</b>
POITOU-CHARENTES	1 800	1 084	60%
RHONE-ALPES	19 680	15 249	77%
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>278 012</b>	<b>161 988</b>	<b>58%</b>
GUADELOUPE	3 600	874	24%
GUYANE	446	301	67%
MARTINIQUE	8 400	704	8%
MAYOTTE	230	154	67%
REUNION (*)	1 550	<b>1 493</b>	<b>96%</b>
<b>Total DROM</b>	<b>14 226</b>	<b>3 526</b>	<b>25%</b>
NOUVELLE CALEDONIE	1 210	412	34%
POLYNESIE FRANCAISE	728	397	55%
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<i>Aucune installation de DASRI dans la région</i>		<b>0%</b>
<b>Total COM</b>	<b>1 938</b>	<b>809</b>	<b>42%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>294 176</b>	<b>166 323</b>	<b>57%</b>

(\*) Signalons que le taux d'activité 2011 n'a pu être défini pour les régions Auvergne et La Réunion par manque d'informations

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI à l'échelle nationale sont largement dimensionnées pour accueillir l'ensemble des gisements produits.

Les installations de traitement des DASRI de 5 régions ont un taux d'activité supérieur à 70% et 17 régions ont un taux supérieur à 50%.

La région Aquitaine se démarque avec un taux d'activité proche de 100%. Pour rappel, l'installation d'incinération aquitaine est un centre d'incinération spécifique au DASRI.

La région Champagne-Ardenne a un taux d'activité supérieur à 200% sans doute lié à une estimation de la capacité technique de l'installation par prétraitement par désinfection de Reims erronée, 250 kg de DASRI traité par heure.

Les régions Martinique, Guadeloupe et Corse ont des taux d'activité inférieur à 30% traduisant une sous-exploitation des capacités disponibles sur ces territoires. Cependant, vu leur positionnement géographique, ces installations ne traitent que des gisements de DASRI produits localement.

A noter que pour les régions Picardie et Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux d'activité n'a pu être estimé car aucune installation n'est présente sur ces territoires.

A noter que pour les 2 régions où le taux d'activité n'a pu être défini par manque d'informations, nous avons pu estimer des taux d'activité supérieures à 50% à partir des informations collectées : pour l'Auvergne : 71% et pour l'Île de La Réunion : 96%.

### **Les potentiels de traitement : proximité des installations disponibles**

Le potentiel de traitement (rapport entre les capacités techniques régionales de traitement disponibles et le tonnage régional traité en région) permet pour sa part d'estimer si les capacités mises en place en région peuvent absorber le gisement théorique de DASRI potentiellement produit sur le territoire, soit la capacité de la région à traiter les DASRI produits sur son territoire, cette notion ne tenant compte d'aucun autres facteurs (et notamment pas les raisons commerciales).

Ce potentiel est excédentaire pour de nombreuses régions métropolitaines ; seuls les régions Picardie, et Saint-Pierre-et-Miquelon présentent ainsi un déficit de capacité puisqu'elles ne disposent d'aucune infrastructure sur leur territoire pouvant traiter les DASRI. A noter également que la Champagne-Ardenne est déficitaire sans doute lié à une estimation de la capacité technique de l'installation par prétraitement par désinfection de Reims erronée, estimée à partir des performances des équipements 250 kg de DASRI traité par heure.

Le tableau suivant présente les capacités résiduelles de traitement disponibles par région en 2011.

Tableau 16 : Capacités résiduelles disponibles de traitement en région en 2011

Region de traitement	Nombre de site			Capacité technique (t/an)			Bilan théorique 2011			Bilan réel 2011			
	D	I	T	D	I	T	Gisement de DASRI produits (t/an)	Part du gisement pouvant être éliminé	Capacité résiduelle de traitement (t/an)	Quantités de DASRI traités en 2011 toutes origines confondues (t)	Part du gisement pouvant être éliminé	Capacité résiduelle de traitement (t/an)	
ALSACE		1	1		1 200	1 200	5 327	23%	-4 127	802	150%	398	
AQUITAINE	2	1	3	2 065	13 200	15 265	12 100	126%	3 165	15 081	101%	184	
AUVERGNE (*)	2	1	3	657	7 410	8 067	3 331	242%	4 736	<b>5 761</b>	<b>140%</b>	<b>2 306</b>	
BASSE NORMANDIE		1	1		10 000	10 000	3 681	272%	6 319	3 929	255%	6 071	
BOURGOGNE		1	1		6 000	6 000	4 288	140%	1 712	2 982	201%	3 018	
BRETAGNE	2	1	3	2 100	8 000	10 100	6 820	148%	3 280	3 957	255%	6 143	
CENTRE		3	3		22 000	22 000	3 774	583%	18 226	6 503	338%	15 497	
CHAMPAGNE-ARDENNE	1		1	910		910	3 202	28%	-2 292	1 873	49%	-963	
CORSE	1		1	5 000		5 000	800	625%	4 200	1 100	455%	3 900	
FRANCHE-COMTE	1		1	2 190		2 190	2 697	81%	-507	1 371	160%	819	
HAUTE-NORMANDIE		1	1		9 000	9 000	3 886	232%	5 114	3 405	264%	5 595	
ILE-DE-FRANCE	3	2	5	5 180	54 000	59 180	32 949	180%	26 231	31 833	186%	27 347	
LANGUEDOC-ROUSSILLON		2	2		11 500	11 500	8 921	129%	2 579	6 074	189%	5 426	
LIMOUSIN	1		1	4 200		4 200	2 503	168%	1 697	2 621	160%	1 579	
LORRAINE		2	2		7 500	7 500	5 874	128%	1 626	7 074	106%	426	
MIDI-PYRENEES		2	2		6 500	6 500	6 854	95%	-354	5 716	114%	784	
NORD-PAS-DE-CALAIS	3	3	6	11 500	13 500	25 000	9 487	264%	15 513	16 577	151%	8 423	
PACA	1	3	4	2 400	25 500	27 900	16 717	167%	11 183	17 685	158%	10 215	
PAYS-DE-LA-LOIRE	2	2	4	1 020	24 000	25 020	6 854	365%	18 166	11 310	221%	13 710	
PICARDIE	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>							4 446	0%	-4 446	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>		
POITOU-CHARENTES	1		1	1 800		1 800	3 906	46%	-2 106	1 084	166%	716	
RHONE-ALPES	5	4	9	7 620	12 060	19 680	17 813	110%	1 867	15 249	129%	4 431	
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>46 642</b>	<b>231 370</b>	<b>278 012</b>	<b>166 230</b>	<b>167%</b>	<b>111 782</b>	<b>161 988</b>	<b>172%</b>	<b>116 024</b>	
GUADELOUPE	2	1	3	2 400	1 200	3 600	900	400%	2 700	874	412%	2 726	
GUYANE	2		2	446		446	763	58%	-317	301	148%	145	
MARTINIQUE		1	1		8 400	8 400	883	951%	7 517	704	1193%	7 696	
MAYOTTE	1		1	230		230	145	159%	85	154	149%	76	
REUNION (*)	3		3	1 550		1 550	1 408	110%	142	<b>1 493</b>	<b>104%</b>	<b>57</b>	
<b>Total DROM</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>4 626</b>	<b>9 600</b>	<b>14 226</b>	<b>4 099</b>	<b>347%</b>	<b>10 127</b>	<b>3 526</b>	<b>403%</b>	<b>10 700</b>	
NOUVELLE CALEDONIE	1		1	1 210		1 210	<i>non estimé</i>			412	293%	798	
POLYNESIE FRANCAISE	1	0	1	728		728	<i>non estimé</i>			397	183%	331	
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>							<i>non estimé</i>			<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>		
<b>Total COM</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 938</b>	<b>0</b>	<b>1 938</b>	<b>non estimé</b>			<b>809</b>	<b>240%</b>	<b>1 129</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>32</b>	<b>67</b>	<b>53 206</b>	<b>240 970</b>	<b>294 176</b>	<b>170 329</b>	<b>173%</b>	<b>123 847</b>	<b>166 323</b>	<b>177%</b>	<b>127 853</b>	

(\*) Signalons que la capacité résiduelle disponible n'a pu être défini pour les régions Auvergne et La Réunion par manque d'informations

## Le taux d'autonomie régionale : proximité des installations sollicitées

Le taux d'autonomie régionale (rapport entre le tonnage régional traité en région et le tonnage régional traité toutes destinations confondues) donne une indication sur la proximité des lieux de traitement retenus par les producteurs.

De nombreuses régions sont pratiquement autonomes, taux d'autonomie supérieur à 88%, hormis Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne et Pays de Loire.

Une meilleure gestion des DASRI au sein même du territoire permettrait d'augmenter le taux d'autonomie de ces régions. D'autant plus que ces régions ont théoriquement les capacités techniques disponibles pour le traitement en région des DASRI produit localement.

Les régions les plus handicapées sont celles marquées par l'absence même d'installations sur leur territoire, notamment la Picardie et Saint-Pierre et Miquelon.

Tableau 17 : Taux théoriques d'autonomie régionale

Région de traitement	Gisement de DASRI potentiellement produits (t/an)	Capacité technique disponible de traitement (t/an)	Quantités de DASRI traités en 2011 toutes origines confondues (t)	Quantités de DASRI produits et traités en région en 2011 (t)	Taux d'autonomie	Potentiel de traitement
ALSACE	5 327	1 200	802	802	100%	150%
AQUITAINE	12 100	15 265	15 081	10 615	70%	101%
AUVERGNE (*)	3 331	8 067	<b>5 761</b>	<b>3 655</b>	<b>63%</b>	<b>140%</b>
BASSE NORMANDIE	3 681	10 000	3 929	3 475	88%	255%
BOURGOGNE	4 288	6 000	2 982	1 789	60%	201%
BRETAGNE	6 820	10 100	3 957	3 957	100%	255%
CENTRE	3 774	22 000	6 503	5 057	78%	338%
CHAMPAGNE-ARDENNE	3 202	910	1 873	1 311	70%	49%
CORSE	800	5 000	1 100	1 100	100%	455%
FRANCHE-COMTE	2 697	2 190	1 371	1 371	100%	160%
HAUTE-NORMANDIE	3 886	9 000	3 405	3 405	100%	264%
ILE-DE-France	32 949	59 180	31 833	30 541	96%	186%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	8 921	11 500	6 074	5 954	98%	189%
LIMOUSIN	2 503	4 200	2 621	2 425	93%	160%
LORRAINE	5 874	7 500	7 074	5 724	81%	106%
MIDI-PYRENEES	6 854	6 500	5 716	5 639	99%	114%
NORD-PAS-DE-CALAIS	9 487	25 000	16 577	16 455	99%	151%
PACA	16 717	27 900	17 685	15 998	90%	158%
PAYS-DE-LA-LOIRE	6 854	25 020	11 310	6 145	54%	221%
PICARDIE	4 446	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>				
POITOU-CHARENTES	3 906	1 800	1 084	954	88%	166%
RHONE-ALPES	17 813	19 680	15 249	15 244	100%	129%
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>166 230</b>	<b>278 012</b>	<b>161 988</b>	<b>141 616</b>	<b>87%</b>	<b>172%</b>
GUADELOUPE	<b>900</b>	3 600	874	874	100%	412%
GUYANE	<b>763</b>	446	301	301	100%	148%
MARTINIQUE	<b>883</b>	8 400	704	704	100%	1193%
MAYOTTE	<b>145</b>	230	154	154	100%	149%
REUNION (*)	<b>1 408</b>	1 550	<b>1 493</b>	<b>1 493</b>	<b>100%</b>	<b>104%</b>
<b>Total DROM</b>	<b>4 099</b>	<b>14 226</b>	<b>3 526</b>	<b>3 526</b>	<b>100%</b>	<b>403%</b>
NOUVELLE CALEDONIE	<i>non estimé</i>	1 210	412	412	100%	293%
POLYNESIE FRANCAISE	<i>non estimé</i>	728	397	397	100%	183%
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<i>non estimé</i>	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>				
<b>Total COM</b>	<i>non estimé</i>	<b>1 938</b>	<b>809</b>	<b>809</b>	<b>100%</b>	<b>240%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>170 329</b>	<b>294 176</b>	<b>166 323</b>	<b>145 951</b>	<b>88%</b>	<b>177%</b>

(\*) Signalons que le taux d'autonomie n'a pu être défini pour les régions Auvergne et La Réunion par manque d'informations

Figure 11 : Capacités résiduelles disponibles théoriques par installation (incinération)

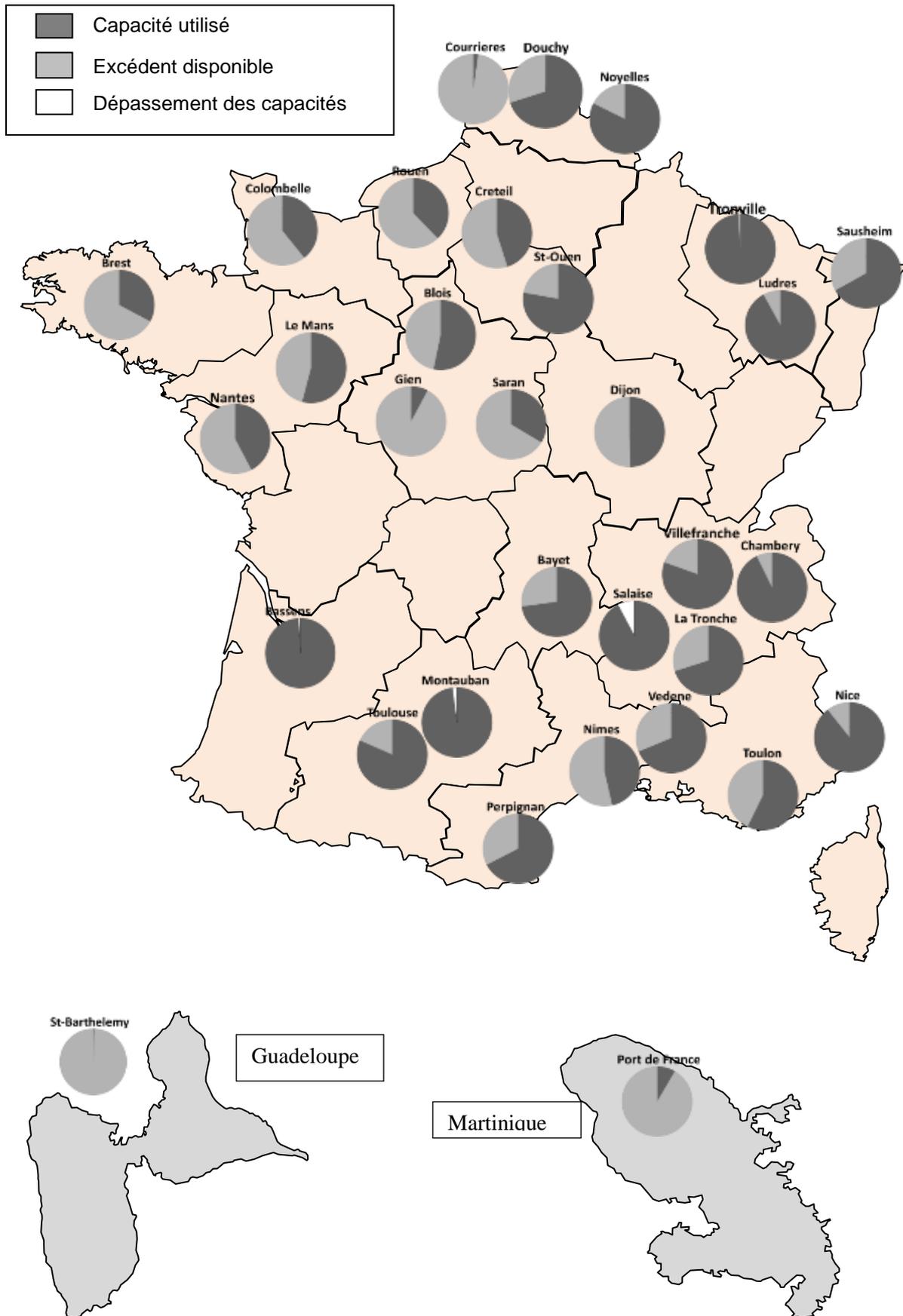
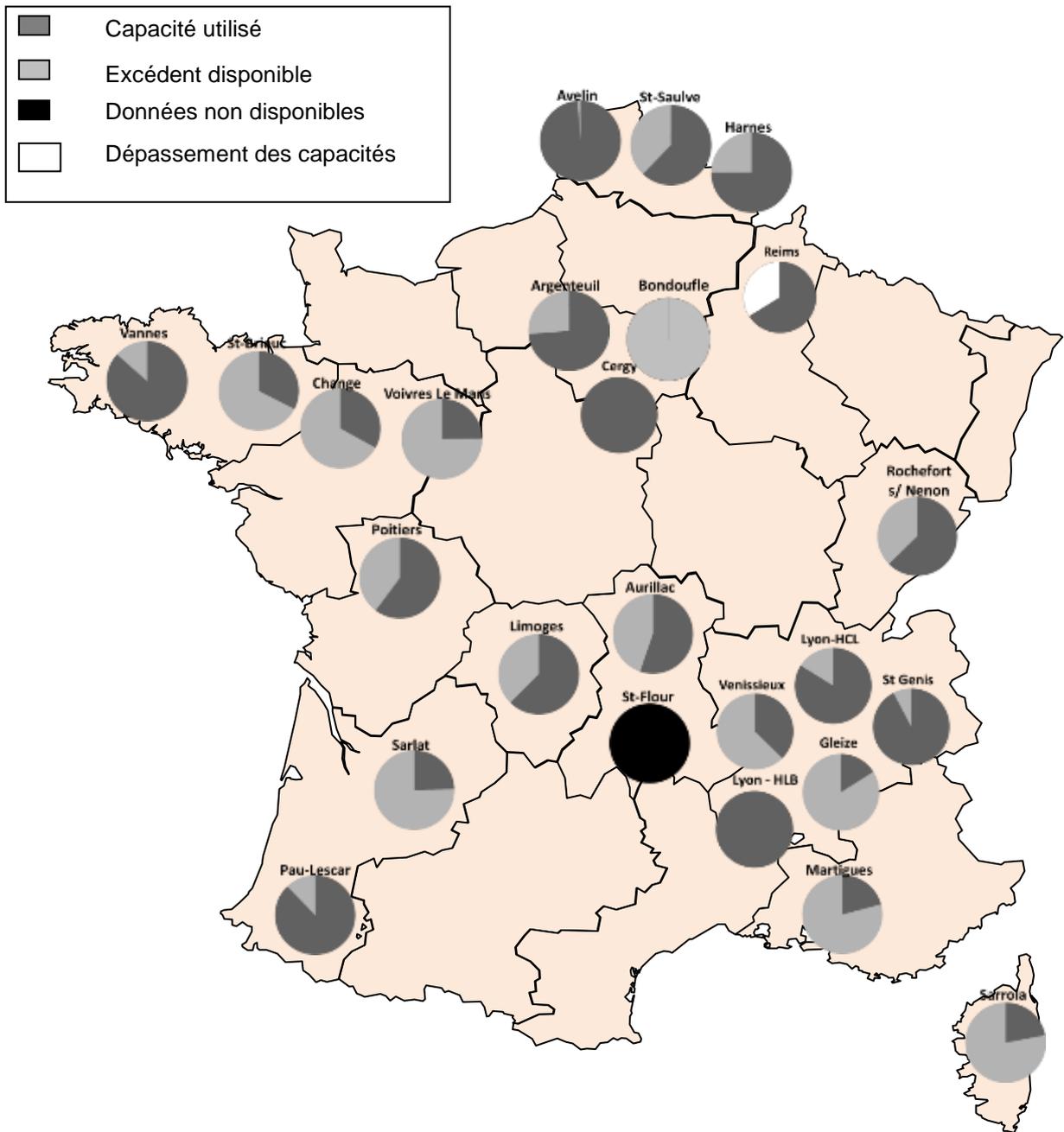
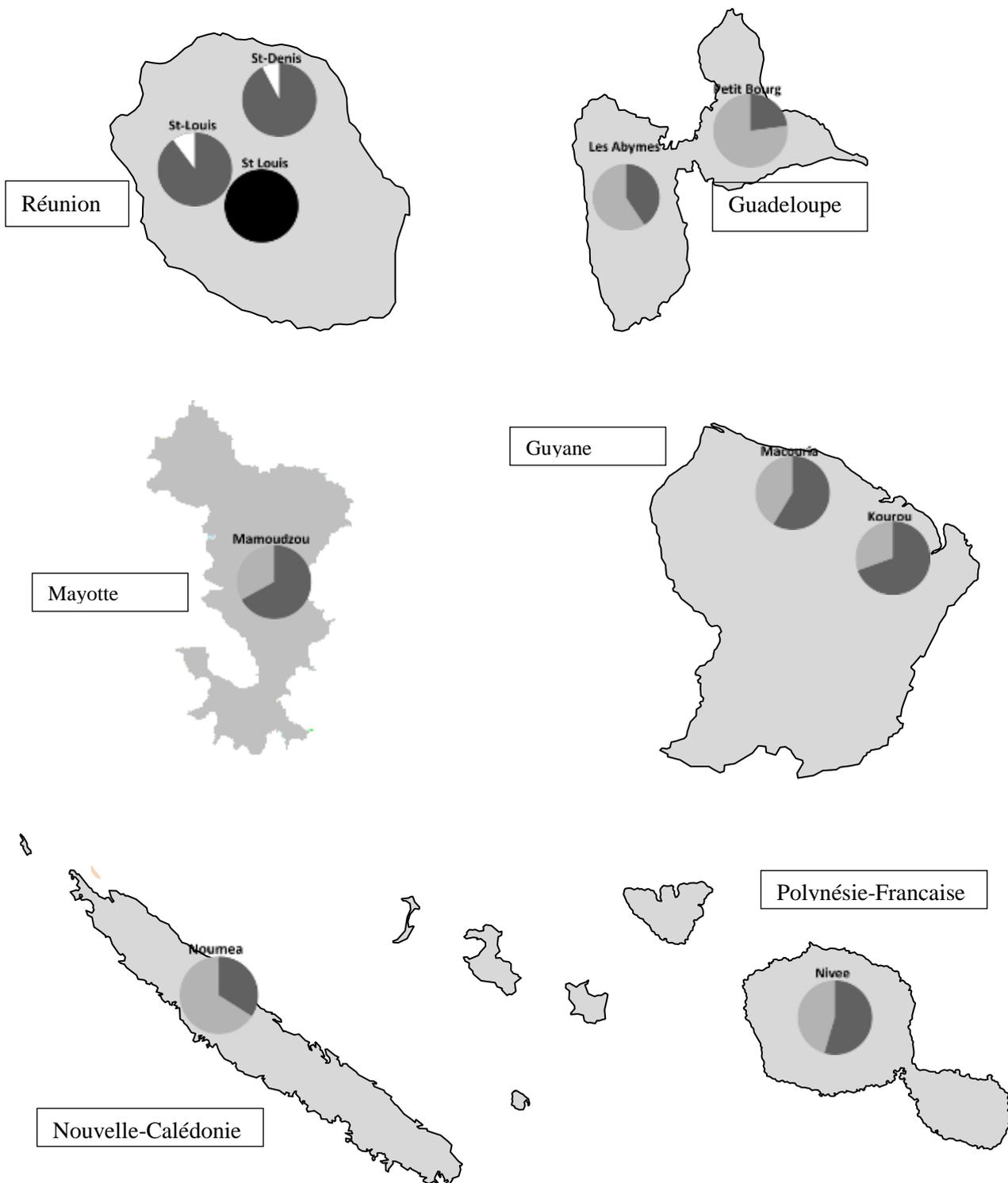


Figure 12 : Capacités résiduelles disponibles théoriques par installation (prétraitement par désinfection)





## 5.5. Des mouvements interrégionaux aux explications diverses

L'origine des déchets traités a été étudiée pour chaque installation enquêtée. Même si peu d'informations pertinentes sont disponibles à l'échelle départementale, il a été possible de déterminer quels étaient les grands flux inter-régionaux.

Les notions de proximité, mais aussi de concurrence, d'arrêt technique pour maintenance, etc. interviennent probablement dans la définition de ces flux.

Les flux les plus importants, supérieurs à 1 500 t/an, concernent les régions de Bourgogne (1 711 t), Bretagne (4 288 t), Champagne-Ardenne (1 793 t) et Poitou-Charentes (2 302 t). Or seul 2 de ces régions (Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes) ont été identifiées comme des régions déficitaires en termes de capacité de traitement des DASRI par le bilan théorique.

Dans les autres régions déficitaires, l'exportation de quantités de DASRI à traiter est faible voire nulle : Alsace (0 t), Franche-Comté (1 197 t), Guyane (7 t), Midi-Pyrénées (596 t) et Picardie (1 005 t).

Majoritairement, les flux de DASRI correspondent à des DASRI produits dans une région mais traités dans la région voisine, sauf pour la région Nord Pas de Calais qui fait traiter 27 tonnes de DASRI en Auvergne.

**En 2011, près de 17 400 t ont été traités hors région, soit 10% du gisement total.**

Ces flux sont présentés de façon synthétique sur la carte proposée ci-après, et détaillés dans le tableau en annexe 4.



## 5.6. Mode de traitement secondaire pour les déchets prétraités par désinfection

Le procédé de désinfection est une étape de prétraitement des DASRI.

Les DASRI prétraités par désinfection peuvent donc suivre les filières de traitement disponibles pour les déchets ménagers et assimilés : l'incinération en UIOM ou l'enfouissement en ISDND, selon les modalités habituelles relatives aux déchets non dangereux de toutes origines. Seul le compostage des déchets ainsi prétraités par désinfection est interdit.

Le choix de la filière finale est à la fois lié :

- à la proximité de l'installation de prétraitement,
- à l'identité de l'exploitant de l'installation de prétraitement,
- au coût de traitement, de l'ordre de 80 €/tonne pour l'enfouissement et de 100 €/tonne pour l'incinération.

Le recours à l'enfouissement est prioritairement retenu.

Tableau 18 : Filière de traitement finale des DASRI prétraités

	Type de filière	
	Enfouissement	Incinération
Traitement post désinfection choisi en 2011	79%	21%

## 5.7. Synthèse sur le bilan national 2011

Le gisement de DASRI potentiellement produit a été estimé à près de 170 000 tonnes par deux types de méthodes, l'une se référant aux données bibliographiques, notamment les plans régionaux d'élimination des déchets et l'autre à partir de ratios nationaux de production de DASRI par type de producteur.

En 2011, près de 163 323 tonnes de DASRI ont été traités par les 67 installations en fonctionnement.

Le taux de captage permet de confronter les estimations du gisement de DASRI potentiellement produits aux quantités de DASRI traités par chaque région. Cet indicateur a montré certains écarts faibles dans la majorité des régions sauf pour 5 régions : Centre et Nord-Pas-de-Calais (taux de captage supérieur à 150%) et Alsace, Guyane et Picardie (taux de captage inférieur à 50%). L'écart entre l'estimation du gisement potentiellement produit et les quantités réellement traitées peut être dû à une erreur dans la méthode d'évaluation du gisement, à une mauvaise orientation de ce type de déchets ou à une erreur de déclaration des exploitants des installations.

L'état des lieux a permis de faire ressortir que de nombreuses régions ont une capacité résiduelle théorique négative : Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guyane, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et dont 2 régions ne disposant pas d'installations sur leur territoire, Picardie et Saint-Pierre et Miquelon.

Mais en réalité, très peu de région sont déficitaires. Cependant, près de 10% des quantités des DASRI produits dans une région ont été traitées dans une région voisine.

Une meilleure gestion des DASRI au sein même du territoire permettrait de diminuer les flux de DASRI interrégionaux et d'augmenter le taux d'activité dont près de 21 régions ont un taux d'activité inférieur à 70%.

## 6. Situation par région

### 6.1. Bilan des données reçus de l'enquête

Nombre de site enquêté	Nombre de site ayant répondu aux informations suivantes :				Qualité des données réceptionnées 2011	Qualité des données réceptionnées 2012	Commentaires
	Capacité réglementaire (t/an) donnée	Capacité technique (t/an) donnée	Questionnaires reçus avec les données complètes pour 2011	Questionnaires reçus avec les données complètes pour 2012			
ALSACE	1	1	1	1	100%	100%	
AQUITAINE	3	3	3	3	100%	100%	Ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Sarlat (07/2011)
AUVERGNE	3	2	2	2	<i>non complètes</i>	100%	Fermeture d'une installations de prétraitement par désinfection à St Flour (04/2011)
BASSE-NORMANDIE	1	1	1	1	100%	100%	
BOURGOGNE	1	1	1	1	100%	100%	
BRETAGNE	4	4	4	3	100%	100%	Ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Sarlat (10/2012)
CENTRE	3	3	3	3	100%	100%	
CHAMPAGNE-ARDENNE	1	1	1	1	100%	100%	Fermeture d'une installations de prétraitement par désinfection à Reims (10/2012)
CORSE	1	<i>non communiquée</i>	1	1	100%	100%	
FRANCHE-COMTE	1	1	1	0	100%	<i>non complètes</i>	
HAUTE NORMANDIE	1	1	1	1	100%	100%	
ILE-DE-France	5	4	5	4	100%	<i>non complètes</i>	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2	2	2	2	100%	100%	
LIMOUSIN	1	<i>non communiquée</i>	1	1	100%	100%	
LORRAINE	2	2	2	2	100%	100%	
MIDI-PYRENEES	2	2	2	2	100%	100%	
NORD-PAS DE CALAIS	6	6	6	5	100%	<i>non complètes</i>	
PACA	5	5	5	4	100%	100%	Ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Martigues (01/2011) Ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Sisteron (01/2012)
PAYS DE LA LOIRE	4	4	4	4	100%	100%	
POITOU CHARENTES	1	1	1	1	100%	100%	
RHÔNE-ALPES	9	9	9	9	100%	100%	Fermeture d'une installations de prétraitement par désinfection à St Gleizé (04/2011)
GUADELOUPE	3	3	3	3	100%	100%	
GUYANE	2	1	2	2	100%	100%	
MARTINIQUE	1	1	1	1	100%	100%	
MAYOTTE	1	1	1	1	100%	100%	
REUNION	3	0	3	2	<i>non complètes</i>	<i>non complètes</i>	
NOUVELLE CALEDONIE	1	1	1	1	100%	200%	
POLYNESIE FRANCAISE	3	2	3	2	100%	<i>non complètes</i>	Ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection à Uturoa (2012)

## 6.2. Région Alsace

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 5 327 t issu du PREDD 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 802 t en 2011  
1 201 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 1 200 t en 2011  
1 200 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 802 t en 2011  
1 201 t en 2012

### 6.2.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Alsace ne dispose que d'une unité de traitement par incinération à Sausheim.

Depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008, l'installation d'incinération de Strasbourg ne traite plus les DASRI.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Sausheim (68)	Incinération	Sivom de l'Agglomération Mulhousienne	Novergie Est	1 200	1 200
<b>Total</b>				<b>1 200</b>	<b>1 200</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>1 200</i>	<i>100%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>0%</i>

### 6.2.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 1 201 tonnes et sont gérés par l'unité de Strasbourg, soit 100% des capacités techniques disponibles dans la région.

Ce gisement est en augmentation constante depuis 2008. L'évolution du gisement traité en 2012 est deux fois plus importante qu'en 2008, soit 604 t.

Avec l'arrêt du traitement des DASRI de l'unité d'incinération de Strasbourg, le gisement total traité dans la région a fortement diminué passant de plus de 5 200 t en 2008 à seulement 1 200 t en 2012.

Les capacités techniques disponibles de la région Alsace sont passées de 7 530 t/an en 2008 à 1 200 t/an en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Sausheim (68)	686	802	1 201
<b>TOTAL</b>	<b>686</b>	<b>802</b>	<b>1 201</b>

Les DASRI pris en charge par l'unité d'incinération de Sausheim proviennent exclusivement de la région d'Alsace.

### 6.2.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 5 327 tonnes (source : révision du PREDD - 2012).

Le gisement régional est traité uniquement sur la région, soit 802 t en 2011 et de 1 201 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 15% en 2011 et à 23% en 2012.

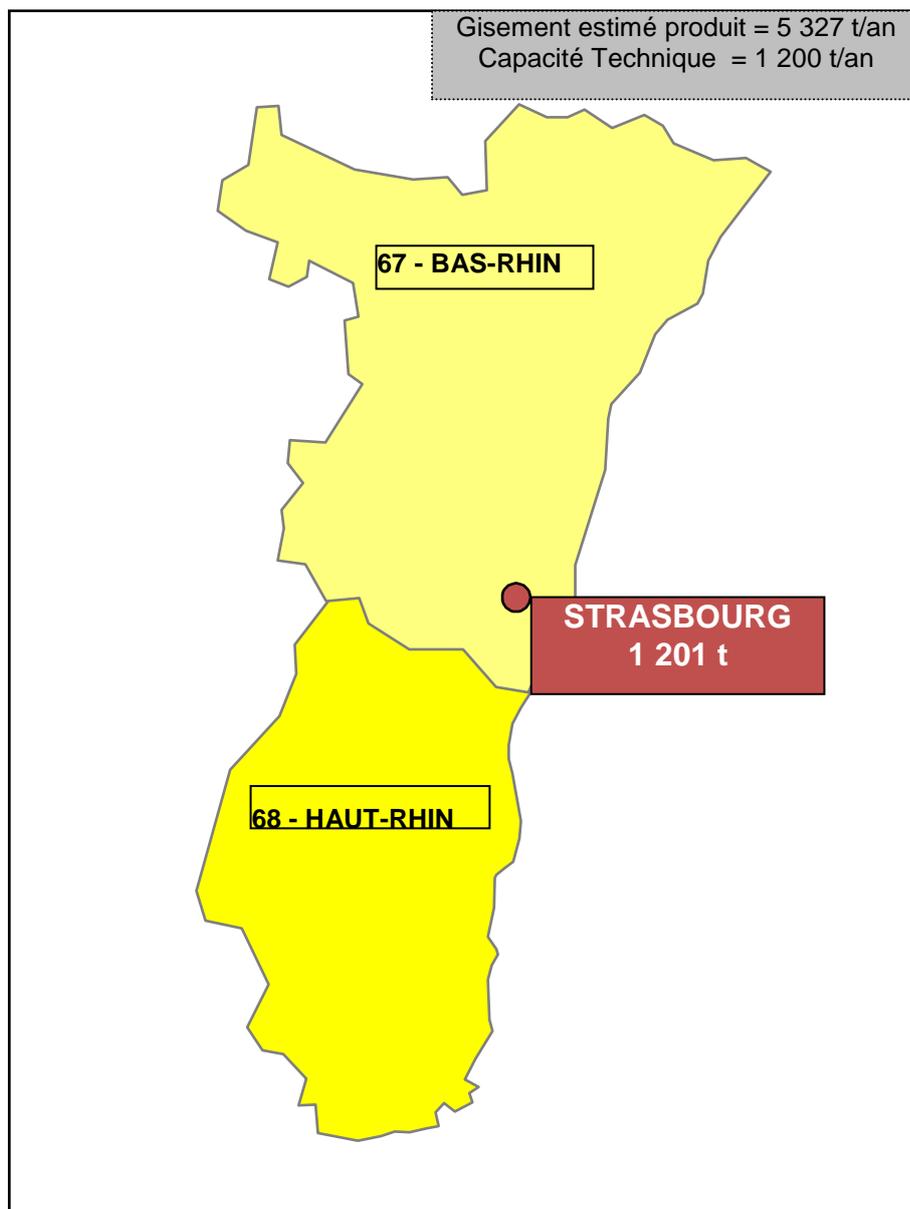
L'écart entre le gisement théorique et le gisement alsacien réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

Depuis, l'arrêt du traitement des DASRI par le centre d'incinération de Strasbourg, les capacités de la région ne sont que de 1 200 t /an. Les capacités théoriques de traitement des DASRI paraissent largement inférieures au gisement théorique produit. La région ne permet pas d'accueillir tous les DASRI produits dans son unique centre de traitement par incinération à Sausheim.

Figure 14 : Alsace : Localisation d'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



### 6.3. Région Aquitaine

#### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 12 100 t issu du PREDDA 2007
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 10 819 t en 2011  
10 948 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 15 265 t en 2011  
15 265 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 15 081 t en 2011  
14 965 t en 2012

#### 6.3.1. Installations et capacités de traitement en région

La région d'Aquitaine dispose de trois installations de traitement et de prétraitement : un incinérateur et deux appareils de prétraitement par désinfection.

L'unité de Sarlat, prétraitement par désinfection, a été ouverte en juillet 2011.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Bassens (33)	Incinération	PROCINER	PROCINER	19 000	13 200
Pau-Lescar (64)	Désinfection	BEARN Environnement	BEARN Environnement	2 000	2 000
Sarlat (24)	Désinfection	CH Jean Leclaire	CH Jean Leclaire	65	65
<b>Total</b>				<b>21 065</b>	<b>15 265</b>
<i>Total Incinération</i>				19 000	90%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				2 065	10%

A noter que le centre d'incinération de Bassens est un incinérateur de déchets dangereux avec un four spécifique pour le traitement des DASRI.

90% des capacités administratives de la région sont supportés par l'unité d'incinération.

Les capacités techniques disponibles de la région sont à la baisse par rapport au précédent bilan sur les données de l'année 2008.

### 6.3.2. Gisement traité en région

En 2012, le gisement de DASRI traités est de 14 965 t, légèrement inférieur au gisement traité en 2011. L'unité d'incinération de Bassens traite près de 88% du gisement global traité.

Ce gisement est globalement stable depuis plusieurs années 2008, gisement traité annuellement plus de 14 000 t, soit plus de 92% des capacités techniques disponibles de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Bassens (33)	13 727	13 310	13 177
Pau-Lescar (64)	1 752	1 755	1 758
Sarlat (24)	<i>Installation non ouverte</i>	16*	30
<b>TOTAL</b>	<b>15 479</b>	<b>15 081</b>	<b>14 965</b>
% Incinération	89%	88%	88%
% Prétraitement	11%	12%	12%

\*ouverture en juillet 2011, tonnage sur 6 mois uniquement pour 2011

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par les trois installations de traitement et de prétraitement proviennent à 70 % de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	10 615	4 467	15 081
% Gisement 2011	70%	30%	100%
Gisement 2012 (t)	10 544	4 421	14 965
% Gisement 2012	70%	30%	100%

En 2011, 4 467 t de DASRI traités en Aquitaine sont produits en dehors du territoire national dont 1 941 t provenant hors du territoire français (Espagne et Liban). En 2012, le tonnage provenant d'Espagne et du Liban est de 1 922 t.

### 6.3.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 12 100 tonnes (source : révision du PREDD - 2007).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 10 819 t en 2011 et 10 948 t 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 89% en 2011 et 90% en 2012.

En 2011, le gisement régional traité en région représente 98 % du gisement produit, auquel il faut rajouter les gisements aquitains traités hors région qui s'élèvent à 204 t (186 t en Limousin et 18 t en Midi-Pyrénées). Alors qu'en 2012, les gisements aquitains traités hors région ont augmenté avec 379 tonnes traités en Limousin et 26 tonnes en Midi-Pyrénées.

Les capacités techniques disponibles de traitement de la région (15 265 t/an) sont suffisantes pour la région offrant ainsi une autonomie régionale théorique de traitement des DASRI.

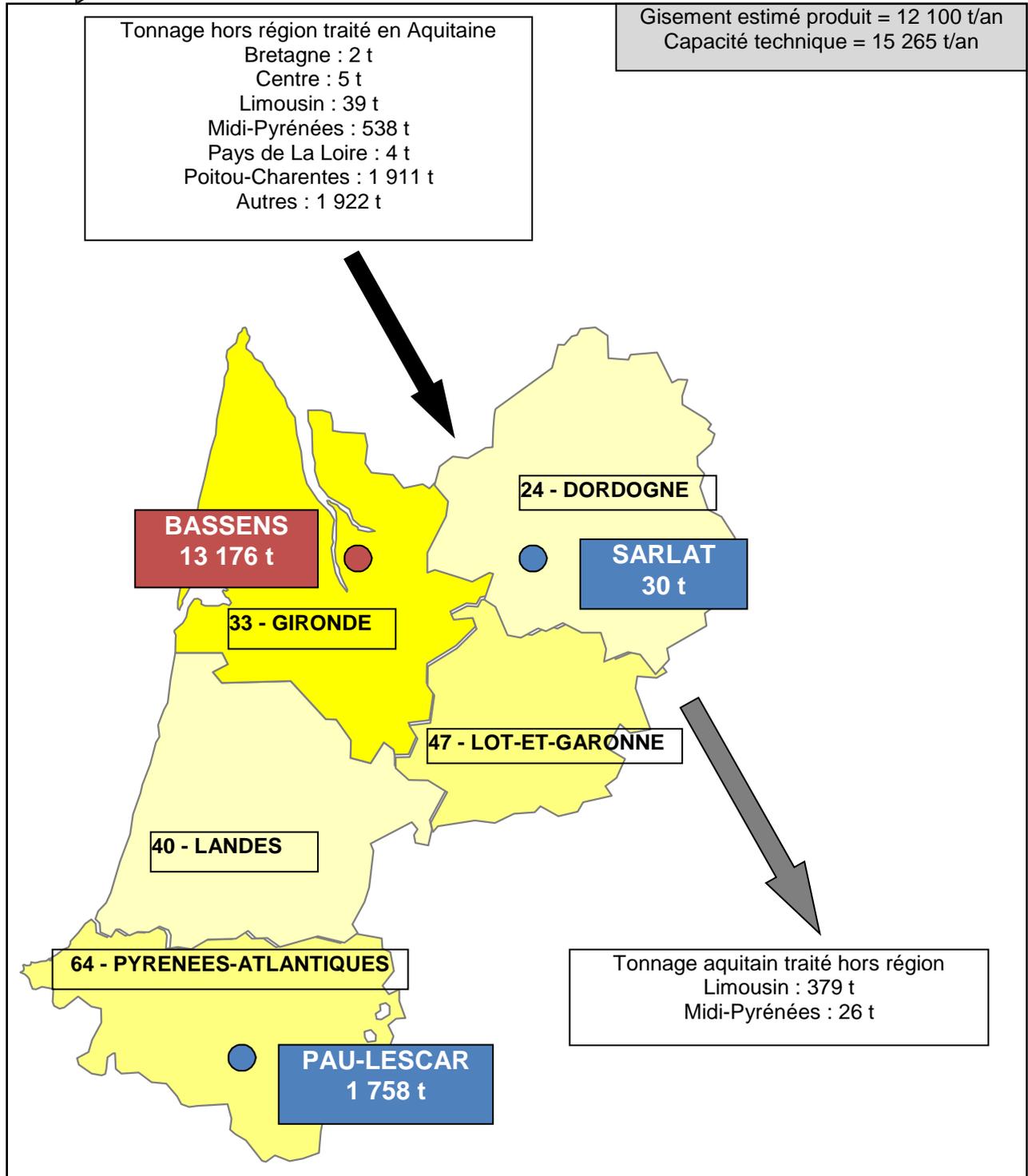
Figure 15 : Aquitaine : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012

**Importation** : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région

**Exportation** : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.4. Région Auvergne

Signalons que les données 2011 ne sont pas complètes par manque d'information de l'installation de prétraitement par désinfection de Sarlat, fermé courant 2011.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 331 t issu du ARS 2010
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 3 655 t en 2011  
3 620 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : *non définie* en 2011  
Fermeture du site de Saint-Flour en Avril 2011  
8 067 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 5 761 t en 2011  
5 869 t en 2012

### 6.4.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Auvergne dispose de 3 installations de traitement et de prétraitement : une UIOM et deux installations de prétraitement par désinfection.

A noter que l'installation de traitement par désinfection de Saint-Flour a cessé son activité depuis avril 2011.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Aurillac (15)	Désinfection	CH Henri Mondor	CH Henri Mondor	320	657
Bayet (03)	Incinération	Sictom Sud Allier	Ronaval	7 410	7 410
Saint Flour (15)*	Désinfection	CH Saint Flour	CH Saint Flour	<i>Non communiquée</i>	<i>Non communiquée</i>
<b>Total</b>				<b>7 730</b>	<b>8 067</b>
<i>Total Incinération</i>				7 410	96%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				320	4%

\* installation fermée en avril 2011

### 6.4.2. Gisement traité en région

Les gisements traités pour l'année 2012 s'élèvent à 5 869 tonnes, soit 73% des capacités techniques disponibles de la région. Le gisement traité en 2011 est globalement identique que par rapport à celui de 2012.

Le traitement des DASRI est géré à 94% par l'unité d'incinération de Bayet.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Aurillac (15)	304	363	382
Bayet (03)	5 001	5 398	5 487
Saint Flour (15)*	<i>Données non communiquées</i>		<i>Fermé</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 305</b>	<b>5 761</b>	<b>5 869</b>
% Incinération	94%	94%	93%
% Prétraitement	6%	6%	7%

Par rapport au précédent bilan sur les données issues de l'année 2008, le gisement des deux installations, encore ouvertes aujourd'hui, ont augmenté de près de 8 % pour le centre d'incinération et de 26 % pour le centre de prétraitement par désinfection d'Aurillac, sans doute pour palier à la fermeture du site de Saint-Flour.

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par les deux installations de traitement de la région proviennent à hauteur de 60% de la région d'Auvergne, soit plus de 3 600 t/an.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	3 655	2 105	5 760
% Gisement 2011	63%	37%	100%
Gisement 2012 (t)	3 620	2 250	5 869
% Gisement 2012	62%	38%	100%

### 6.4.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 3 331 tonnes (source : ARS - 2010).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) en 2011 est de 3 655 t et en 2012 de 3 620 t. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100%.

Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des installations de traitement et de prétraitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

La totalité du gisement produit en Auvergne est traité en région, en 2011 et 2012.

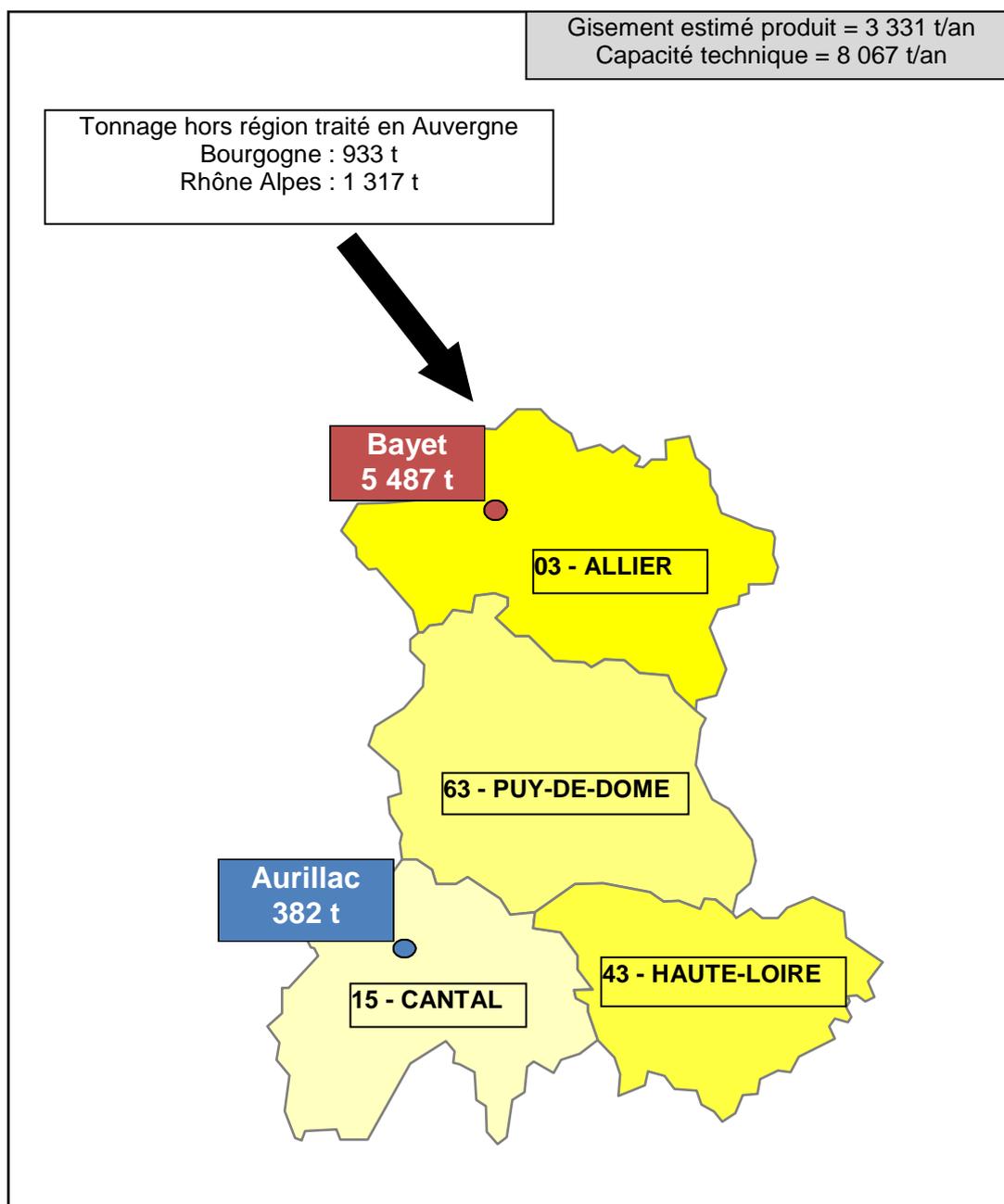
Les capacités techniques disponibles de traitement de la région en 2012 (8 067 t/an) sont donc excédentaires et offrent une autonomie théorique de traitement à la région. La fermeture de l'installation de Saint-Flour ne vient pas perturber la gestion des DASRI en Auvergne.

Figure 16 : Auvergne : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012

**→** Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



## 6.5. Région Basse Normandie

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 681 t issu de STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 3 475 t en 2011  
3 462 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 10 000 t en 2011  
10 000 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 3 929 t en 2011  
3 713 t en 2012

### 6.5.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Basse Normandie dispose d'une installation de traitement par incinération : l'UIOM de Colombelles.

Aucune nouvelle installation n'est recensée depuis la réalisation du précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Colombelle (14)	Incinération	SYVEDAC	SIRAC	10 000	10 000
<b>Total</b>				<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>10 000</i>	<i>100%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>0%</i>

### 6.5.2. Gisement traité en région

Les gisements traités pour l'année 2012 s'élèvent à 3 713 tonnes, soit une augmentation de 25% par rapport au tonnage traité en 2008. Cependant, en 2008, des travaux de rénovation des fours ont été réalisés sur cette installation. Une partie des tonnages avait été déléstée sur l'unité de Blois en région Centre.

En 2010, le gisement traité par le centre d'incinération de Colombelle était important, soit 5 248 t.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Colombelle (14)	5 248	3 929	3 713
<b>TOTAL</b>	<b>5 248</b>	<b>3 929</b>	<b>3 713</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ce site de traitement proviennent à 88% de la région Basse Normandie tout comme le précédent bilan.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	3 475	455	3 929
% Gisement 2011	88%	12%	100%
Gisement 2012 (t)	3 281	431	3 713
% Gisement 2012	88%	12%	100%

### 6.5.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 3 681 tonnes (source : révision du STATISS 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 3 475 t en 2011 et de 3 462 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 94% pour ces deux années.

Le gisement bas-normand traité en région est de 3 281 t en 2012, à celui-ci, il faut rajouter le gisement traité hors région qui s'élève à 181 tonnes (15 t en Champagne-Ardenne, 19 t en Ile de France et 147 t en Pays de Loire, 933 t en Centre). En 2011, le gisement produit en Basse-Normandie a été traité en région.

La gestion des DASRI produit en Basse Normandie est mieux gérée depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008 puisque le tonnage traité hors région a diminué passant de 933 t en 2008 à 181 t en 2012.

Les capacités techniques de traitement de la région (10 000 t/an) sont donc largement excédentaires. En effet, les capacités techniques disponibles du site de traitement sont utilisées à hauteur de 37% en 2012.

Figure 17 : Basse Normandie : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012

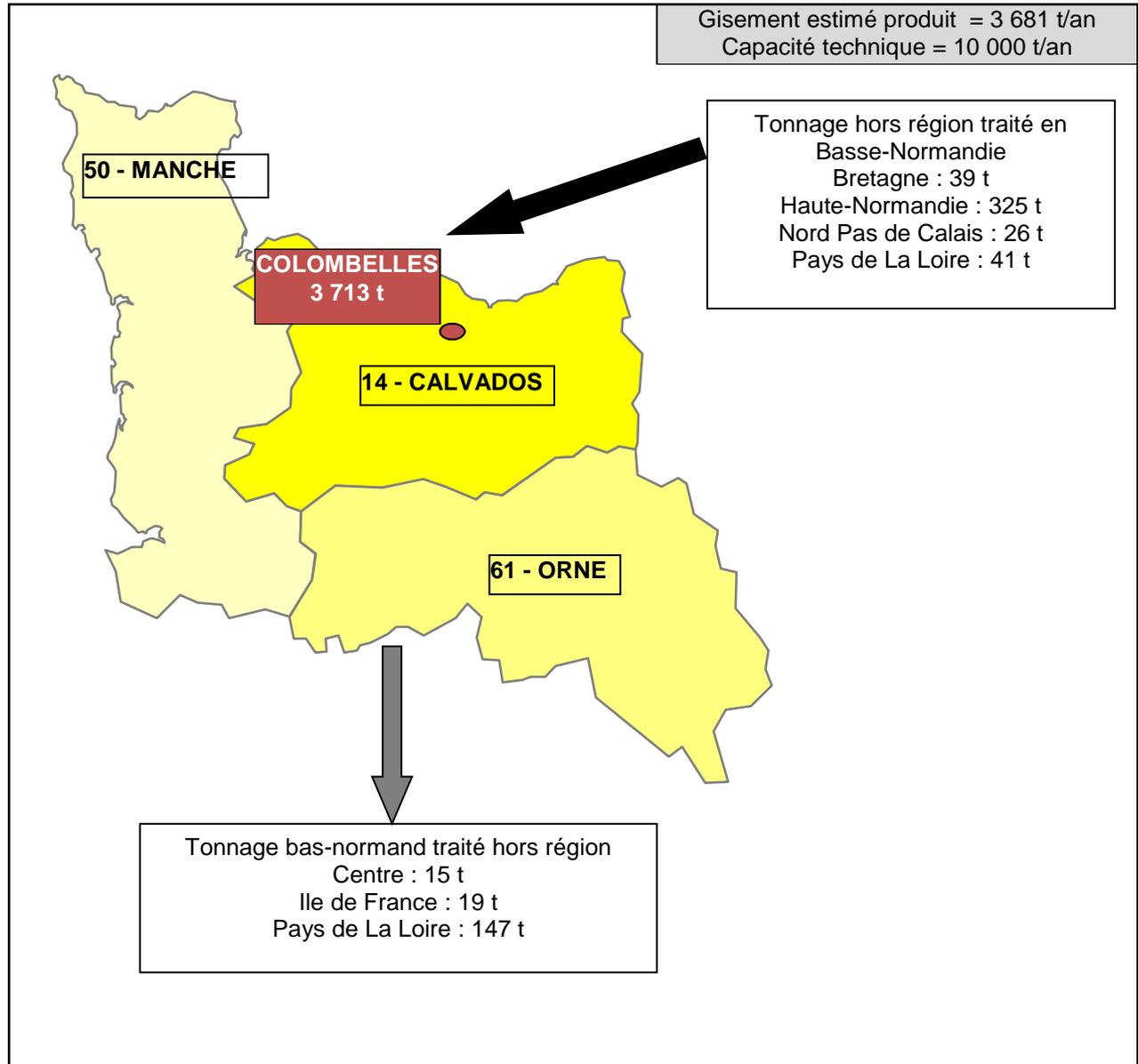
**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.6. Région Bourgogne

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 4 288 t issu de STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 3 500 t en 2011  
3 590 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 6 000 t en 2011  
6 000 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 2 982 t en 2011  
2 912 t en 2012

### 6.6.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Bourgogne dispose d'une seule installation de traitement : l'UIOM du Grand Dijon ouvert depuis 2008.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Dijon (21)	Incinération	Communauté d'Agglomération le Grand Dijon	Communauté d'Agglomération le Grand Dijon	6 000	6 000
<b>Total</b>				<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
<i>Total Incinération</i>				6 000	100%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					0%

### 6.6.2. Gisement traité en région

En 2012, les gisements traités en région s'élèvent à 2 912 tonnes. Ce gisement est en légère diminution chaque année. En effet, en 2008, l'installation de Dijon ouvrait sa ligne de traitement des DASRI dans son usine d'incinération et traitait 3 272 t de DASRI.

Les capacités techniques disponibles de l'installation d'incinération de Dijon sont utilisées à hauteur de 50% seulement.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Dijon (21)	3209	2982	2912
<b>TOTAL</b>	<b>3209</b>	<b>2982</b>	<b>2912</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par cette installation de traitement proviennent à 60% de la région Bourgogne, soit plus de 1 700 tonnes.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	1 789	1 193	2 982
% Gisement 2011	60%	40%	100%
Gisement 2012 (t/an)	1 747	1 165	2 912
% Gisement 2012	60%	40%	100%

### 6.6.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 4 288 tonnes (source : STATISS-2012).

Le gisement réel produit en région (toutes destinations confondues) s'élève à 3 500 t en 2011 et 3 590 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 82% en 2011 et 84% en 2012.

Le gisement régional traité en région représente seulement environ 50 % du gisement produit, auquel il faut rajouter les gisements bourguignons traités hors région qui s'élèvent à 1 711 t en 2011 (810 t en Auvergne, 897 t en Centre et 4 t en Ile de France) et à 1 843 tonnes en 2012 (933 t en Auvergne et 910 t en Centre).

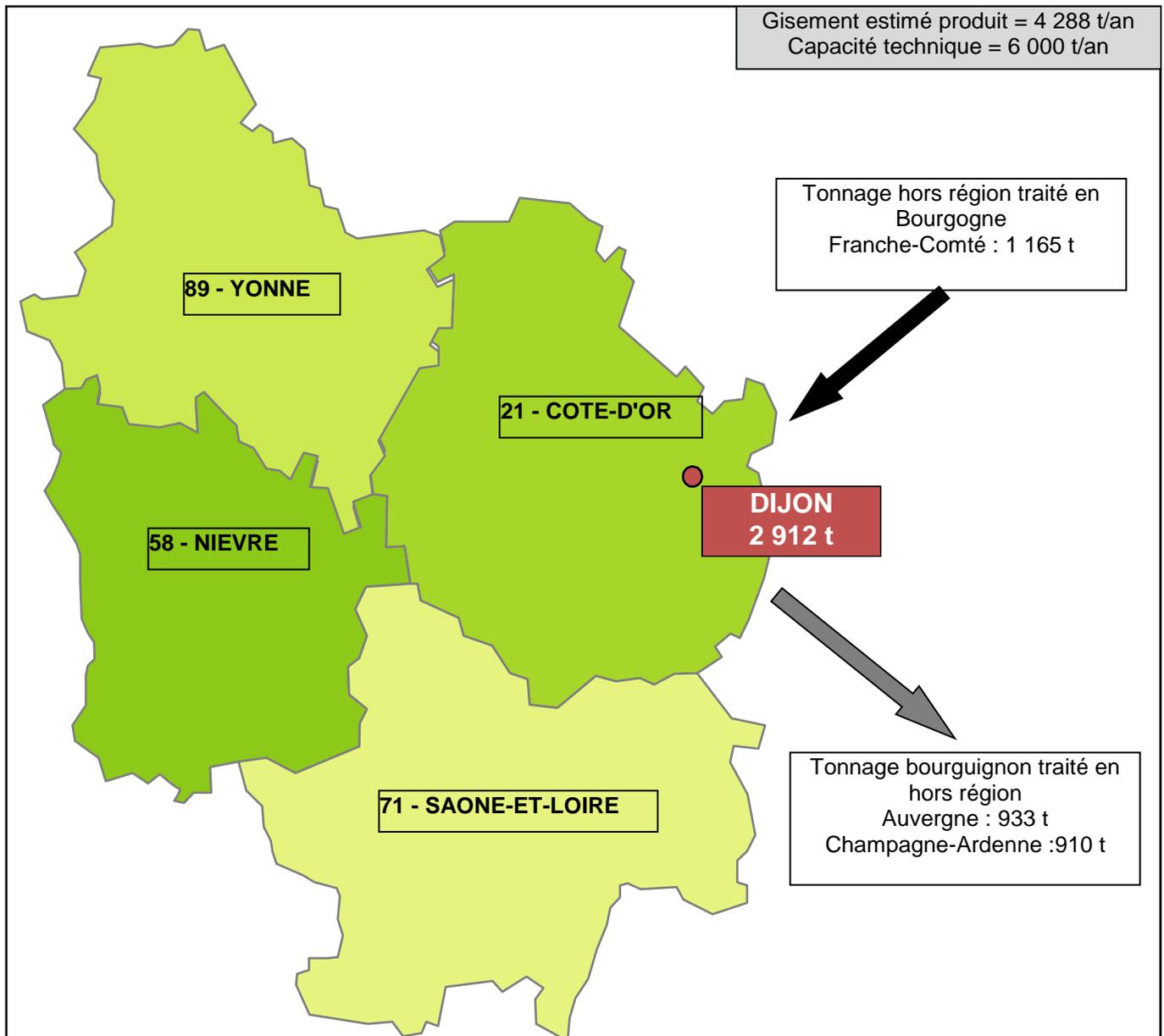
Les capacités techniques disponibles de la région (6 000 t/an) permettraient de traiter ces tonnages en Bourgogne. En effet, elles sont excédentaires et elles pourraient offrir à la région une autonomie dans le traitement des DASRI.

Figure 18 : Bourgogne : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

 Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région

 Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.7. Région Bretagne

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 6 820 t issu du PREDD 2007
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 8 245 t en 2011  
7 588 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 10 100 t en 2011  
13 600 t en 2012  
Ouverture d'un site de Saint-Gilles en Oct.2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 3 957 t en 2011  
4 404 t en 2012

### 6.7.1. Installations et capacités de traitement en région

Depuis 2012, la région Bretagne dispose de 4 unités de traitement des DASRI : une UIOM et trois installations de prétraitement par désinfection. En effet, l'installation à Saint Gilles, à proximité de Rennes, a ouvert en octobre 2012.

Les capacités administratives de la région se répartissent à hauteur de 48% pour le prétraitement par désinfection et 52% pour l'incinération.

Les capacités administratives pour le prétraitement par désinfection dans la région ont augmenté grâce à l'ouverture du site de Saint Gilles de plus de 3 000 tonnes.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Brest (29)	Incinération	Brest Métropole Océane	SEML SOTRAVAL	5 000	8 000
Saint-Avé (56)	Désinfection	Syndicat interhospitalier de Logistique du Golfe du Morbihan	Syndicat interhospitalier de Logistique du Golfe du Morbihan	1 200	1 200
Saint-Brieuc (22)	Désinfection	CH Saint Brieuc	CH Saint Brieuc	300	900
Saint-Gilles (35) *	Désinfection	SODICOME	SODICOME	3 120	3 500
<b>Total</b>				<b>9 620</b>	<b>13 600</b>
<i>Total Incinération</i>				5 000	52%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				4 620	48%

\* site ouvert récemment, octobre 2012

### 6.7.2. Gisement traité en région

Les gisements traités pour l'année 2012 s'élèvent à 4 404 tonnes.

La part des DASRI traités par incinération reste constante entre 2008, précédent bilan, et 2011. En 2012, le gisement traité par incinération a augmenté de 200 tonnes.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Brest (29)	2 630	2 625	2 807
Saint-Avé (56)	1 037	1 039	1 036
Saint-Brieuc (22)	262	293	306
Saint-Gilles (35)*	<i>Site non ouvert</i>	<i>Site non ouvert</i>	256
<b>TOTAL</b>	<b>3 929</b>	<b>3 957</b>	<b>4 404</b>
% Incinération	67%	66%	64%
% Prétraitement	33%	34%	36%

La nouvelle installation de Saint Gilles vient pallier à l'augmentation du gisement breton produit pour 2012.

Notons également que les DASRI pris en charge par l'ensemble des installations de traitement et de prétraitement proviennent exclusivement de la région Bretagne en 2011.

En 2012, la nouvelle installation de Saint-Gilles et l'incinération de Brest ont traité des DASRI des régions voisines à hauteur de 94 t.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	3 957	0	3 957
% Gisement 2011	100%	0%	100%
Gisement 2012 (t)	4 311	94	4 404
% Gisement 2012	98%	2%	100%

### 6.7.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 6 820 tonnes (source : PREDD - 2007).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 8 245 T en 2011 et 7 588 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100%.

Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région en 2012 sont de 13 600 t/an dont 3 500 t/an par le nouveau site de prétraitement par désinfection de Saint-Gilles. Les capacités techniques disponibles de la région sont donc excédentaires par rapport à au gisement théorique de DASRI produit offrant une autonomie à la région pour la gestion de ce type de flux.

Toutefois, le gisement régional traité en région ne représente que 48 % en 2011 et de 55 % en 2012 du gisement produit, auquel il faut ajouter les gisements bretons traités hors région qui s'élèvent à 4 288 t en 2011 (2t en Aquitaine, 42 t en Basse-Normandie et 4 244 t en Pays de La Loire) et à 3 277 tonnes en 2012 (3 236 t en Pays de la Loire, 39 tonnes en Basse-Normandie et 2 t en Aquitaine).

Cette délocalisation importante du traitement peut être liée à des raisons de proximité géographique, mais aussi à des raisons commerciales, notamment pour les collecteurs des DASRI produits par les PAT et les professions médicales indépendantes.

Figure 19 : Bretagne : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

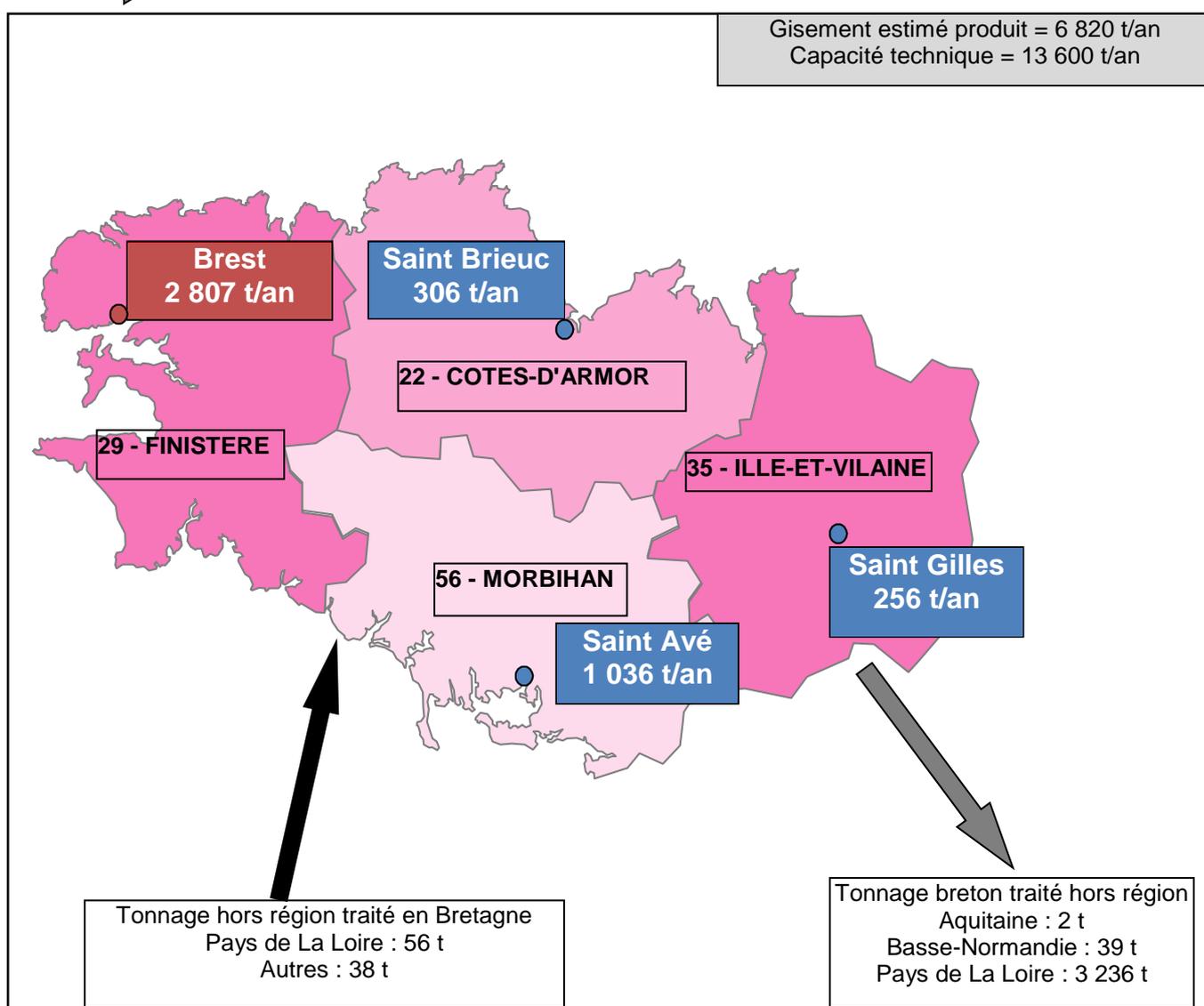
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.8. Région Centre

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 774 t issu du PREDD 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 6 110 t en 2011  
5 775 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 22 000 t en 2011  
22 200 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 6 503 t en 2011  
7 007 t en 2012

### 6.8.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Centre dispose toujours de 3 installations de traitement des DASRI, tous des UIOM.

Les capacités administratives n'ont pas évolué depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008. Cependant, les capacités techniques ont augmenté de 13 300 t/an en 2008 à 22 000 t/an en 2012.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Blois (41)	Incinération	SMICTOM Blaisois	Arcante	6 000	6 000
Gien (45)	Incinération	Syctom de Gien et de Châteauneuf sur Loire	CIDEME - Groupe Tiru	7 000	8 000
Saran (45)	Incinération	CA Orléans Val de Loire	Orvade	4 000	8 000
<b>Total</b>				<b>17 000</b>	<b>22 000</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>17 000</i>	<i>100%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>0%</i>

### 6.8.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 7 007 tonnes, soit 35% des capacités techniques.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Blois (41)	2 915	3 193	3 526
Gien (45)	129	619	886
Saran (45)	2 805	2 691	2 595
<b>TOTAL</b>	<b>5 849</b>	<b>6 503</b>	<b>7 007</b>

Les gisements de la région sont principalement traités par les sites de Blois et de Saran. Cependant, le site de Gien augmente chaque année le tonnage de DASRI traités, progression de 12% entre 2008 et 2012.

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par les sites de traitement proviennent à 78% de la région Centre, soit plus de 5 000 t/an.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	5 057	1 446	6 503
% Gisement 2011	78%	22%	100%
Gisement 2012 (t/an)	5 477	1 529	7 007
% Gisement 2012	78%	22%	100%

### 6.8.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 3 774 tonnes (source : PREDD - 2009).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 6 110 t en 2011 et de 5 775 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 150%. Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Le gisement régional traité en région est de 5 057 t en 2011 et de 5 057 t en 2012, déjà supérieur à celui du gisement produit estimé dans le PREDD.

Les gisements traités hors région s'élèvent à 1 053 t en 2011 (5 t en Aquitaine, 917 t en Pays de La Loire, 130 t en Poitou-Charentes et 1 t en Rhône-Alpes) et 297 t en 2012 (129 t en Pays de la Loire, 163 t en Poitou-Charentes, 5 t en Aquitaine). En 2008, plus de 1 500 tonnes étaient traités en dehors de la région. La gestion des DASRI en région est de mieux en mieux intégrée au territoire.

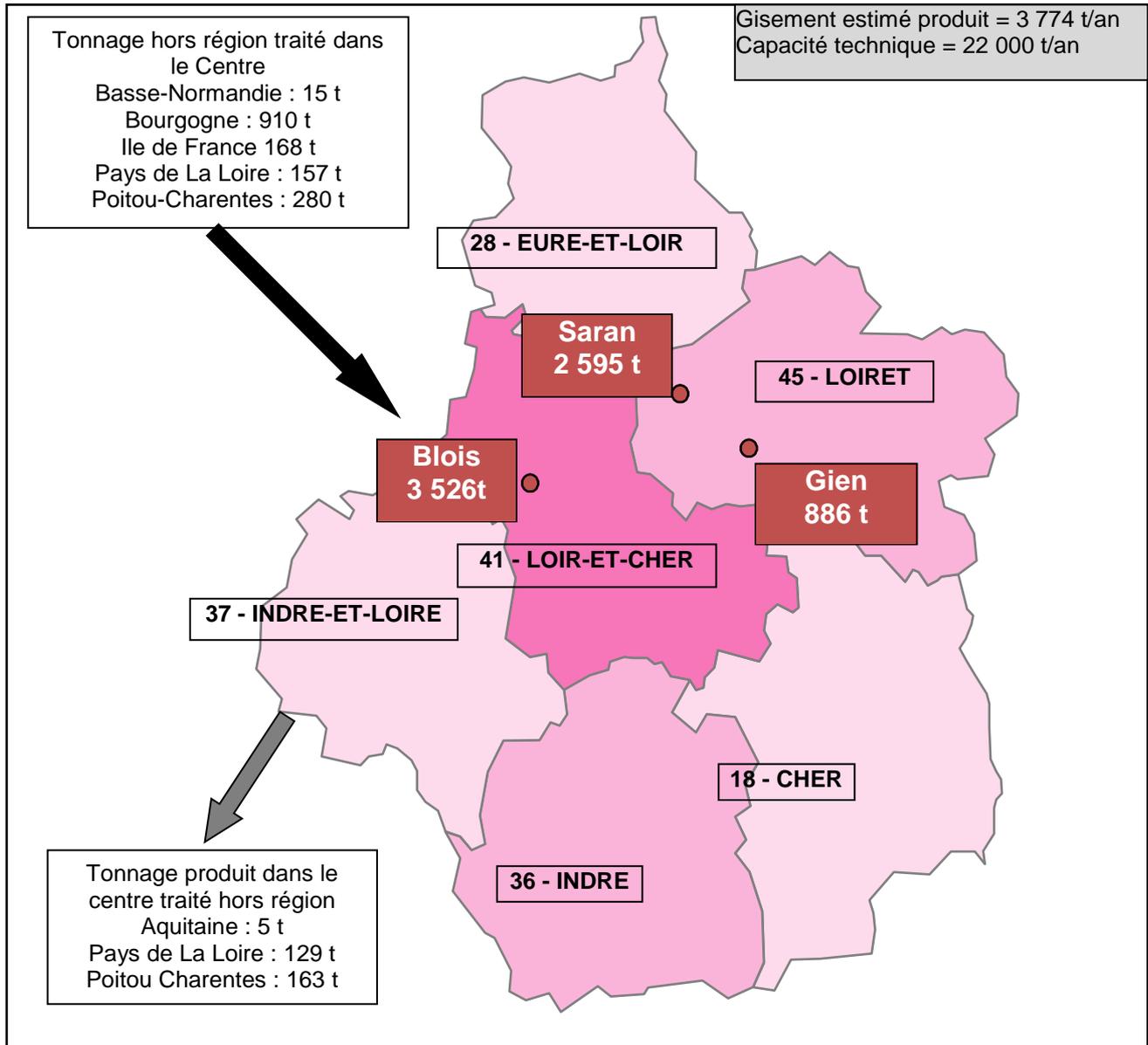
Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région (22 000 t/an) sont excédentaires et offrent une autonomie complète à cette région.

Figure 20 : Centre : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**→** Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région

**→** Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.9. Région Champagne Ardennes

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 202 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 3 104 t en 2011  
3 546 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 250 kg/h soit 910 t en 2011  
250 kg/h soit 910 t en 2012  
Fermeture du site de Reims en octobre 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 1 873 t en 2011  
240 t en 2012

### 6.9.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Champagne-Ardenne dispose d'une seule installation de prétraitement par désinfection des DASRI à Reims depuis 2008. Cependant, cette unité a été fermée en octobre 2012.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale
Reims (51)*	Désinfection	Sita Dectra	Sita Dectra	3 600	250 kg/h
<b>Total</b>				<b>3 600</b>	<b>910<sup>7</sup> t/an</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				3 600	100%

\* fermeture du site en octobre 2012

### 6.9.2. Gisement traité en région

Le gisement traité en 2012 est faible à cause de la fermeture du site.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Reims (51)*	1456	1873	240
<b>TOTAL</b>	<b>1456</b>	<b>1873</b>	<b>240</b>

<sup>7</sup> A raison de 35 h par semaine pour 52 semaines

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par l'installation de prétraitement provenaient à hauteur de 70% de la Champagne-Ardenne et 30% de la Picardie, région voisine.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	1311	562	1873
% Gisement 2011	70%	30%	100%
Gisement 2012 (t)	168	72	240
% Gisement 2012	70%	30%	100%

### 6.9.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 3 202 t (source : STATISS 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 3 104 t en 2011 et de 3 546 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100%.

Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Le gisement régional traité en région est de 1 311 t en 2011 et de 168 t en 2012. Cette différence de gisement produit en région et traité en région est liée à la fermeture du seul site présent sur le territoire de la région, fin 2012. Les gisements régionaux traités hors région s'élèvent à 3 378 tonnes en 2012 (2 265 t en Ile de France et 1 113 t en Lorraine). En 2011, le gisement régional traité hors région était dirigé également vers ces deux régions (711 t en Ile de France et 1 082 t en Lorraine).

La région n'a plus de site de traitement des DASRI à présent. Aucun projet de site de traitement de ce type de flux n'a été recensé.

Figure 21 : Champagne Ardennes : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012

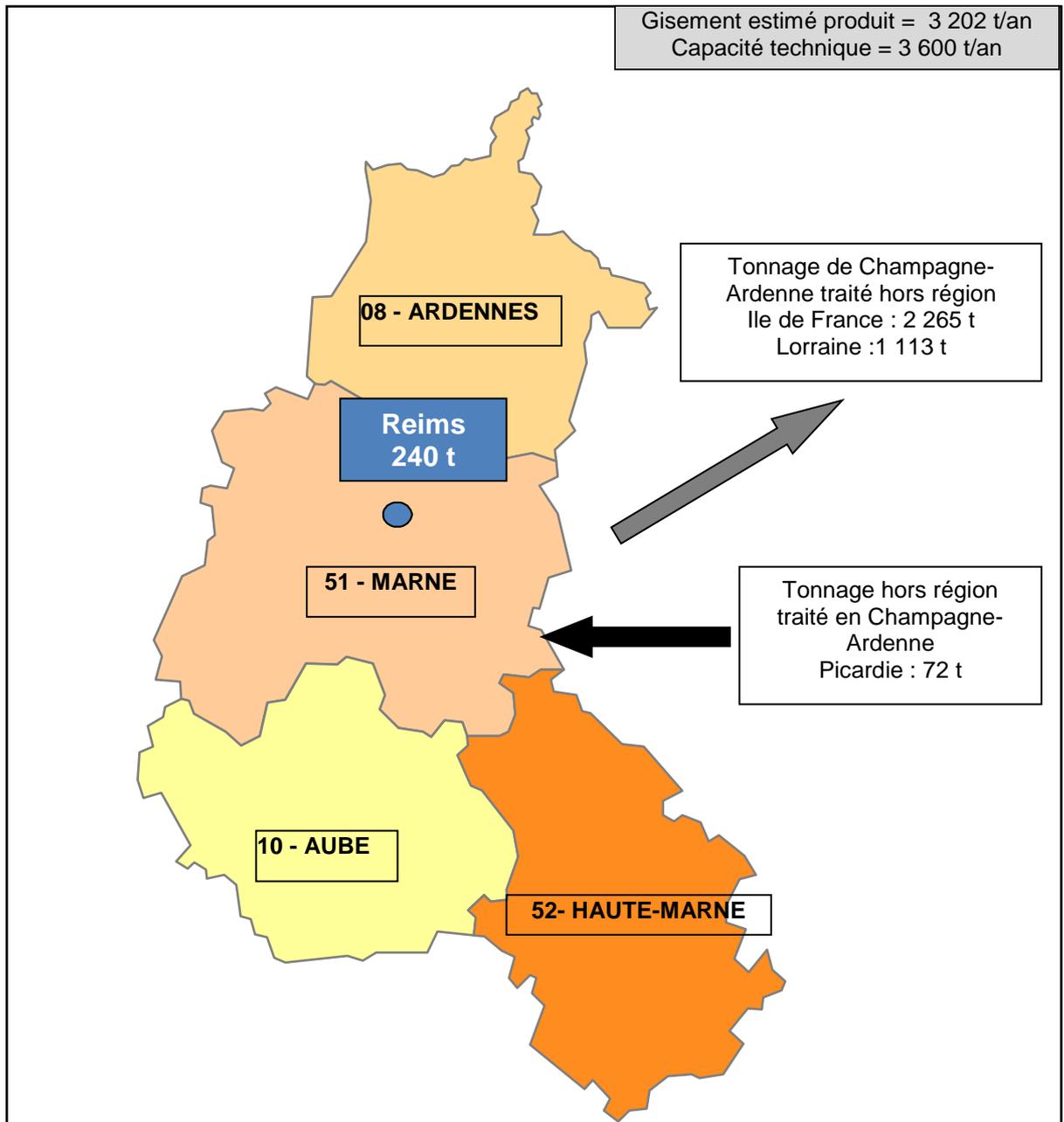
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.10. Région Corse

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 800 t issu des données de l'ARS 2011
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 1 100 t en 2011  
1 100 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 5 000 t en 2011  
5 000 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 1 100 t en 2011  
1 100 t en 2012

### 6.10.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Corse dispose que d'une seule installation de prétraitement par désinfection à Sarrola Carcopino. Il comprend deux appareils de prétraitement par désinfection, Ecodas 2000.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Sarrola-Carcopino	Désinfection	SANICORSE	SANICORSE	<i>non communiquée</i>	5 000
<b>Total</b>				<b>0</b>	<b>5 000</b>
<i>Total Incinération</i>					<i>0%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>100%</i>

### 6.10.2. Gisement traité en région

Le gisement de DASRI pris en charge par ce site s'élèvent à 1 100 tonnes.

Le gisement traité reste stable depuis déjà plusieurs années. En 2008, 1 200 t de DASRI étaient traités. .

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Sarrola-Carcopino	1100	1100	1100
<b>TOTAL</b>	<b>1100</b>	<b>1100</b>	<b>1100</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par le site de traitement proviennent exclusivement de la région Corse.

### 6.10.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 800 tonnes (source : estimation par l'ARS-2011). Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 1 100 t. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100%.

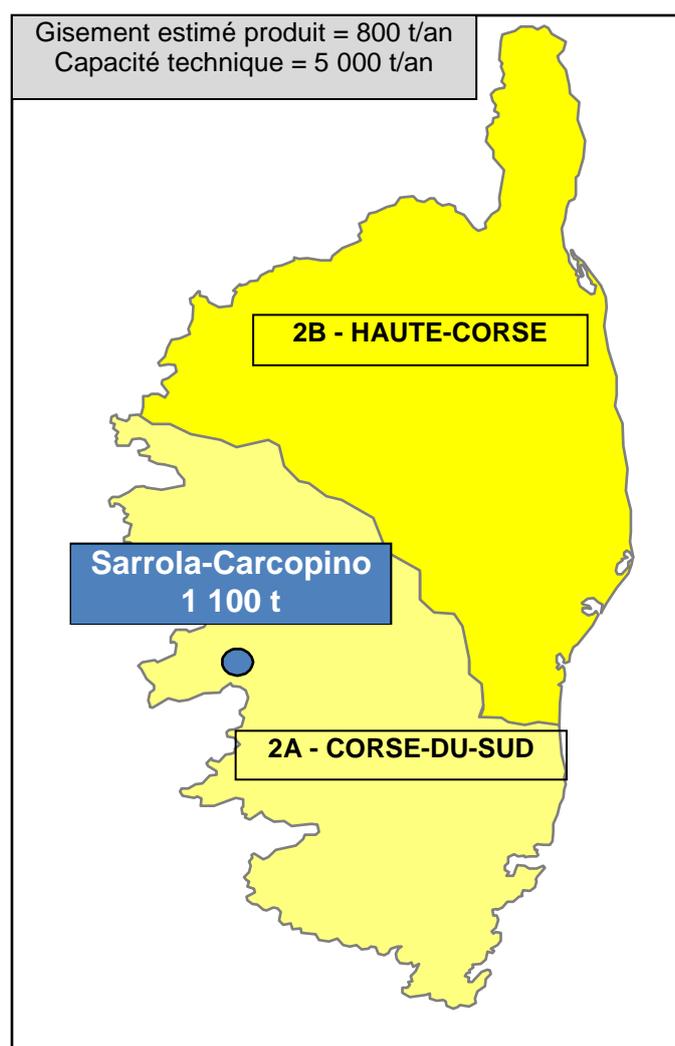
Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Quoi qu'il en soit, les capacités techniques disponibles de traitement de la région (5 000 t/an) sont donc largement suffisantes et offrent une autonomie à la région pour la gestion de ce type de flux.

Figure 22 : Corse : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



## 6.11. Région Franche Comté

Signalons les données de 2012 ne sont pas complètes. Au moment de l'enquête, les données de traitement de 2012 par le site de Rochefort sur Nènon n'étaient pas consolidées.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 2 697 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 2 568 t en 2011
- Capacités techniques de traitement en région : 2 190 t en 2011  
2 190 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 1 371 t en 2011

### 6.11.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Franche Comté dispose d'une seule installation de prétraitement des DASRI à Rochefort sur Nènon, en activité depuis fin 2007. Il comprend un appareil de prétraitement par désinfection.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Rochefort s/Nènon (39)	Désinfection	TRAHEDOS (Groupe GC)	TRAHEDOS (Groupe GC)	1 500	2 190
<b>Total</b>				<b>1 500</b>	<b>2 190</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					100%

### 6.11.2. Gisement traité en région

Les gisements traités pour l'année 2011 s'élèvent à 1 371 tonnes, soit 63% des capacités techniques de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Rochefort s/Nènon (39)	1490	1371	<i>Non communiquée</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1490</b>	<b>1371</b>	-

Les DASRI pris en charge par le site de traitement proviennent exclusivement de la région Franche Comté.

### 6.11.3. Bilan régional en 2011

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 2 697 tonnes (source : STATISS -2012).

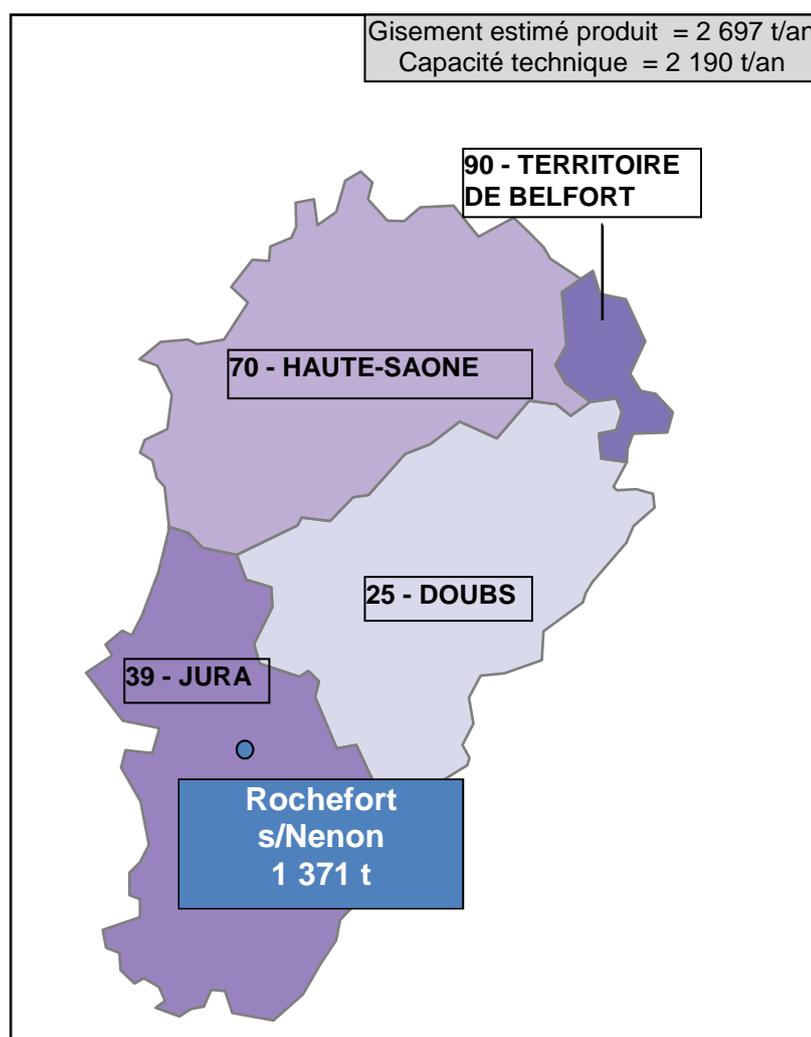
Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 2 568 t en 2011. Sur la base de ces éléments, le taux de captage serait de 95%.

Le gisement régional traité en région (1 371 t en 2011) représente près de 53% du gisement produit. Les gisements régionaux traités hors région s'élèvent à 1 197 tonnes ( 1 193 t en Bourgogne et 4 t en Rhône Alpes).

Les capacités techniques de traitement de la région (2 190 t/an) sont insuffisantes pour traiter l'ensemble du gisement théorique produit par la région.

Figure 23 : Franche Comté : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2011

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2011



## 6.12. Région Haute Normandie

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 886 t issu de STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 4 014 t en 2011  
3 756 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 9 000 t en 2011  
9 000 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 3 405 t en 2011  
3 229 t en 2012

### 6.12.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Haute Normandie dispose d'une seule installation de traitement par incinération à Grand Quevilly.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Le Grand Quevilly (76)	Incinération	Smedar	Société Normande de Valorisation Énergétique	3 300	9 000
<b>Total</b>				<b>3 300</b>	<b>9 000</b>
<i>Total Incinération</i>				3 300	100%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					0%

La capacité réglementaire du site de Grand Quevilly n'a pas évolué. Par contre, l'estimation de capacité technique nominale est plus importante que le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

### 6.12.2. Gisement traité en région

Les gisements traités pour l'année 2012 s'élèvent à 3 229 tonnes, soit 36% des capacités techniques disponibles de la région.

Depuis 2008, le gisement traité par la région diminue passant de 3 572 t en 2008 à 3 229 t en 2012, soit une diminution de 10%.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Le Grand Quevilly (76)	3 489	3 405	3 229
<b>TOTAL</b>	<b>3 489</b>	<b>3 405</b>	<b>3 229</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par l'UIOM proviennent exclusivement de la région Haute Normandie, tout comme dans le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

### 6.12.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 3 886 tonnes (source : STATISS-2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 4 014 t en 2011 et de 3 756 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait proche de 100%.

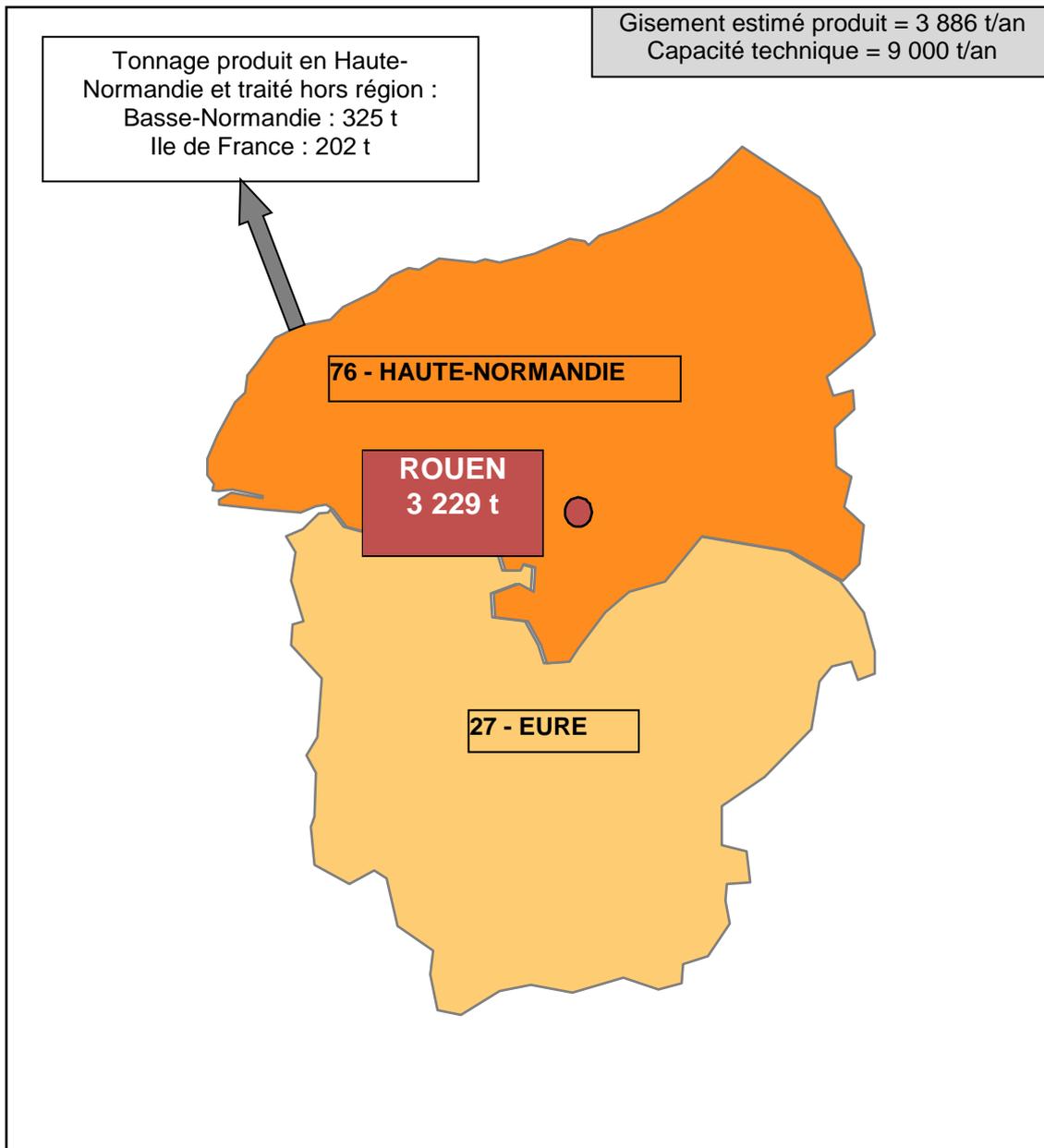
En 2011, le gisement régional traité en région (3 405 t) représente 86% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 609 tonnes (342 t en Basse Normandie, 267 t en Ile de France). La prise en charge du traitement des DASRI en dehors de la région en 2012 est 527 t (325 t en Basse-Normandie et 202 t en Ile de France).

Les capacités techniques de traitement de la région (9 000 t/an) sont donc largement suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région. Une meilleure gestion du flux de DASRI à traiter permettrait d'éviter l'orientation du traitement des DASRI vers les régions voisines.

Figure 24 : Haute Normandie : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

 Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.13. Région Ile de France

Signalons que les données de 2012 ne sont pas complètes, les données 2012 du site d'Argenteuil n'étaient pas consolidées au moment de l'enquête.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 32 949 t issu du PREDAS 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 30 727 t en 2011  
27 702 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 59 180 t en 2011  
59 180 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 31 833 t en 2011  
30 463 t en 2012

### 6.13.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Ile de France dispose de 5 sites de traitement des DASRI dont deux sites d'incinération et trois sites de prétraitement par désinfection.

A noter que l'installation de prétraitement par désinfection de Bondoufle n'a pas fonctionné en 2011 et 2012 suite à une mise en demeure, en cours de régularisation administrative.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Argenteuil (95)	Désinfection	TRAHEDOS (Groupe GC)	TRAHEDOS (Groupe GC)	3 360	4 380
Bondoufle (91)	Désinfection		MEDICAL RECYCLING	<i>Non communiquée</i>	500
Cergy-Pontoise (95)	Désinfection		DALKIA	<i>Non communiquée</i>	300
Créteil (94)	Incinération	Syndicat Mixte Intercommunale de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne	Créteil Incinération Energie (Novergie)	42 000	42 000
Saint-Ouen l'Aumône (95)	Incinération	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise	Veolia Propreté CGECP	12 000	12 000
<b>Total</b>				<b>57 360</b>	<b>59 180</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>54 000</i>	<i>94%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				<i>3 360</i>	<i>6%</i>

### 6.13.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année s'élèvent à 31 533 t en 2011 et à 30 163 tonnes en 2012 à minima soit plus de 50% des capacités techniques de la région.

Le site d'Argenteuil, prétraitement par désinfection, n'a pu nous communiquer les quantités de DASRI traités en 2012 sur son site.

A maxima, en considérant que le gisement traité par les sites dont les données ne sont pas disponibles, est égal à la capacité technique disponible par les sites alors les gisements traités en région s'élèveraient à 34 800 tonnes, en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Argenteuil (95)	3 426	3 227	<i>non communiquée</i>
Bondoufle (91)	0	0	0
Cergy-Pontoise (95)	300	300	300
Créteil (94)	19 372	18 969	20 418
Saint-Ouen l'Aumône (95)	9 740	9 337	9 745
<b>TOTAL</b>	<b>32 838</b>	<b>31 833</b>	<b>30 463</b>
<b>Total Incinération</b>	29 112	28 306	30 163
% Incinération	89%	90%	100%
<b>Total Prétraitement</b>	3 426	3 227	0
% Prétraitement	11%	10%	0%

Les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à hauteur de plus de 90% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	30 541	1 292	31 833
% Gisement 2011	96%	4%	100%
Gisement 2012 (t)	27 534	2 929	30 463
% Gisement 2012	90%	10%	100%

Les DASRI traités en Ile de France et provenant des régions voisines sont traités uniquement sur le site d'incinération de Créteil.

### 6.13.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 32 949 tonnes (source : PREDAS - 2009).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 30 727 t en 2011 et de 27 402 t en 2012 (*pour rappel ces données ne sont pas complètes*). Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 93% en 2011 et à 84% en 2012.

L'écart entre le gisement théorique et le gisement réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets,
- ou enfin un manque de transmission d'informations de la part des exploitants des sites de la région même.

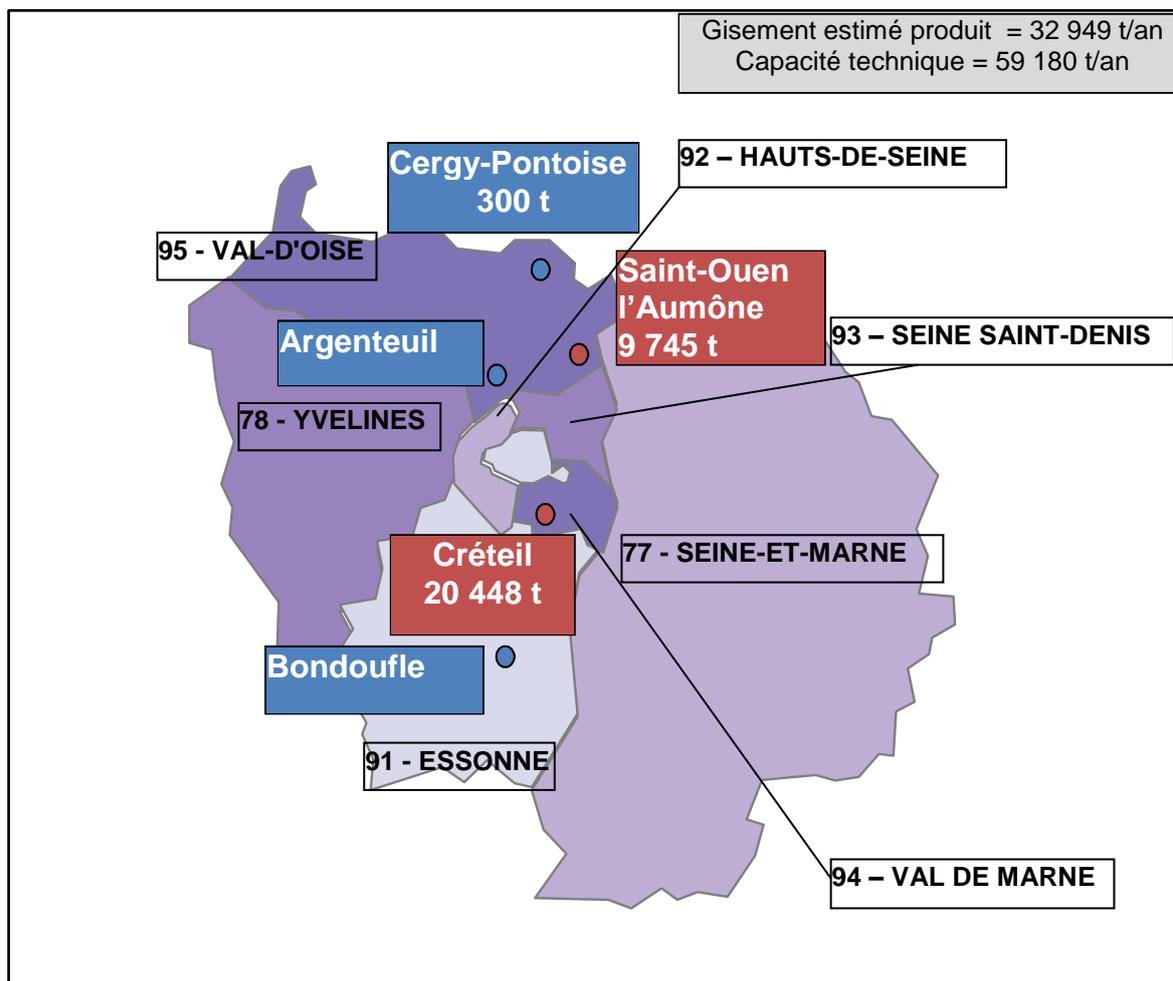
En 2011, le gisement régional traité en région 30 541 t représente 99% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 186 tonnes (Centre). En 2012, le gisement provenant de l'Île de France traité en dehors de la région est de 168 t.

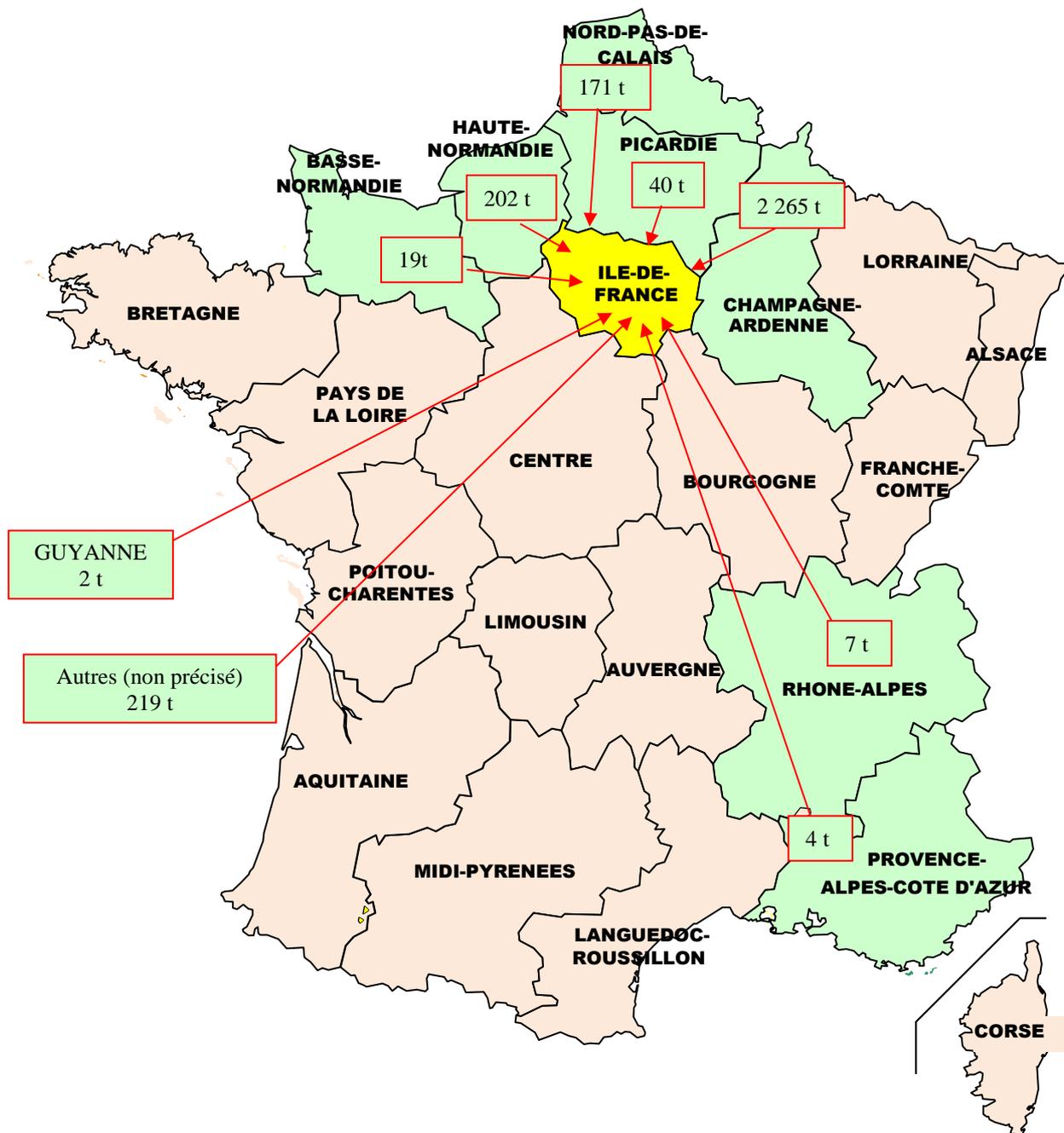
Les capacités techniques de traitement de la région (59 180 t/an) sont donc suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 25 : Ile de France : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012





## 6.14. Région Languedoc Roussillon

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 8 921 t issu du PREDD 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 6 863 t en 2011  
6 735 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 11 500 t en 2011  
11 500 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 6 074 t en 2011  
6 163 t en 2012

### 6.14.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Languedoc Roussillon dispose de 2 installations de traitement des DASRI par incinération : le centre d'incinération de Calce et le centre d'incinération de Nîmes.

Aucun changement n'est à noter depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Calce (66)	Incinération	Sydetom 66	Cydel Sa	17 000	3 500
Nîmes (30)	Incinération	EVOLIA	EVOLIA	11 000	8 000
<b>Total</b>				<b>28 000</b>	<b>11 500</b>
<i>Total Incinération</i>				28 000	100%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					0%

### 6.14.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en Languedoc Roussillon pour l'année 2012 s'élèvent à 6 163 tonnes, soit 54% des capacités techniques disponibles de la région.

On constate une augmentation constante des gisements traités en Languedoc Roussillon depuis déjà plusieurs années. En 2008, le gisement de DASRI traité par la région était de 4 415 t, soit une augmentation de 40% en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Calce (66)	2260	2358	2464
Nîmes (30)	3654	3716	3699
<b>TOTAL</b>	<b>5914</b>	<b>6074</b>	<b>6163</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent majoritairement de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	5954	120	6074
% Gisement 2011	98%	2%	100%
Gisement 2012 (t)	5 923	240	6 163
% Gisement 2012	96%	4%	100%

### 6.14.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 8 921 tonnes (source : PREDD - 2009).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 6 863 t en 2011 et de 6 735 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 77% en 2011 et 75% en 2012.

L'écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

Le gisement régional traité en région (5 954 t en 2011 et 5 923 t en 2012) représente plus de 85% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 909 t en 2011 (60 t en Midi-Pyrénées et 849 t en PACA) et 815 t en 2012 (710 t en PACA, 103 t en Midi-Pyrénées et 2 t en Rhône-Alpes). La gestion régionale des DASRI à traiter a évolué. Les quantités traitées hors région ont diminué par rapport au précédent bilan sur les données issues de l'année 2008 passant de plus de 2 300 t en 2008 à 800 t en 2012.

Les capacités techniques de traitement de la région (11 500 t/an) sont théoriquement suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 26 : Languedoc Roussillon : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012

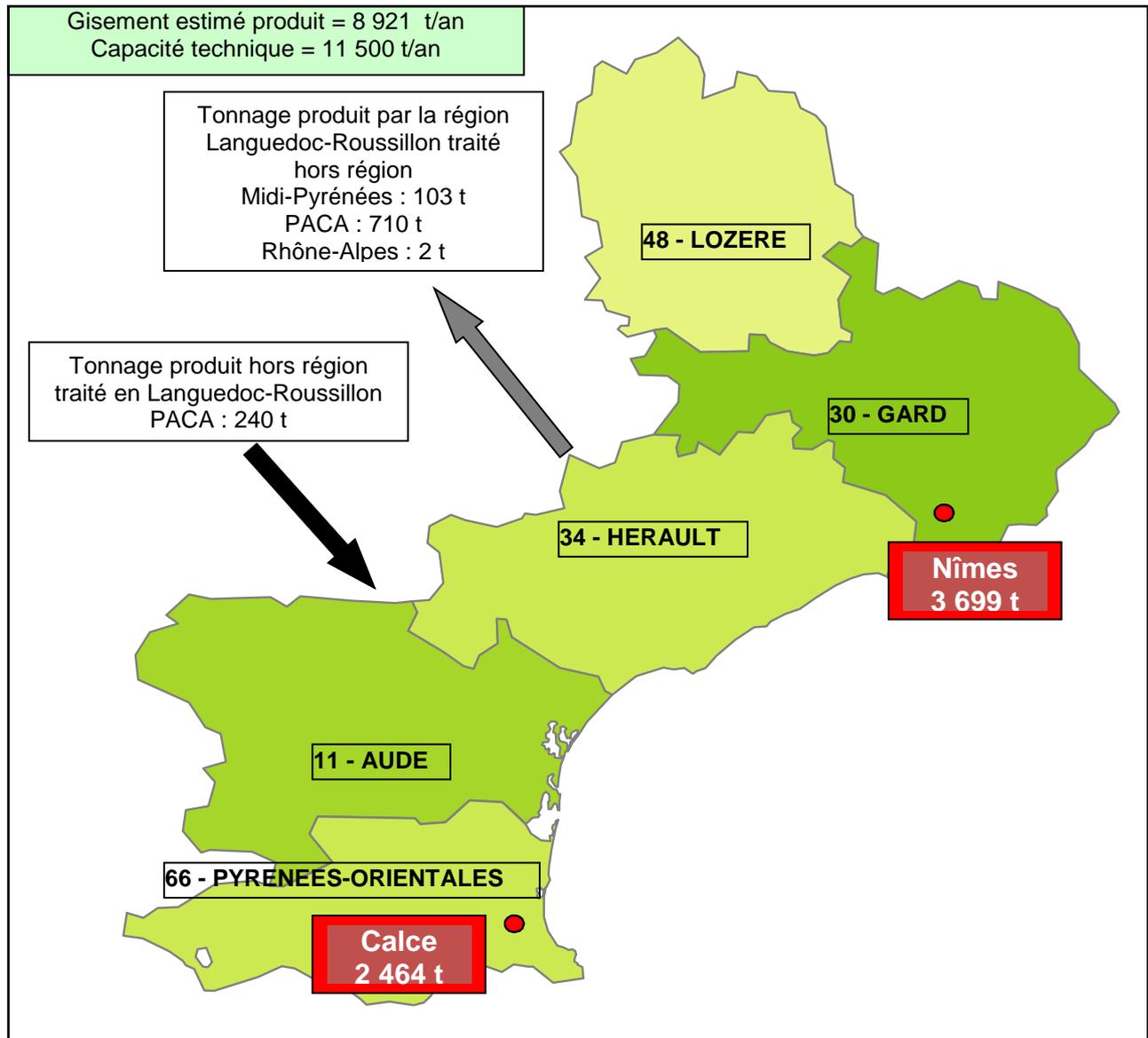
**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.15. Région Limousin

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 2 503 t issu du PREDD 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 2 464 t en 2011  
2 457 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 4 200 t en 2011  
4 200 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 2 621 t en 2011  
2 816 t en 2012

### 6.15.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Limousin dispose d'une seule installation de prétraitement des DASRI par désinfection, localisée à Limoges.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Limoges (87)	Désinfection	CHU Limoges	CHU Limoges	<i>Non communiquée</i>	4 200
<b>Total</b>				-	<b>4 200</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					100%

Aucun changement n'est à noter depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

### 6.15.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en Limousin pour l'année 2012 s'élèvent à 2 816 tonnes, soit une augmentation de 7% par rapport à 2008.

Cependant, on constate que le gisement traité en région est plutôt stable, autour de 2 500 t, soit plus de 60% des capacités techniques disponible de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Limoges (87)	2531	2621	2816
<b>TOTAL</b>	<b>2531</b>	<b>2621</b>	<b>2816</b>

Les DASRI pris en charge par ce site proviennent à 99% de la région depuis déjà le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008. Les DASRI pris en charge ne provenant pas de la région sont produits dans la région du Poitou-Charentes.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	2425	10	2435
% Gisement 2011	100%	0%	100%
Gisement 2012 (t/an)	2 418	19	2 437
% Gisement 2012	99%	1%	100%

### 6.15.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 2 503 tonnes (source : PREDD - 2009).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 2 464 t en 2011 et de 2 457 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 98% pour les deux années.

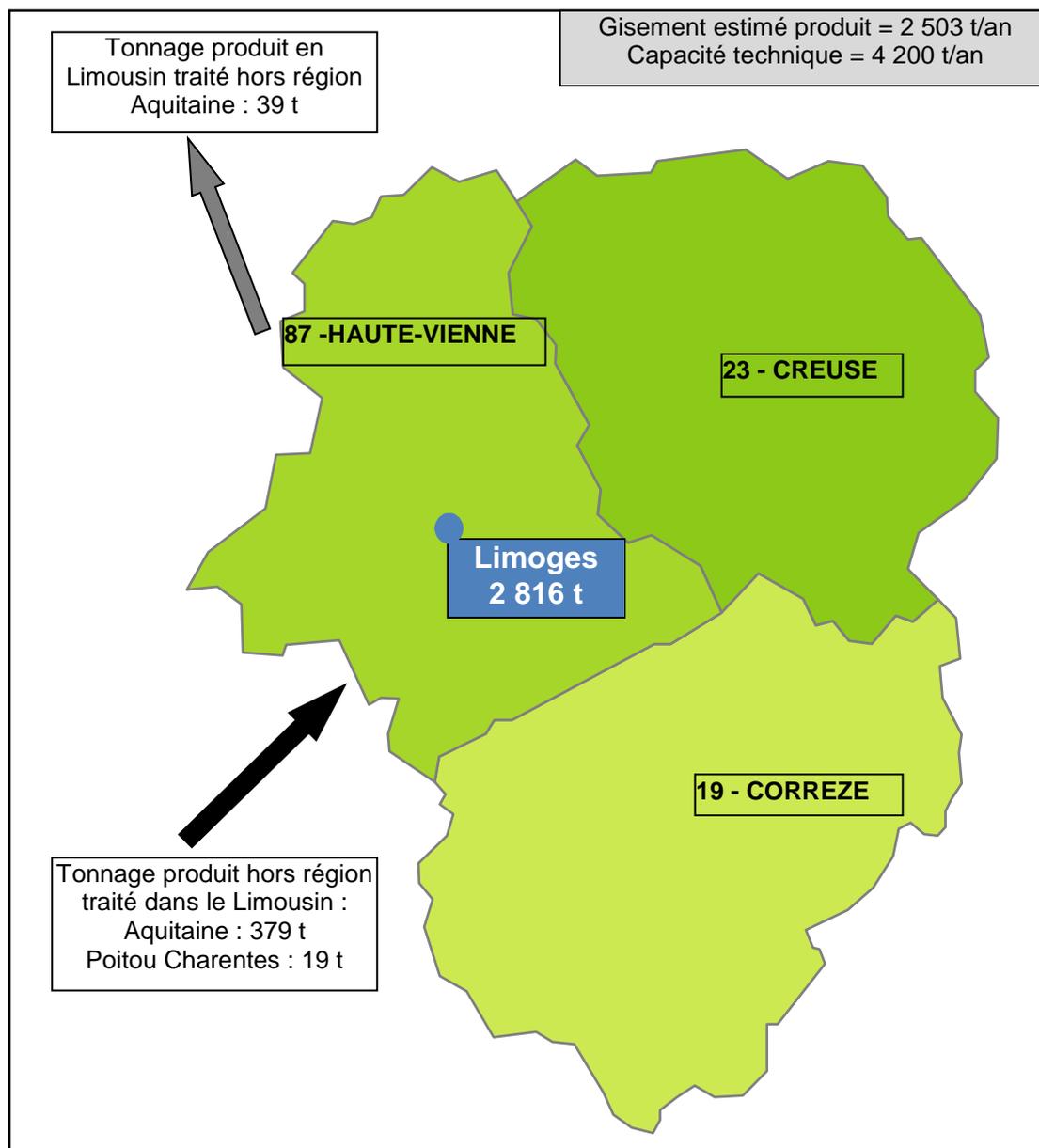
Le gisement régional traité en région représente 98% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 39 tonnes (Aquitaine) en 2011 et en 2012.

Les capacités techniques de traitement de la région (4 200 t/an) sont donc suffisantes et offrent une autonomie complète à cette région.

Figure 27 : Limousin : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012

-  Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région
-  Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.16. Région Lorraine

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 5 874 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 5 724 t en 2011  
5 700 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 7 500 t en 2011  
7 500 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 7 074 t en 2011  
6 954 t en 2012

### 6.16.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Lorraine dispose de deux installations de traitement des DASRI par incinération : il s'agit de 2 IUOM, dont celle de Ludres (54) qui détient 2/3 des capacités techniques de la région.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Ludres (54)	Incinération	Communauté Urbaine du Grand Nancy	Nancy Energie	5 000	5 000
Tronville-en-Barrois (55)	Incinération	Novergie Est	Meuse Energie	3 500	2 500
<b>Total</b>				<b>8 500</b>	<b>7 500</b>
<i>Total Incinération</i>					<i>100%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>0%</i>

Aucun changement n'est à noter par rapport au précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

### 6.16.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 6 954 tonnes.

Le gisement de DASRI traités par la région reste constant depuis le dernier bilan sur les données issues de l'année 2008, autour de 7 000 t/an, soit près de 95% des capacités techniques disponibles de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Ludres (54)	4 800	4 600	4 500
Tronville-en-Barrois (55)	2 286	2 474	2 454
<b>TOTAL</b>	<b>7 086</b>	<b>7 074</b>	<b>6 954</b>

Les DASRI pris en charge par ces deux installations proviennent à hauteur de 80% de la région depuis plusieurs années. Les autres DASRI traités par la région proviennent de la région Picardie et Champagne-Ardenne, régions voisines de la Lorraine.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	5 724	1 350	7 074
% Gisement 2011	81%	19%	100%
Gisement 2012 (t)	5 700	1 255	6 954
% Gisement 2012	82%	18%	100%

### 6.16.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 5 874 tonnes (source : STATISS - 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 5 724 t en 2011 et de 5 700 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 97% pour les deux années.

Le gisement régional traité en région représente 100% du gisement produit par la région. La gestion des DASRI en Lorraine est bien organisée.

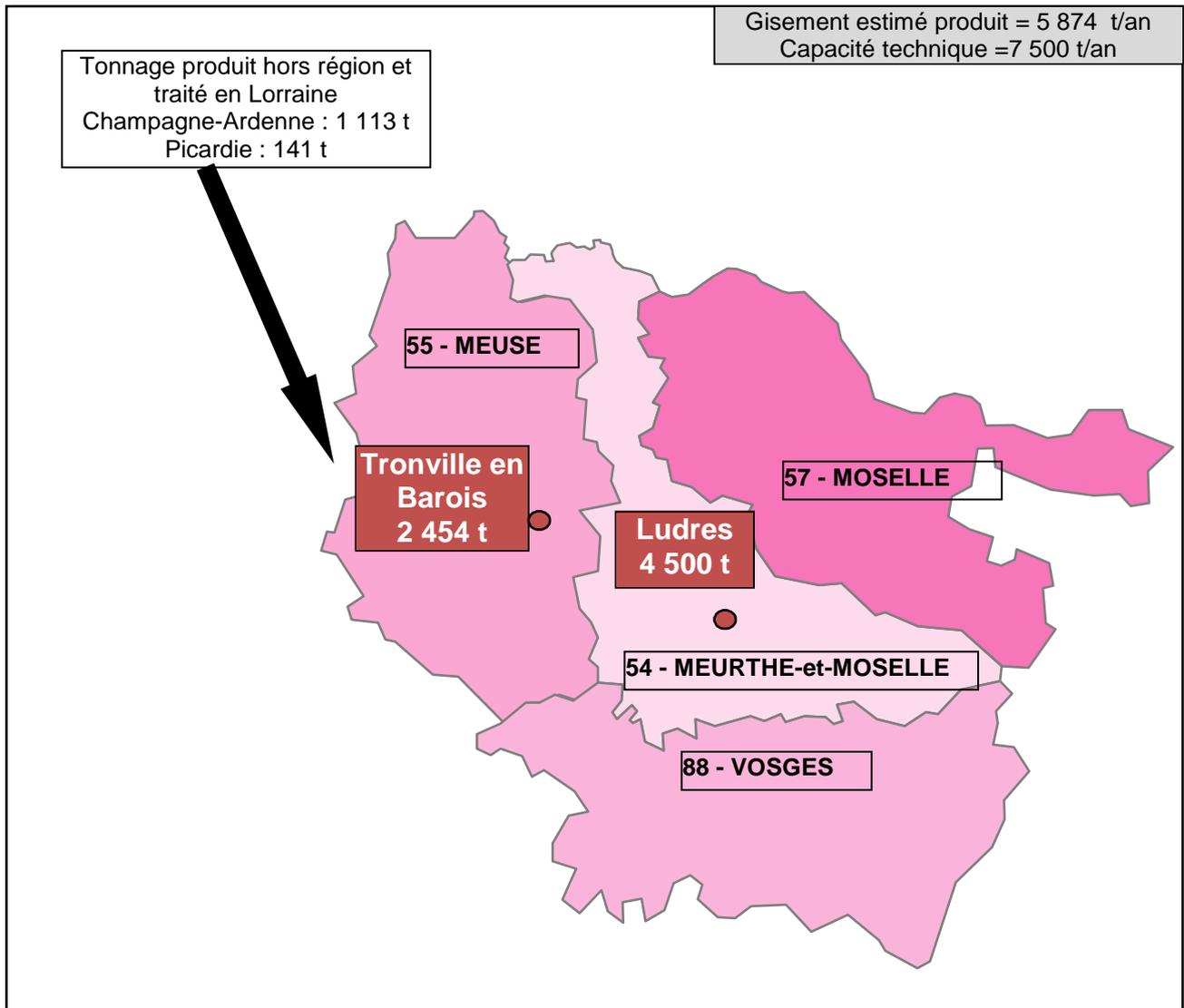
Les capacités techniques de traitement de la région (7 500 t/an) sont donc suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 28 : Lorraine : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



## 6.17. Région Midi-Pyrénées

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 6 854 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 6 234 t en 2011  
6 511 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 6 500 t en 2011  
6 500 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 5 716 t en 2011  
6 138 t en 2012

### 6.17.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Midi-Pyrénées dispose de deux installations de traitement des DASRI : deux centres d'incinération l'un à Toulouse et l'autre à Montauban. L'installation de Toulouse représente plus de 60% des capacités techniques disponible sur la région.

A noter que l'installation de prétraitement par désinfection à Couffouleux, identifiée lors du bilan sur les données issues de l'année 2008, n'existe pas. Le projet n'a pu se concrétiser selon la société JCP Environnement.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Montauban (82)	Incinération	Sitomad	Novergie Sud-Ouest	3 500	2 000
Toulouse (31)	Incinération	DECOSET	SETMI	6 000	4 500
<b>Total</b>				<b>9 500</b>	<b>6 500</b>
<i>Total Incinération</i>				9 500	100%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					0%

### 6.17.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 6 138 tonnes.

Depuis le bilan sur les données issues de l'année 2008, le gisement traité en région est stable, autour des 6 000 t/an, soit 92% des capacités techniques disponibles de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Montauban (82)	1 906	2 044	1 968
Toulouse (31)	3 732	3 672	4 170
<b>TOTAL</b>	<b>5 638</b>	<b>5 716</b>	<b>6 138</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à plus de 95% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	5 639	77	5 716
% Gisement 2011	99%	1%	100%
Gisement 2012 (t/an)	5 973	165	6 138
% Gisement 2012	97%	3%	100%

### 6.17.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 6 854 tonnes (source : STATISS - 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 6 234 t en 2011 et de 6 511 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 91% en 2011 et à 95% en 2012.

Le gisement régional traité en région représente 92% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 596 t en 2011 (547 t en Aquitaine et 49 t en Languedoc-Roussillon) 538 t en 2012 (Aquitaine).

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région (6 500 t/an) sont légèrement insuffisantes. Par conséquent, une part du traitement des DASRI produit doit être réalisée en dehors de la région.

Figure 29 : Midi-Pyrénées : Localisation des installations de traitement régionales, origine des déchets traités en 2012

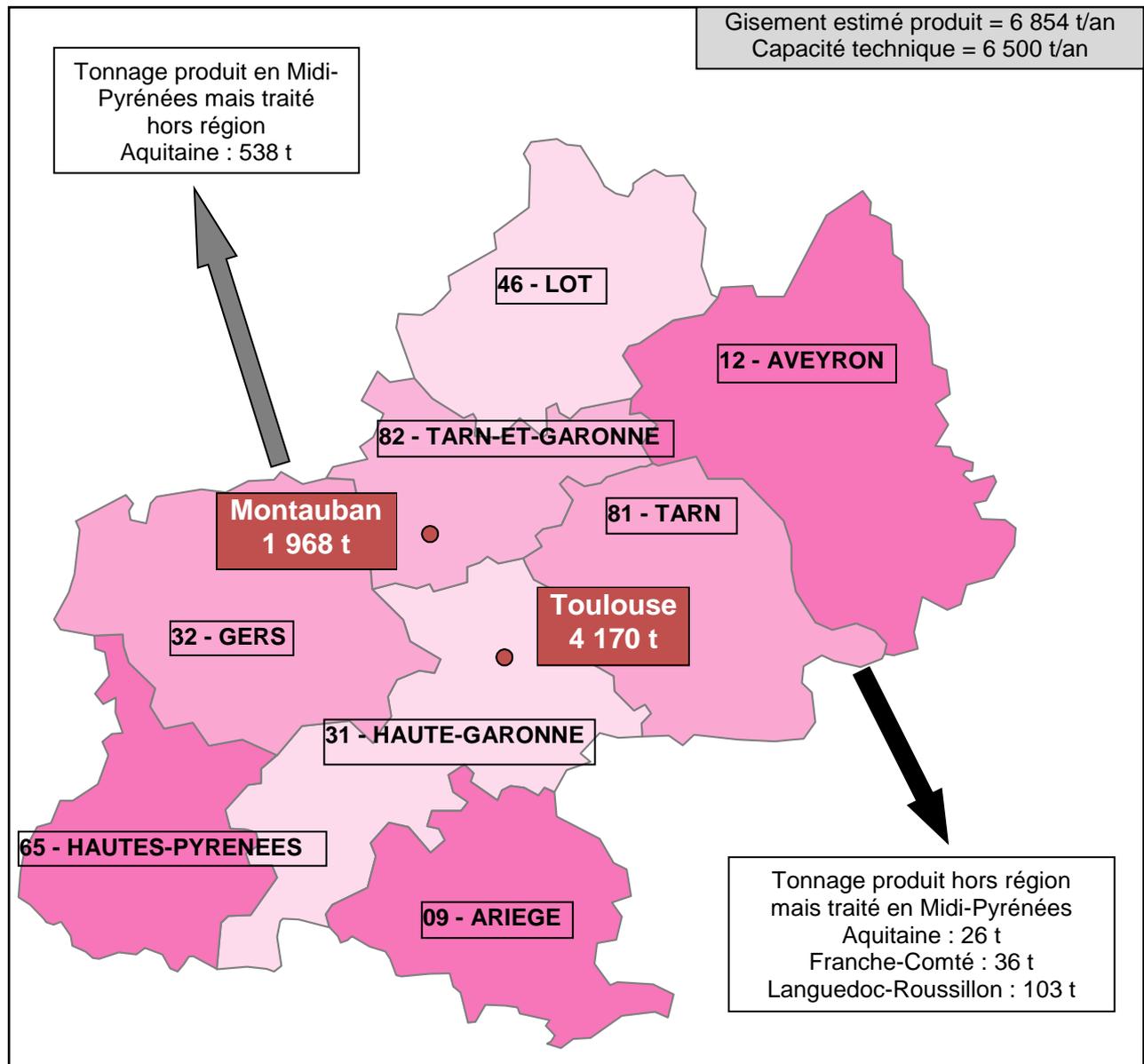
**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.18. Région Nord Pas de Calais

Signalons les données de 2012 ne sont pas complètes. Au moment de l'enquête, les données de traitement de 2012 par le site de Douchy Les Mines n'étaient pas consolidées.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 9 487 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 16 483 t en 2011  
10 387 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 25 000 t en 2011  
25 000 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 16 577 t en 2011  
10 444 t en 2012

### 6.18.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Nord Pas de Calais dispose de 6 installations de traitement et de prétraitement des DASRI, dont deux installations de traitement par incinération en co-mélange avec les déchets ménagers et assimilés (DMA) et une installation de traitement par incinération spécifique en co-mélange avec les déchets dangereux.

Les 2 UIOM et l'unité d'incinération spécifique représentent près de 54% des capacités techniques disponible de la région.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Avelin (59)	Désinfection	COSMOLYS	COSMOLYS	5 000	2 500
Douchy-les-Mines (59)	Incinération	SIAVED	CIDEME	8 000	8 000
Courrières (62)	Incinération	Sotrenor-Courrieres	Sotrenor-Courrieres	4 500	2 500
Harnes (62)	Désinfection	Ramery environnement	Ramery environnement	3 000	3 000
Noyelles sous Lens (62)	Incinération	Communaupole de Lens-Liévin	Inova	3 000	3 000
Saint-Saulve (59)	Désinfection	TRAHEDOS (Groupe GC)	DHS	6 000	6 000
<b>Total</b>				<b>29 500</b>	<b>25 000</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>15 500</i>	<i>53%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				<i>14 000</i>	<i>47%</i>

A noter que l'installation de prétraitement par désinfection sur Harnes a été ouvert en janvier 2009, augmentant ainsi les capacités administratives et techniques de la région.

L'installation de Loos a fermé suite à un incendie mais la société a continué son activité sur le site d'Avelin.

### 6.18.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 ne sont pas complets. A minima ils s'élèvent à 16 577 tonnes, soit 66% des capacités techniques disponibles de la région.

A maxima, en considérant que le gisement traité par le site de Douchy-les-Mines, dont les données ne sont pas disponibles, est égal à la capacité technique disponible du site (8 000 t/an), les gisements traités en région s'élèveraient à plus de 18 000 tonnes, en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Avelin (59)	2 452	2 471	2 564
Douchy-les-Mines (59)	5 957	5 603	<i>Non communiquée</i>
Courrières (62)	177	54	50
Harnes (62)	1 453	2 249	2 282
Noyelles sous Lens (62)	2 309	2 470	2 273
Saint-Saulve (59)	3 992	3 730	3 274
<b>TOTAL</b>	<b>16 340</b>	<b>16 577</b>	<b>10 444</b>
% Incinération	52%	49%	22%
% Prétraitement	48%	51%	78%

Le traitement des DASRI dans la région du Nord Pas de Calais se répartit de manière égale entre le traitement par incinération et le traitement par désinfection.

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces six sites proviennent à hauteur de 98-99% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	16 455	123	16 577
% Gisement 2011	99%	1%	100%
Gisement 2012 (t)	10 190	254	10 444
% Gisement 2012	98%	2%	100%

### 6.18.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 9 487 tonnes (source : STATISS – 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 16 443 t en 2011 et de 10 387 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100% (174% en 2011).

Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Le gisement régional traité en région (16 455 t en 2011 et 10 190 t en 2012) représente 99% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 28 t en 2011 (1 t en Ile de France et 27 t en Basse-Normandie) et à 197 t en 2012 (26 t en Basse-Normandie et 171 t en Ile de France).

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région (25 000 t/an) sont largement suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 30 : Nord Pas de Calais : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

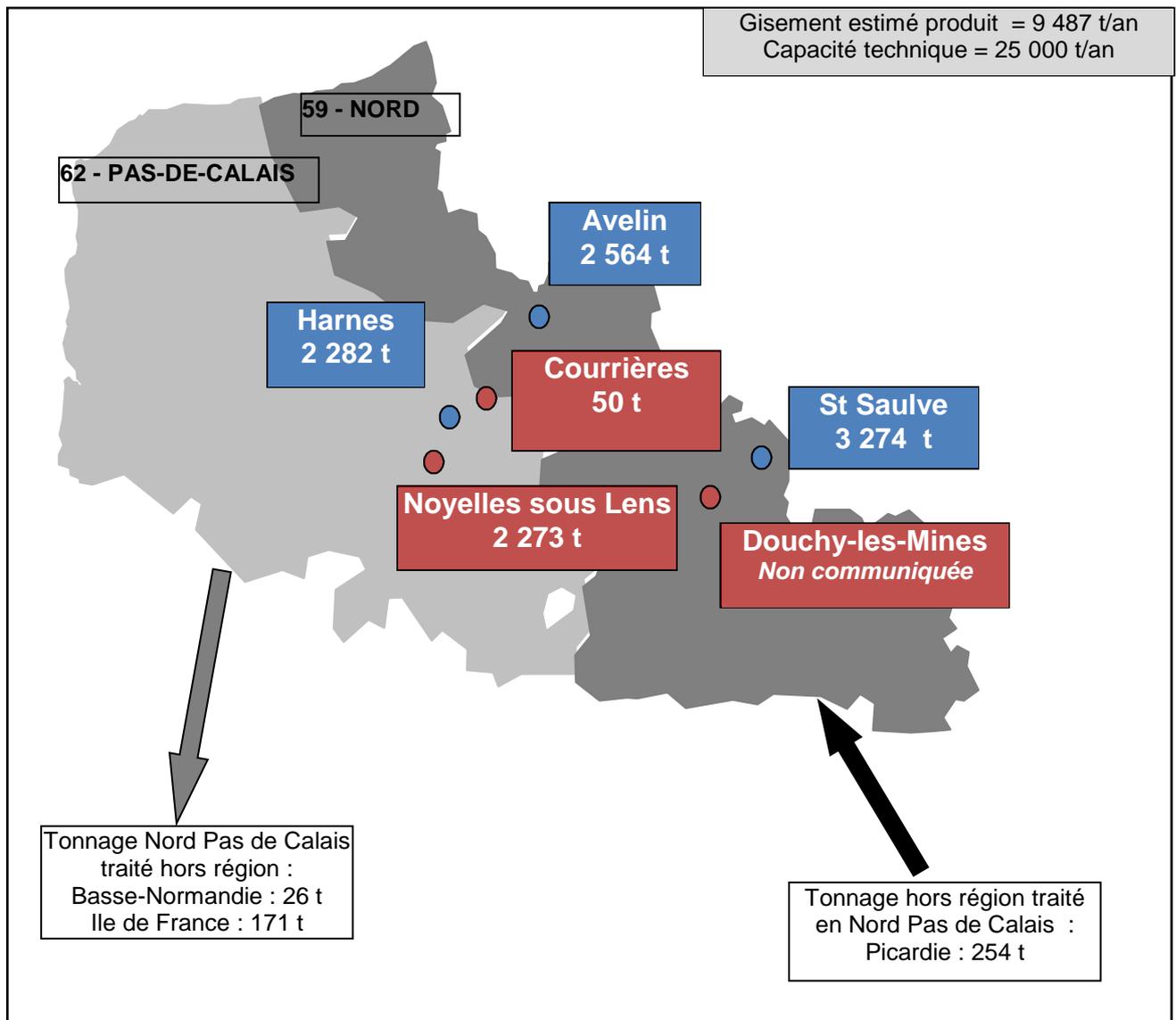
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.19. Région Pays de la Loire

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 6 854 t issu PREDD 2008
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 6 192 t en 2011  
7 653 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 25 020 t en 2011  
25 020 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 11 310 t en 2011  
11 015 t en 2012

### 6.19.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Pays de la Loire dispose de 4 installations de traitement des DASRI dont 2 par incinération et 2 par prétraitement par désinfection.

Aucun changement n'est à noter depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Changé (53)	Désinfection	Séché Eco Industrie	Séché Eco Industrie	1 000	900
Le Mans (72)	Incinération	Le Mans Métropole	Sec Véolia Proporeté	13 000	7 000
Nantes (44)	Incinération	Nantes Métropole	Alcéa	17 000	17 000
Voivres Le Mans	Désinfection	MBM SAS	MBM SAS	200	120
<b>Total</b>				<b>31 200</b>	<b>25 020</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>30 000</i>	<i>96%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				<i>1 200</i>	<i>4%</i>

Il convient de signaler qu'en octobre 2012, l'exploitation du centre d'incinération de Nantes est géré par Alcéa.

### 6.19.2. Gisement traité en région

Les gisements traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 11 015 tonnes, soit 44% des capacités techniques disponibles de la région.

Le gisement de DASRI traités dans la région et la répartition entre les différents modes de traitement sont stables, autour de 11 000 t/an et traités majoritairement par incinération, plus de 90%.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Changé (53)	811	297	456
Le Mans (72)	3 428	3 783	3 649
Nantes (44)	7 356	7 200	6 909
Voivres Le Mans	49	30	1
<b>TOTAL</b>	<b>11 644</b>	<b>11 310</b>	<b>11 015</b>
% Incinération	93%	97%	96%
% Prétraitement	7%	3%	4%

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à plus 50% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t)	6 145	5 165	11 310
% Gisement 2011	54%	46%	100%
Gisement 2012 (t)	7 395	3 620	11 015
% Gisement 2012	67%	33%	100%

Les sites de traitement des DASRI du Pays de La Loire prennent en charge les DASRI provenant de la Bretagne, de la Basse-Normandie et de la Champagne-Ardenne.

### 6.19.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 6 854 tonnes (source : PREDD - 2008).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 6 192 t en 2011 et de 7 653 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait proche de 100% en 2011 et supérieur à 100 % en 2012.

Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI (vers cette filière spécifique),
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Le gisement régional traité en région (6 145 t en 2011 et 7 395 t en 2012) représente 97% à 99% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 47 t en 2011 (4 t en Aquitaine et 43 t en Basse-Normandie) et à 258 tonnes en 2012 (4 t en Aquitaine, 41 t en Basse Normandie, 56 t en Bretagne et 157 t en Centre).

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région (25 020 t/an) sont largement suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région. Cependant, une part des DASRI produit en Pays de La Loire, certes faible, est exportée pour être traité dans les régions voisines.

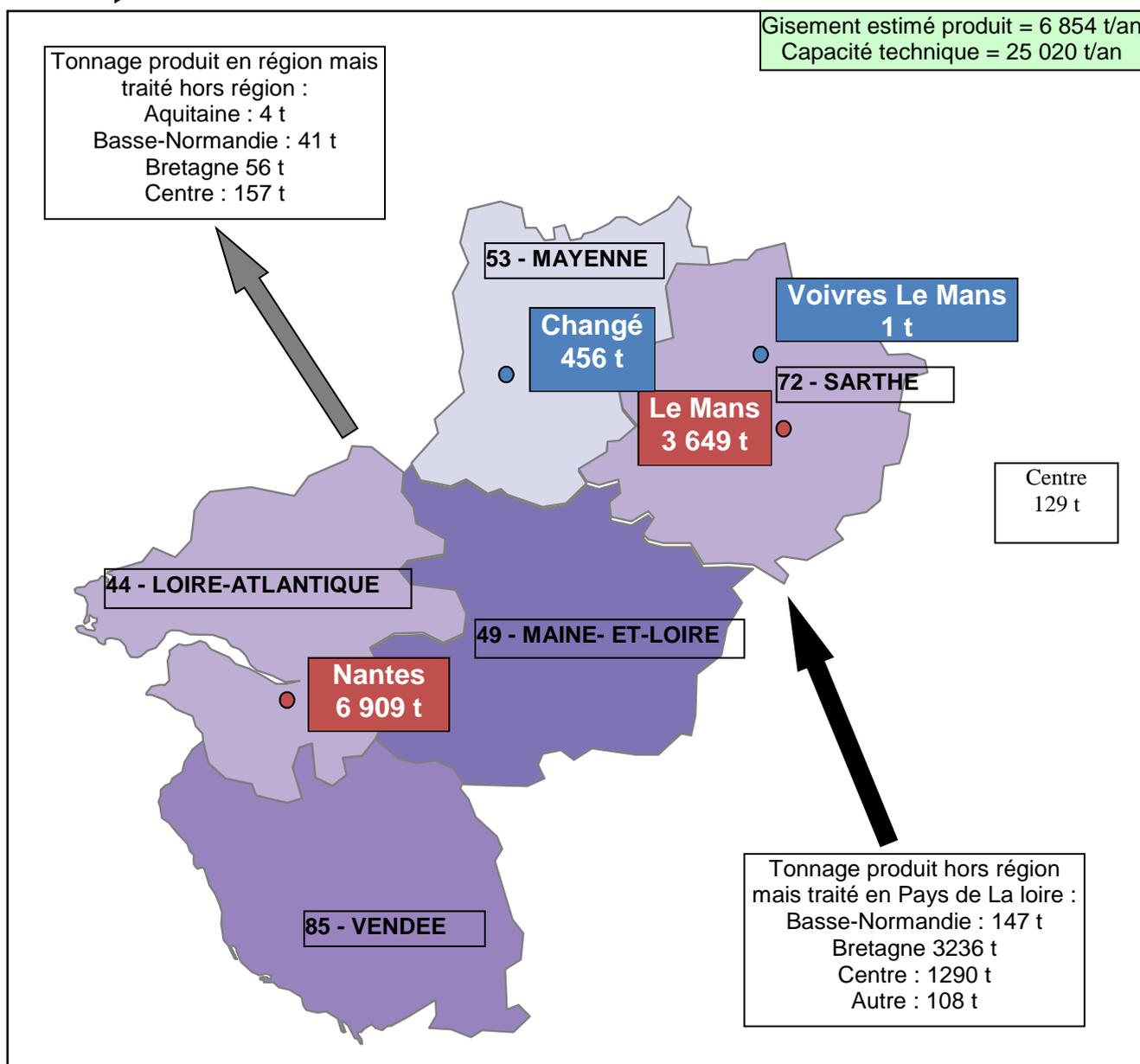
Figure 31 : Pays de la Loire : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012

**→** Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région

**←** Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.20. Région Picardie

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 4 446 t issu du PREDD 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 1 005 t en 2011  
507 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : aucun site de traitement des DASRI sur la région Picardie
- 
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 0 t en 2011  
0 t en 2012

Aucune installation de traitement ou de prétraitement des DASRI n'ont été identifiés dans cette région en 2012. Aucun projet n'a été recensé.

En 2008, la région Picardie disposait d'une installation de prétraitement des DASRI par désinfection à Nogent sur Oise.

Pour cette région, le gisement théorique de DASRI produit s'élève à 4 446 tonnes (source : PREDD - 2009).

Le gisement réellement traité de DASRI provenant de la région Picardie s'élève à 1 005 t en 2011 et à 507 t en 2012 ; il est orienté vers les régions suivantes :

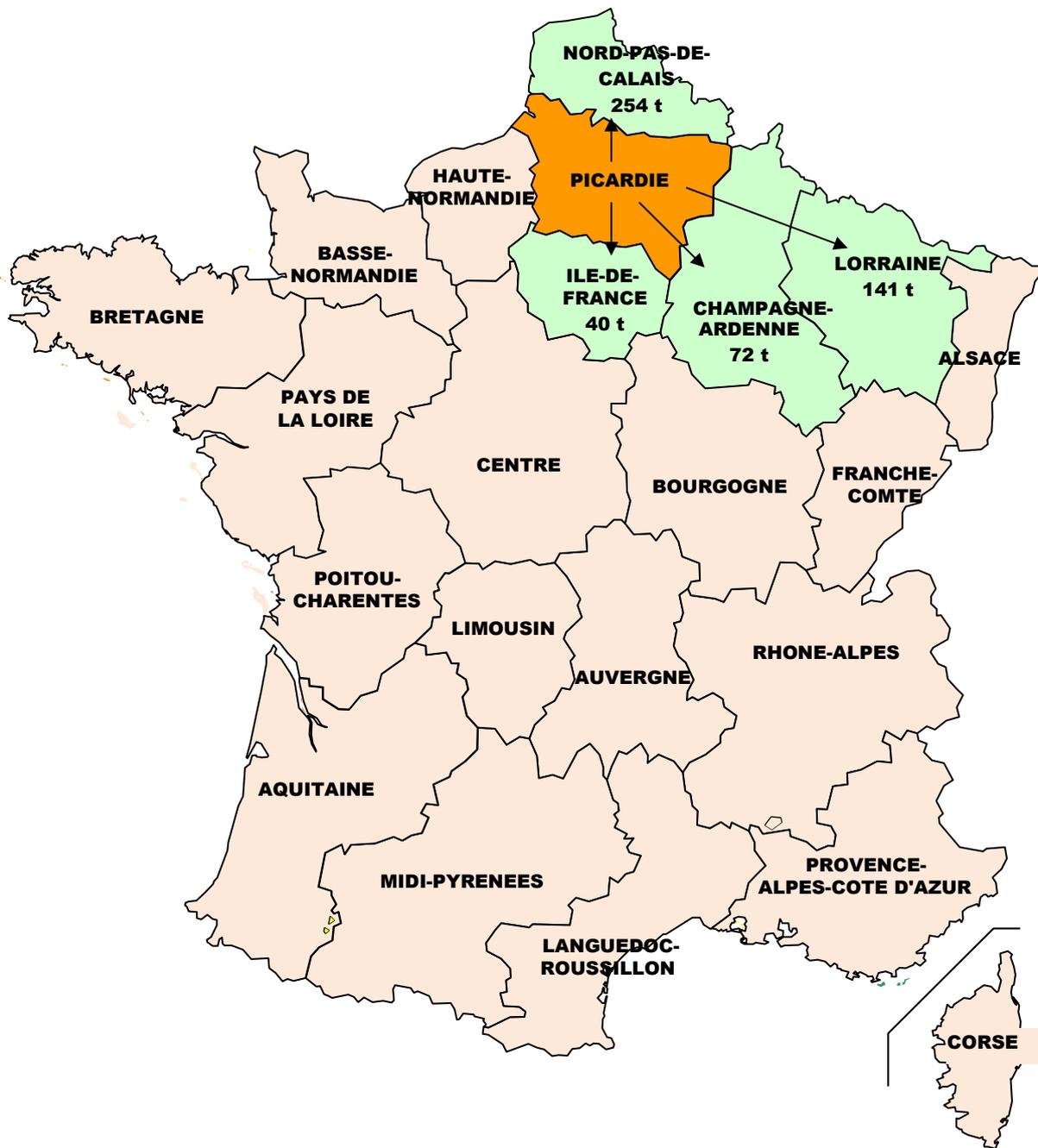
- Champagne-Ardenne : 562 t en 2011 et 72 t en 2012,
- Ile de France : 53 t en 2011 et 40 t en 2012,
- Lorraine : 268 t en 2011 et 141 t en 2012,
- Nord Pas de Calais : 123 t en 2011 et 254 t en 2012.

Sur la base de ces éléments, le taux de captage serait seulement de 23 % en 2011 et de 11 % en 2012.

L'écart entre le gisement théorique et le gisement picard réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

Figure 32 : Picardie : Destination des DASRI produits en 2012



## 6.21. Région Poitou-Charentes

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 3 906 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 3 256 t en 2011  
3 300 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 1 800 t en 2011  
1 800 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 1 084 t en 2011  
1 253 t en 2012

### 6.21.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Poitou-Charentes dispose d'une installation de prétraitement des DASRI par désinfection à Poitiers depuis 2009.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Poitiers (86)	Désinfection	Tecmed Environnement	Tecmed Environnement	1 500	1 800
<b>Total</b>				<b>1 500</b>	<b>1 800</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					100%

### 6.21.2. Gisement traité en région

Les gisements de DASRI traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 1 253 tonnes, soit 67% des capacités techniques disponibles de la région.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Poitiers (86)	<i>Non communiquée</i>	1084	1253
<b>TOTAL</b>	-	<b>1084</b>	<b>1253</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à plus de 85% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	954	130	1 084
% Gisement 2011	88%	12%	100%
Gisement 2012 (t/an)	1 090	163	1 253
% Gisement 2012	87%	13%	100%

Le site de traitement des DASRI du Poitou-Charentes prend en charge une partie des DASRI originaire de la région Centre.

### 6.21.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 3 906 tonnes (source : STATISS - 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 3 256 t en 2011 et de 3 300 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI s'élèverait à 83% en 2011 et à 84% en 2012.

L'écart entre le gisement théorique produit et le gisement réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

Le gisement régional traité en région (954 t en 2011 et 1 090 t en 2012) représente 30% et 33%, respectivement, du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 2 302 t en 2011 (1 929 t en Aquitaine, 363 t en Centre et 10 t en Limousin) et à 2 210 t en 2012 (1 911 t en Aquitaine, 280 t en Centre et 19 t en Limousin). Une part très importante des DASRI n'est pas traitée en région.

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région (1 800 t/an) ne permettent pas de traiter le gisement de DASRI théorique produit par la région.

Figure 33 : Poitou-Charentes : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

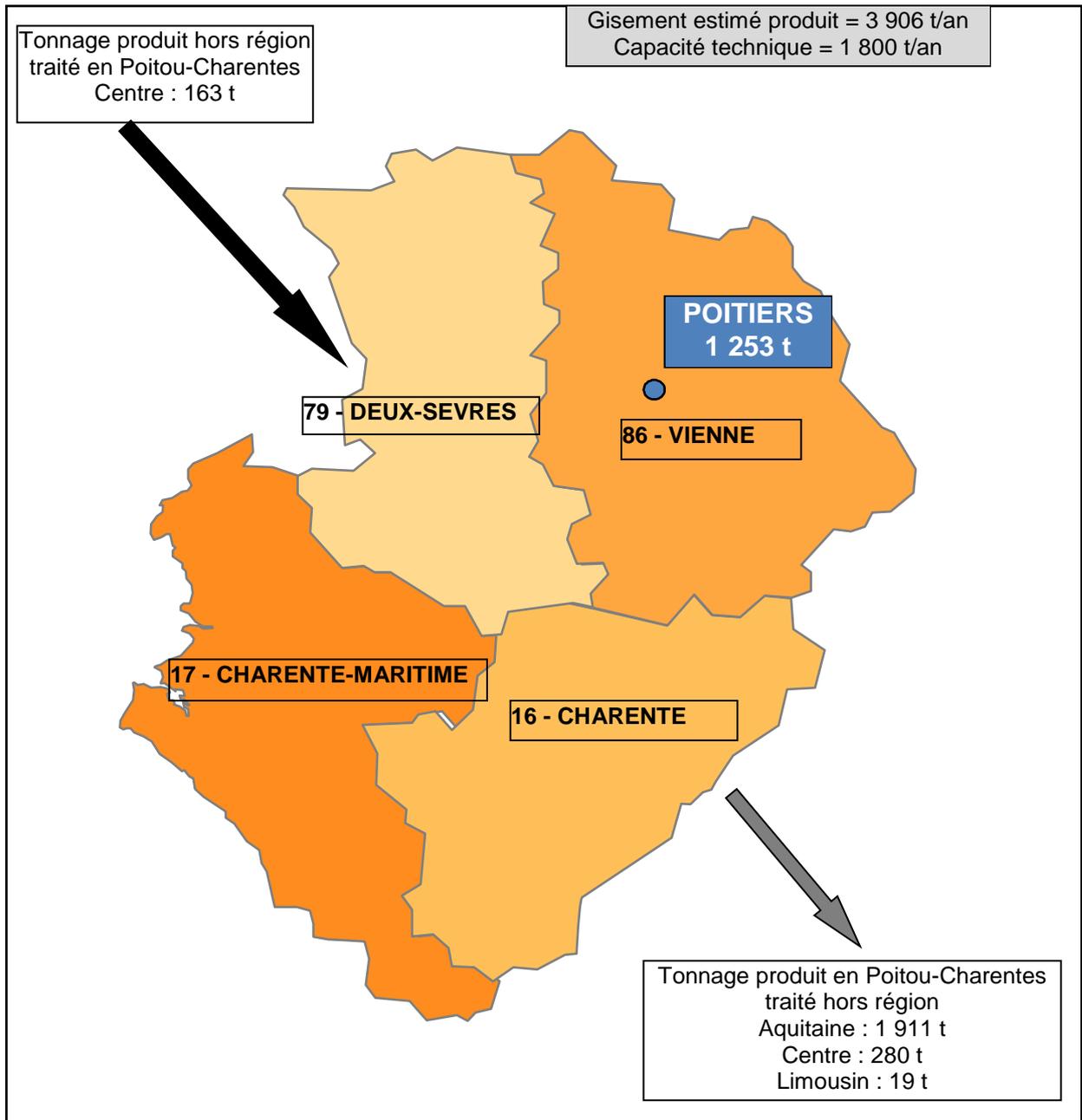
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.22. Région Provence Alpes Côte d'Azur

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 16 717 t issu ARS 2011
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 16 613t en 2011  
16 112 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 27 900 t en 2011  
Ouverture de 1 installation à Sisteron en 2012  
29 100 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 17 685t en 2011  
16 777 t en 2012

### 6.22.1. Installations et capacités de traitement en région

La région PACA dispose à présent de cinq unités de traitement des DASRI, dont trois installations par incinération. Les deux installations de prétraitement par désinfection ont récemment ouvertes en 2011 et 2012.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Sisteron (4)	Désinfection	JCG Environnement	JCG Environnement	2 000	1 200
Martigues (13)	Désinfection	JCG Environnement	JCG Environnement	1 800	2 400
Nice (04)	Incinération	Commune de Nice	Sonitherm	8 000	4 500
Toulon (83)	Incinération	SITOMAT	Cie Chauffage Urbain de l'aire toulonnaise	11 000	11 000
Vedène (84)	Incinération	Sidom de la Région d'Avignon	Novergie Méditerranée	10 000	10 000
<b>Total</b>				<b>32 800</b>	<b>29 100</b>
<i>Total Incinération</i>					<i>88%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>12%</i>

Les capacités techniques disponibles en 2012 des installations de traitement des DASRI de la région se répartissent de la manière suivante : 88% par incinération et 12% par prétraitement par désinfection.

### 6.22.2. Gisement traité en région

Les gisements de DASRI traités en région s'élèvent à 17 685 t en 2011 et à 16 777 t en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Sisteron (4)	<i>Site non ouvert</i>		512
Martigues (13)	<i>Site non ouvert</i>	499	2 036
Nice (04)	4 134	4 024	3 816
Toulon (83)	7 024	6 290	4 403
Vedène (84)	6 528	6 872	6 009
<b>TOTAL</b>	<b>17 686</b>	<b>17 685</b>	<b>16 777</b>

En 2011 et 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à 93% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	16 497	1 188	17 685
% Gisement 2011	93%	7%	100%
Gisement 2012 (t/an)	15 748	1 029	16 777
% Gisement 2012	93%	7%	100%

A noter que la région du PACA traite les DASRI produit par Monaco, qui représentent plus de 300 t/an.

### 6.22.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 16 717 tonnes (source : ARS - 2011).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 16 613 t en 2011 et de 16 112 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI est proche de 100% en 2011 et 2012.

En 2012, le gisement régional traité en région (15 748 t) représente 94% du gisement produit, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 364 tonnes (4 t en Ile de France, 240 t en Languedoc Roussillon et 120 t en Rhône-Alpes).

Les capacités techniques de traitement de la région (29 100 t/an) sont largement suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 34 : Provence Alpes Côte d'Azur : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

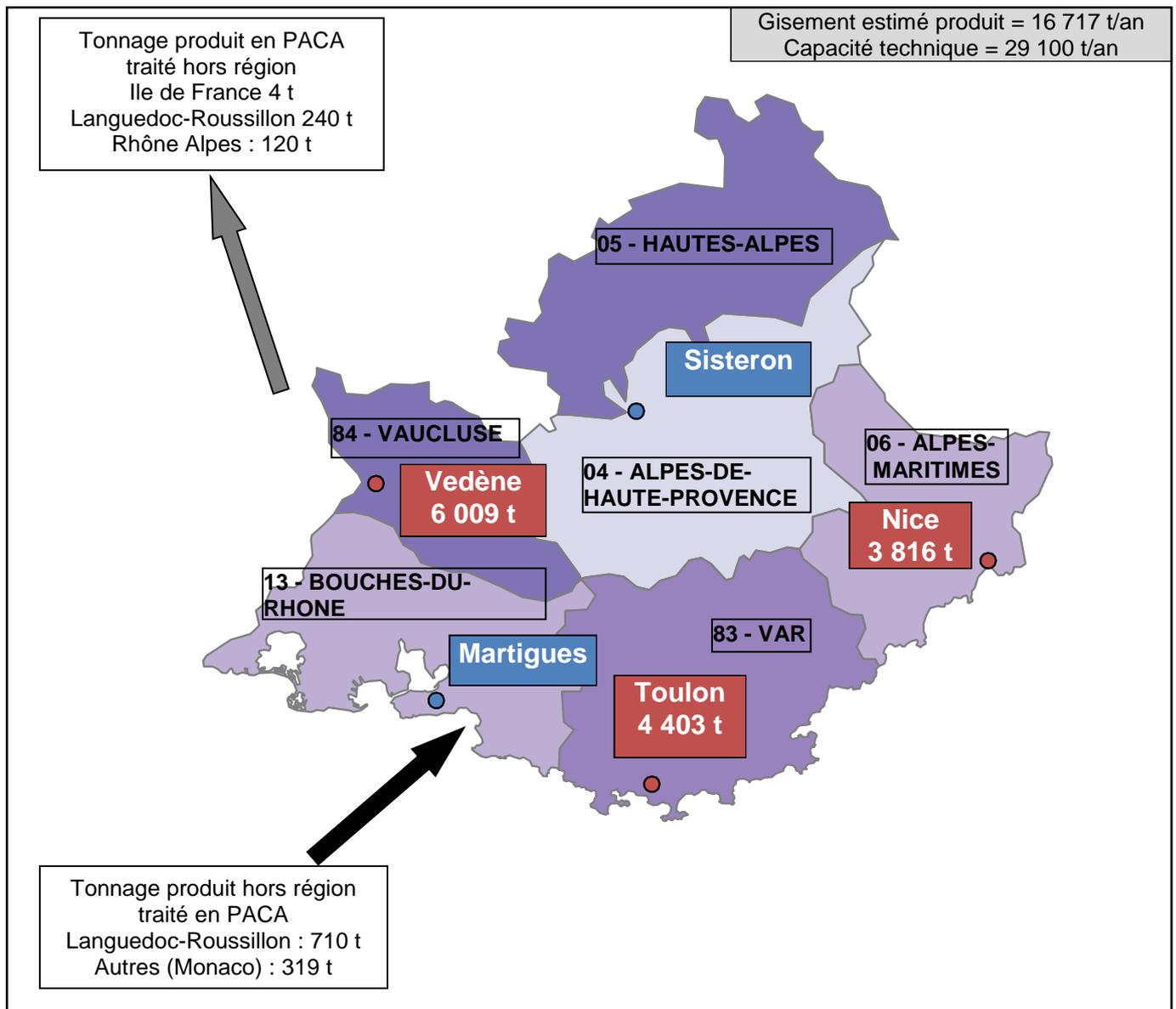
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.23. Région Rhône-Alpes

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 17 813 t issu du PREDD 2010
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 16 539 t en 2011  
17 919 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 19 680 t en 2011  
Fermeture du site de Gleizé en Avril 2011  
19 080 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 15 249 t en 2011  
16 717 t en 2012

### 6.23.1. Installations et capacités de traitement en région

La région Rhône-Alpes dispose de 9 sites de traitement des DASRI, dont 4 unités d'incinération et 5 installations de prétraitement par désinfection.

A noter que l'installation de prétraitement par désinfection de Gleizé a fermé en avril 2011.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Chambéry (73)	Incinération	Smix Savoie Déchet	Smix Savoie Déchet	5 000	3 000
Gleizé (69)*	Désinfection	Ronoval	Ronoval	1500	600
La Tronche (38)	Incinération	Grenoble Alpes Metropole	CIE Chauffage Agglo Genobloise	4 368	5 000
Lyon-Hôpital Herriot (69)	Désinfection	Tecmed	Tecmed	1 800	1 800
Lyon-Hôpital Bérard (69)	Désinfection	Centre L.Bérard	Tecmed	in situ	520
Salaise Sur Sanne (38)	Incinération	Trédi	Trédi	12 000	3060 <sup>8</sup>
Saint-Genis Laval (69)	Désinfection	Tecmed	Tecmed	1 800	1 700
Villefranche Sur Saône (69)	Incinération	Sytraival	CIDEME – Groupe Tiru	1 500	1 000
Vénissieux (69)	Désinfection	Sita Centre Est	Sita MOS Agence MEDISITA	2 700	3 000
<b>Total 2012</b>				<b>29 168</b>	<b>19 080</b>
<i>Total Incinération</i>				17868	62%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				6 300	38%

En conséquence de la fermeture de l'installation de Gleizé, les capacités administratives totales de la région ont diminué de 19 680 t/an en 2011 à 19 080 t/an en 2012.

<sup>8</sup> Capacité d'équipement de 1680 kg/h à raison de 35h par semaine pour 52 semaines

### 6.23.2. Gisement traité en région

Les gisements de DASRI traités en région pour l'année 2012 s'élèvent à 16 718 tonnes, soit 61% des capacités techniques disponibles de la région.

50% du gisement est traité sur 2 sites : l'UIOM de la Tronche (38) et l'unité d'incinération de Salaise sur Sanne (38).

La part des DASRI incinérés tourne autour de 70 % depuis déjà plusieurs années.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Chambéry (73)	2 543	2 784	2 583
Gleizé (69)*	375	96	<i>Fermé</i>
La Tronche (38)	3 700	3 500	3 500
Lyon-Hôpital Herriot (69)	1 603	1 511	1 703
Lyon-Hôpital Bérard (69)	500	520	510
Salaise Sur Sanne (38)	3 320	3 339	4 699
Saint-Genis Laval (69)	<i>Non communiquées</i>	1 569	1 758
Villefranche Sur Soane (69)	757	805	901
Vénissieux (69)	1 138	1 123	1 064
<b>TOTAL</b>	<b>13 936</b>	<b>15 249</b>	<b>16 717</b>
% Incinération	74%	68%	70%
% Prétraitement	26%	32%	30%

Les DASRI pris en charge par ces sites proviennent à 99% de la région.

	Provenance Région	Provenance Hors Région	Total
Gisement 2011 (t/an)	15 244	5	15 249
% Gisement 2011	100%	0%	100%
Gisement 2012 (t/an)	16 595	122	16 717
% Gisement 2012	99%	1%	100%

### 6.23.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 17 813 tonnes (source : PREDD - 2010).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 16 539 t en 2011 et de 17 919 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait légèrement supérieur à 100% en 2012.

Le gisement régional traité en région représente 15 244 t en 2011 soit 92% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 1 296 t en Auvergne. En 2012, le gisement régional traité en région représente 16 595 t et les gisements traités hors région s'élèveraient à 1 324 t (1 317 t en Auvergne et 7 t en Ile de France).

Les capacités techniques de traitement de la région (19 080 t/an) sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 35 : Rhône-Alpes : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

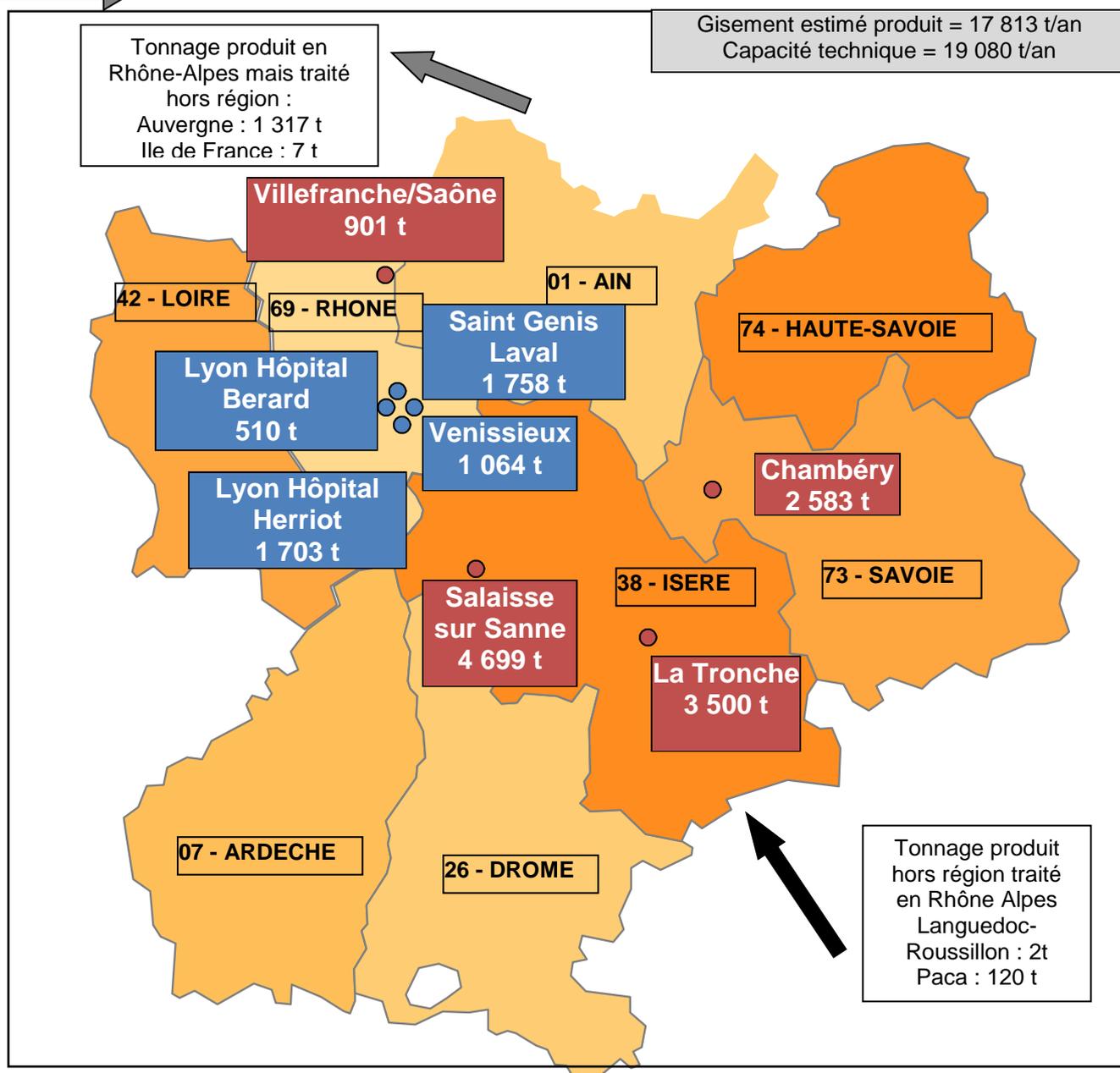
**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



Importation : tonnage traité en région mais produit en dehors de la région



Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.24. Ile de la Réunion

Signalons que les données de 2011 et de 2012 ne sont pas complètes.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 1 408 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 1 493 t en 2011  
1 479 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 1 550 t en 2011  
1 550 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 1 493 t en 2011  
1 479 t en 2012

### 6.24.1. Installations et capacités de traitement en région

En 2012, la Réunion dispose de 3 installations de traitement des DASRI qui sont uniquement des unités de prétraitement par désinfection.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Saint-Denis	Désinfection	SNC POINT NET (Groupe Nicollin)	SNC POINT NET (Groupe Nicollin)	en cours de renouvellement d'autorisation	800
Saint-Louis	Désinfection		ECOLYS	<i>Non communiquée</i>	200
Saint-Louis	Désinfection	SNC Point Net (Groupe Nicollin)	SNC Point Net (Groupe Nicollin)	en cours de renouvellement d'autorisation	550
<b>Total</b>				<b>-</b>	<b>1 500</b>
<i>Total Incinération</i>					<i>0%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>100%</i>

### 6.24.2. Gisement traité en région

Les gisements de DASRI traités en région pour l'année 2012 ne sont pas complets, à minima ils s'élèvent à 1 479 tonnes, soit 76 % des capacités techniques disponibles de l'île.

A maxima, en considérant que le gisement traité par le site de Saint-Louis est égal à la capacité technique disponible par les sites, les gisements traités en région s'élèveraient à 1 679 tonnes, en 2012.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Saint-Denis	832	873	900
Saint-Louis	<i>Non communiquées</i>		
Saint-Louis	612	620	579
<b>TOTAL</b>	<b>1444</b>	<b>1493</b>	<b>1479</b>

En 2012, les DASRI pris en charge par ces sites proviennent exclusivement de la Réunion.

### 6.24.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 1 408 tonnes (source : STATISS - 2012).

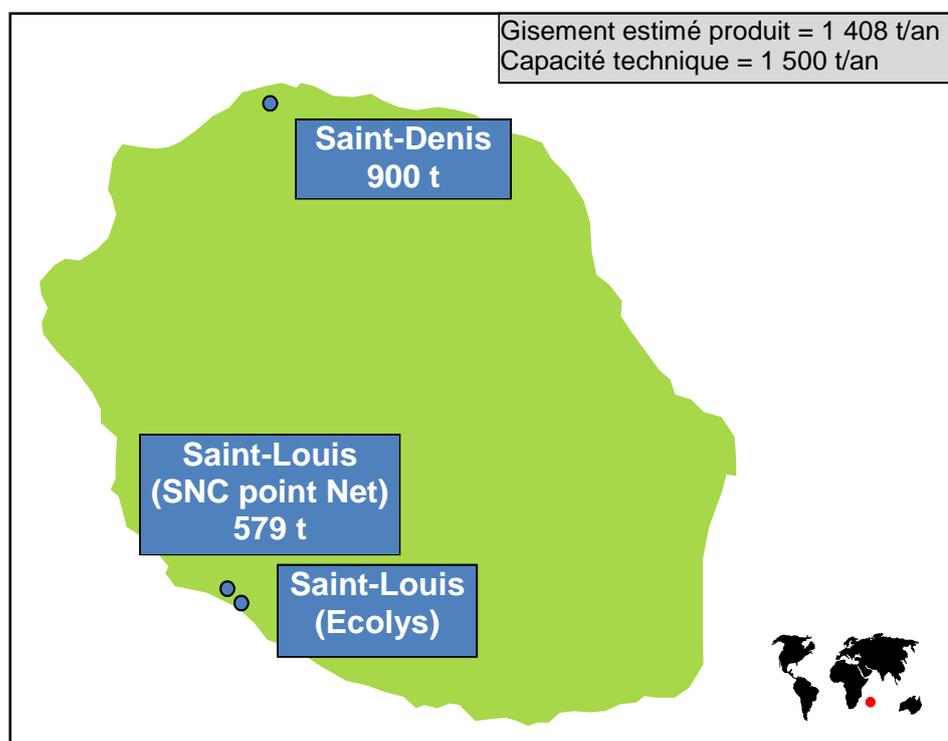
Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 1 493 t en 2011 et de 1 479 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage du gisement régional de DASRI serait supérieur à 100%.

Les capacités techniques disponibles de traitement de la région (1 500 t/an) sont suffisantes pour la région offrant ainsi une autonomie régionale théorique de traitement des DASRI.

Les équipements de traitement disponibles en région permettent d'assurer son autonomie complète.

Figure 36 : Ile de la Réunion : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



## 6.25. Martinique

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 883 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 704 t en 2011  
697 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 8 400 t en 2011  
8 400 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 704 t en 2011  
697 t en 2012

### 6.25.1. Installations et capacités de traitement en région

En 2012, la Martinique dispose d'une installation de traitement des DASRI par incinération : l'UIOM de Fort de France.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Fort de France	Incinération	CACEM	La Martiniquaise de Valorisation	12 410	8 400
<b>Total</b>				<b>12 410</b>	<b>8 400</b>
<i>Total Incinération</i>					100%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					0%

### 6.25.2. Gisement traité en région

Les gisements de DASRI traités en Martinique pour l'année 2012 s'élèvent à 697 tonnes soit 8% des capacités techniques de la région. Le gisement de DASRI traité en région est en constante diminution depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Fort de France	746	704	697
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>704</b>	<b>697</b>

Les DASRI pris en charge par l'UIOM proviennent à exclusivement de la Martinique.

### 6.25.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 883 tonnes (source : STATISS - 2012).

Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 704 t en 2011 et de 697 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage serait de 80 %.

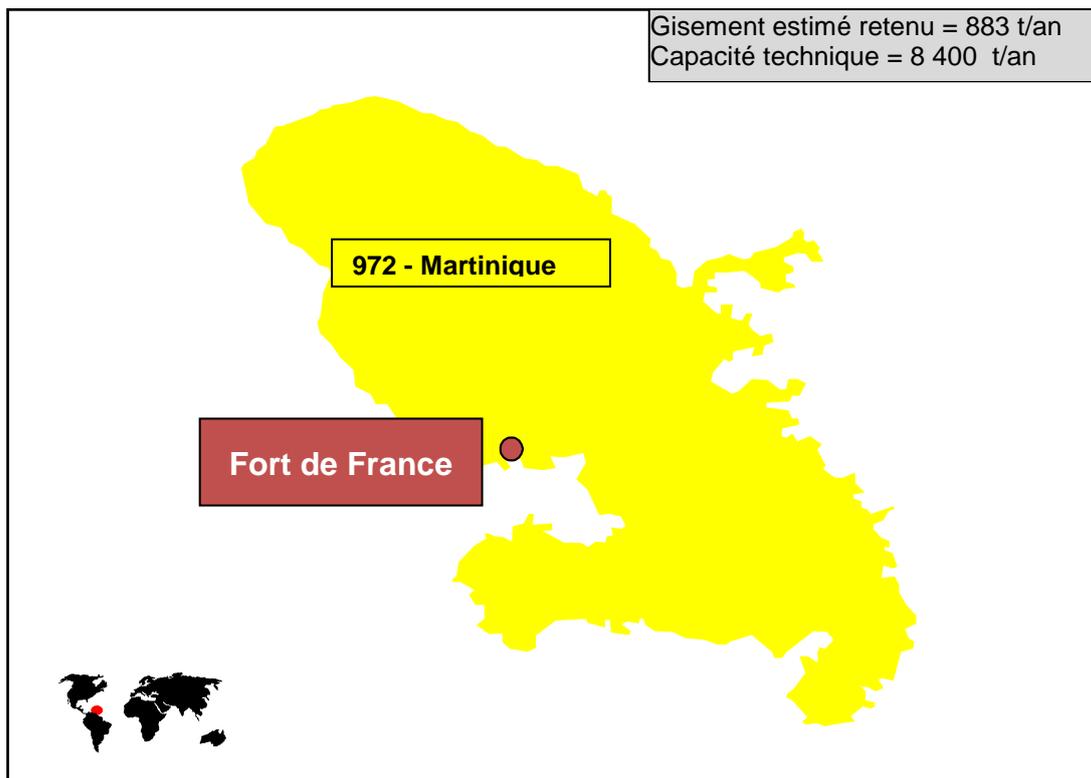
Cet écart entre le gisement théorique produit et le gisement régional réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- un sous-dimensionnement du gisement produit lié à la méthode utilisée pour son estimation,
- un sur-tri des producteurs, orientation de certains déchets non considérés comme des DASRI vers cette filière spécifique,
- une erreur de la part des exploitants des sites de traitement sur l'origine régionale des flux de DASRI produits.

Les capacités techniques disponibles de traitement de la région sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 37 : Martinique : Localisation de l'installation de traitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012



## 6.26. Guadeloupe

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 900 t issu du PREGEDD 2011
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 874 t en 2011  
901 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 3 600 t en 2011  
3 600 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 874 t en 2011  
901 t en 2012

### 6.26.1. Installations et capacités de traitement en région

Depuis 2009, la Guadeloupe dispose de deux installations de prétraitement par désinfection pour les flux de DASRI produits en Guadeloupe.

A noter que l'île de Saint Barthelemy, circonscription de la Guadeloupe, dispose d'un centre d'incinération qui est autorisé à traiter les DASRI.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Petit-Bourg	Désinfection	E compagnie	E compagnie	600	600
Petit-Bourg (Les Abymes)	Désinfection	<i>Non communiqué</i>	Tecmed	900	1 800
Saint-Barthélemy	Incinérateur	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy	Cyclergie	1 200	1 200
<b>Total</b>				<b>2 700</b>	<b>3 600</b>
<i>Total Incinération</i>				<i>1 200</i>	<i>44%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				<i>1 500</i>	<i>56%</i>

### 6.26.2. Gisement traité en région

En 2012, les deux installations gérant les DASRI guadeloupéens ont traité 895 t.

L'île de Saint-Barthélemy a traité sur son territoire 6 t des DASRI produits sur son territoire.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Petit-Bourg	124	137	136
Petit-Bourg (Les Abymes)	<i>Non communiquée</i>	732	758
Saint-Barthélemy	5	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>874</b>	<b>901</b>

### 6.26.3. Bilan régional

Le gisement de DASRI produits s'élève à 900 tonnes (source : PREGEDD 2011).

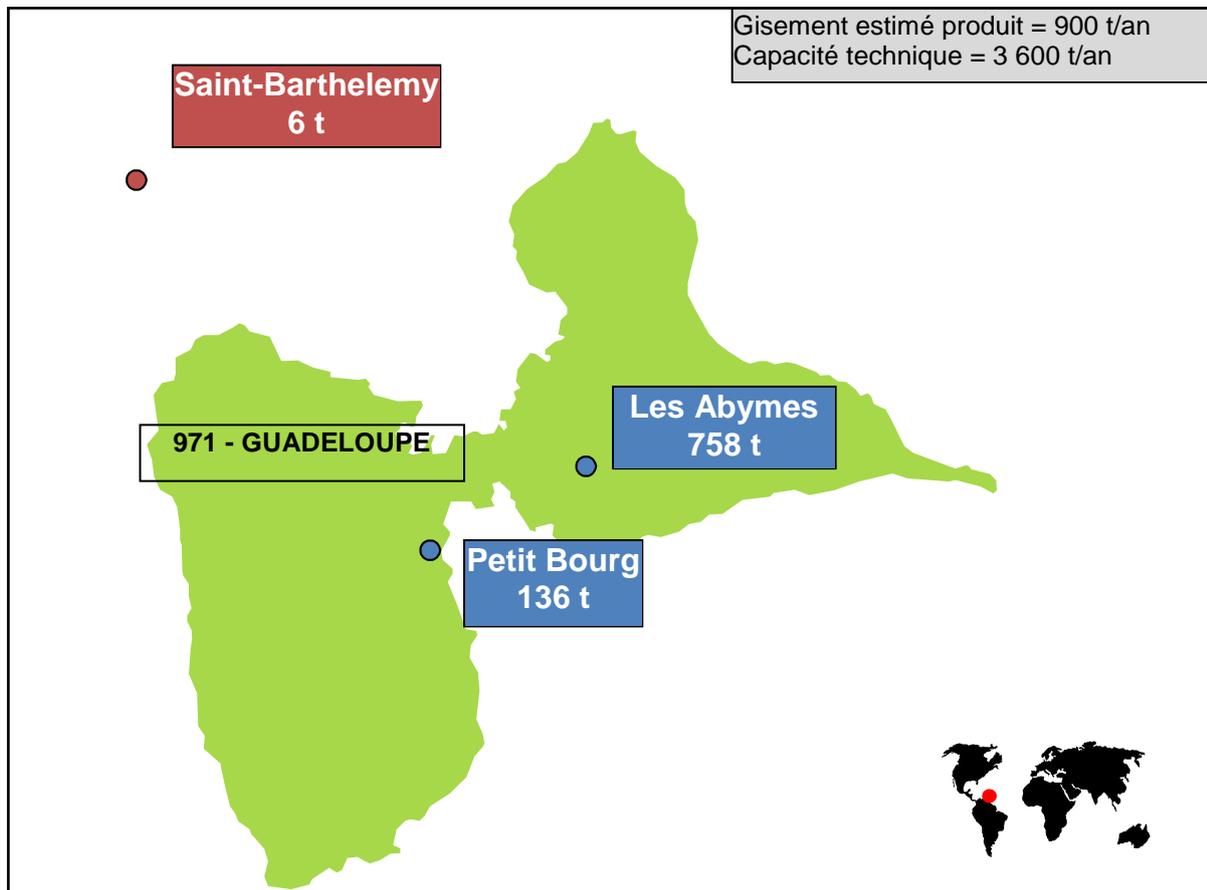
Le gisement régional réellement traité (toutes destinations confondues) est de 874 t en 2011 et de 901 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage s'élèverait aux alentours de 100%.

Suite à la liquidation judiciaire de l'unité d'incinération de Baie Mahaut prononcée en 2009, l'ouverture de deux sites de prétraitement par désinfection est venue palier à la problématique de la gestion des DASRI. Les capacités techniques disponibles sur l'île de la Guadeloupe est de 3 600 t/an. Elles sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 38 : Guadeloupe : Localisation des installations de traitement et de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En rouge** : installation de traitement des DASRI par incinération et tonnage traité en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



## 6.27. Guyane

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 763 t issu du PREDD 2009
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 308 t en 2011  
348 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 446 t en 2011  
446 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 301 t en 2011  
346 t en 2012

### 6.27.1. Installations et capacités de traitement en région

En 2012, la Guyane dispose de deux installations de prétraitement des DASRI par désinfection. Aucun changement n'est à noter depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Macouria	Désinfection	G2C	G2C	<i>non communiquée</i>	82 <sup>9</sup>
Kourou	Désinfection	Endel (GDF Suez) Eco centre	Endel (GDF Suez) Eco centre	300	364 <sup>10</sup>
<b>Total</b>				-	<b>446</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>				-	100%

### 6.27.2. Gisement traité en région

En 2012, le gisement de DASRI traités en Guyane est de 346 tonnes, soit 59% des capacités techniques disponibles connues de la région.

Le gisement de DASRI traités en Guyane varie chaque année entre 250 à 350 t/an.

<sup>9</sup> Capacité de l'équipement : 45 kg/h à raison de 35h par semaine et pour 52 semaines

<sup>10</sup> Capacité de l'équipement : 200 kg/h à raison de 35h par semaine et pour 52 semaine

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Macouria	<i>Non communiquée</i>	48	57
Kourou	286	253	289
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>301</b>	<b>346</b>

Le gisement traité en Guyane provient exclusivement de la Région.

### 6.27.3. Bilan régional

Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 763 tonnes (source : PREDD - 2009).

Le gisement régional est de 308 t en 2011 et de 348 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage s'élèverait seulement à 40% en 2011 et de 46% en 2012.

L'écart entre le gisement théorique et le gisement réellement traité peut être lié à plusieurs facteurs :

- une surestimation du gisement théorique liée à la non-pertinence des ratios retenus au vu du contexte local,
- un sous-tri des producteurs, aboutissant à une mauvaise orientation des DASRI vers des filières du type déchets ménagers et assimilés,
- une erreur de déclaration des installations de traitement concernant l'origine des déchets.

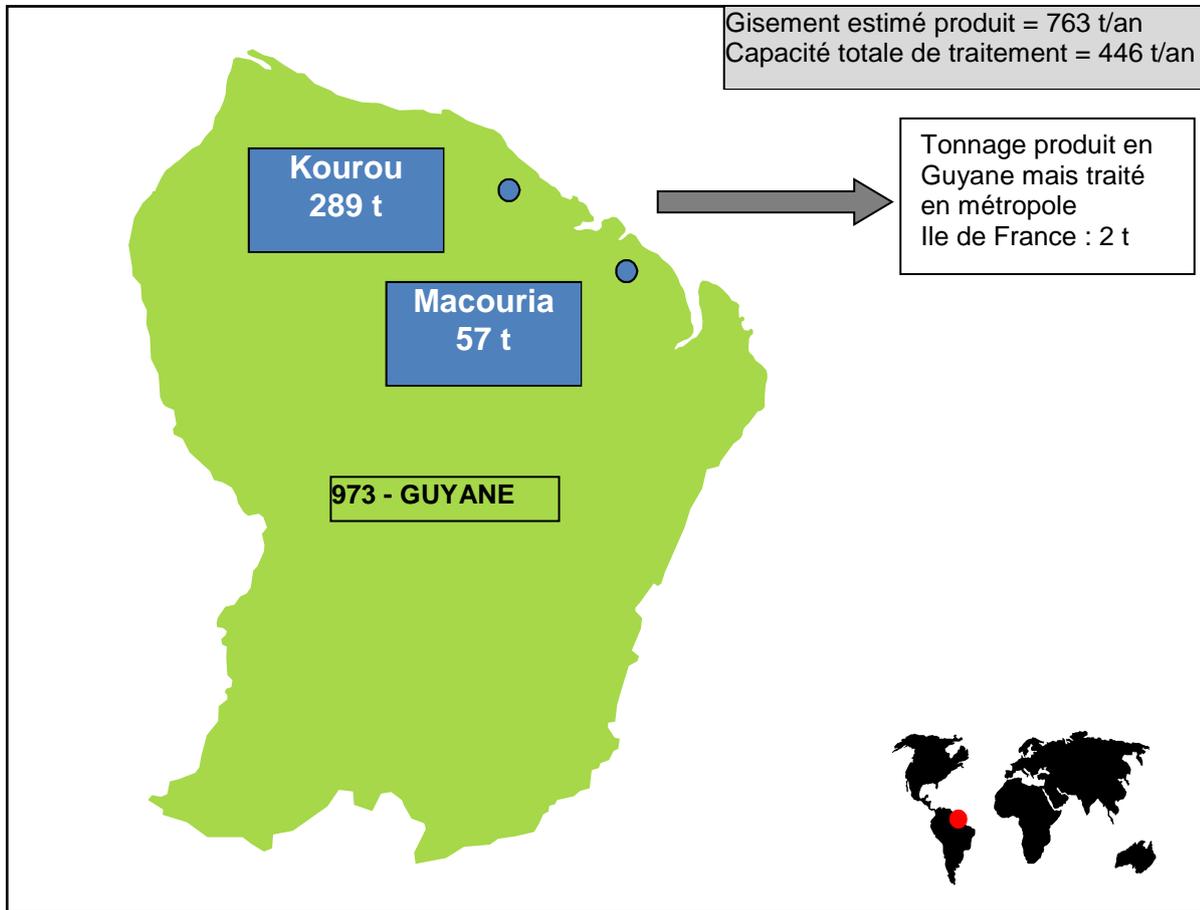
Le gisement régional traité en région (346 t en 2012) représente 99% du gisement produit par la région, auquel il faut rajouter les gisements traités hors région qui s'élèvent à 2 tonnes (Ile de France).

Les capacités techniques disponibles de traitement des DASRI de la région ne sont pas connues complètement, il s'agit là d'estimation à partir des capacités des équipements des sites de prétraitement par désinfection. Elles sont à minima de 446 t/an, soit insuffisantes selon l'estimation du gisement théorique produit.

Figure 39 : Guyane : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012

 Exportation : tonnage produit en région mais traité hors région



## 6.28. Mayotte

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : 145 t issu STATISS 2012
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 154 t en 2011  
153 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 230 t en 2011  
230 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 154 t en 2011  
153 t en 2012

### 6.28.1. Installations et capacités de traitement en région

Depuis 2008, Mayotte dispose d'une installation de prétraitement des DASRI par désinfection.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Mamoudzou	Désinfection	CH de Mayotte	Star Mayotte	155	230
<b>Total</b>				<b>155</b>	<b>230</b>
<i>Total Incinération</i>					0%
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					100%

### 6.28.2. Gisement traité en région

En 2012, le gisement de DASRI traités sur la région et provenant exclusivement de Mayotte s'élève à 153 t, soit 66% des capacités techniques disponibles du site.

Le gisement est globalement stable depuis 2011, autour de 150 t/an.

Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Mamoudzou	171	154	153
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>	<b>154</b>	<b>153</b>

### 6.28.3. Bilan régional

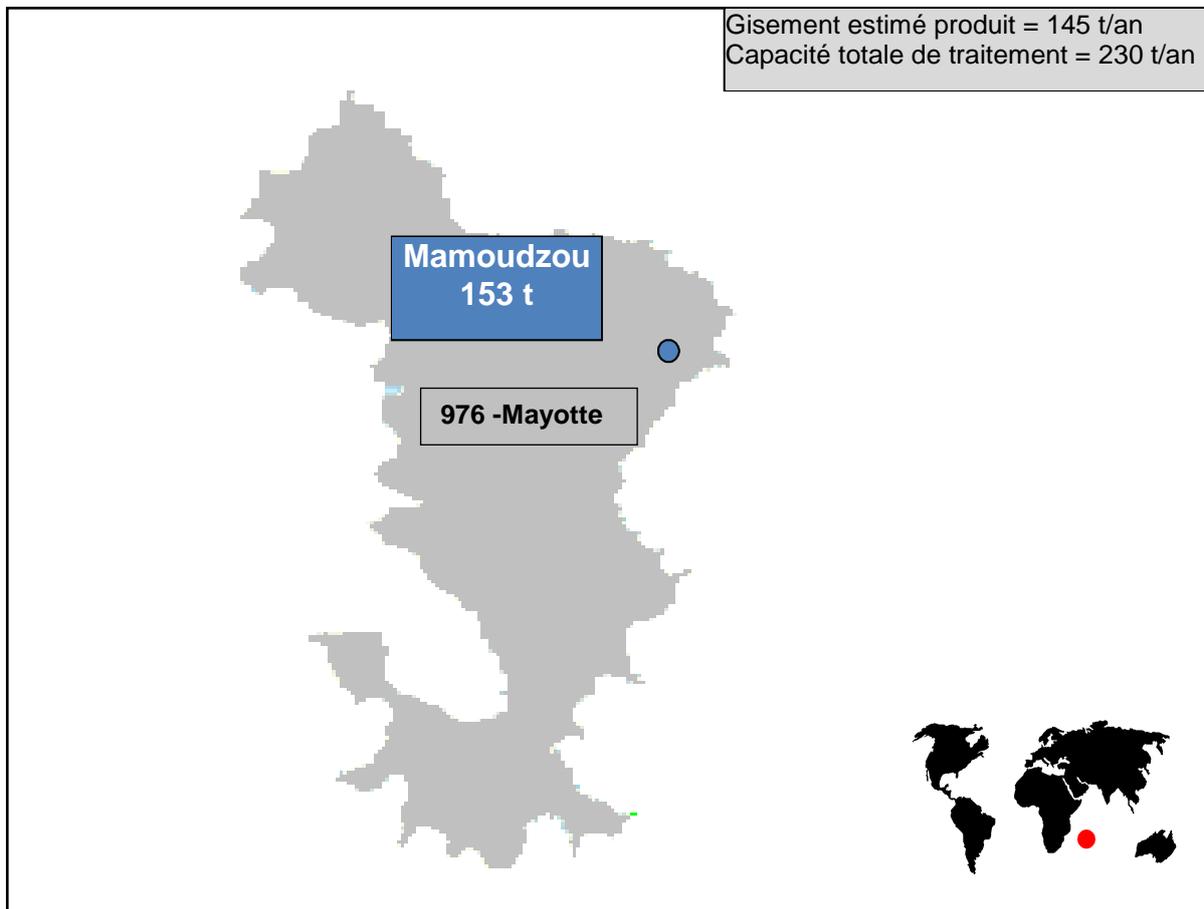
Le gisement théorique de DASRI produits s'élève à 145 tonnes (source : STATISS - 2012).

Le gisement régional est de 154 t en 2011 et de 153 t en 2012. Sur la base de ces éléments, le taux de captage serait supérieur à 100%. L'écart entre le gisement théorique et le gisement réellement traité peut être lié à un sous-dimensionnement du gisement produit, notamment.

Les capacités techniques de traitement de la région (230 t/an) sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 40 : Mayotte : Localisation de l'installation de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



## 6.29. Nouvelle-Calédonie

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : non défini
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 412 t en 2011  
317 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 1 210 t en 2011  
1 210 t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 412 t en 2011  
317 t en 2012

### 6.29.1. Installations et capacités de traitement en région

La Nouvelle-Calédonie dispose d'une installation de prétraitement des DASRI par désinfection sur son territoire.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Nouméa	Désinfection	PROMED	PROMED	1 210	1 210
<b>Total</b>				<b>1 210</b>	<b>1 210</b>
<i>Total Incinération</i>					<i>0%</i>
<i>Total Prétraitement par désinfection</i>					<i>100%</i>

### 6.29.2. Gisement traité en région et Bilan régional

En 2012, le gisement de DASRI traités sur la région et provenant exclusivement de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 317 t, soit 26% des capacités techniques disponibles du site.

En 2011, le gisement de DASRI traité s'élevait à 412 t, soit une diminution de 23%.

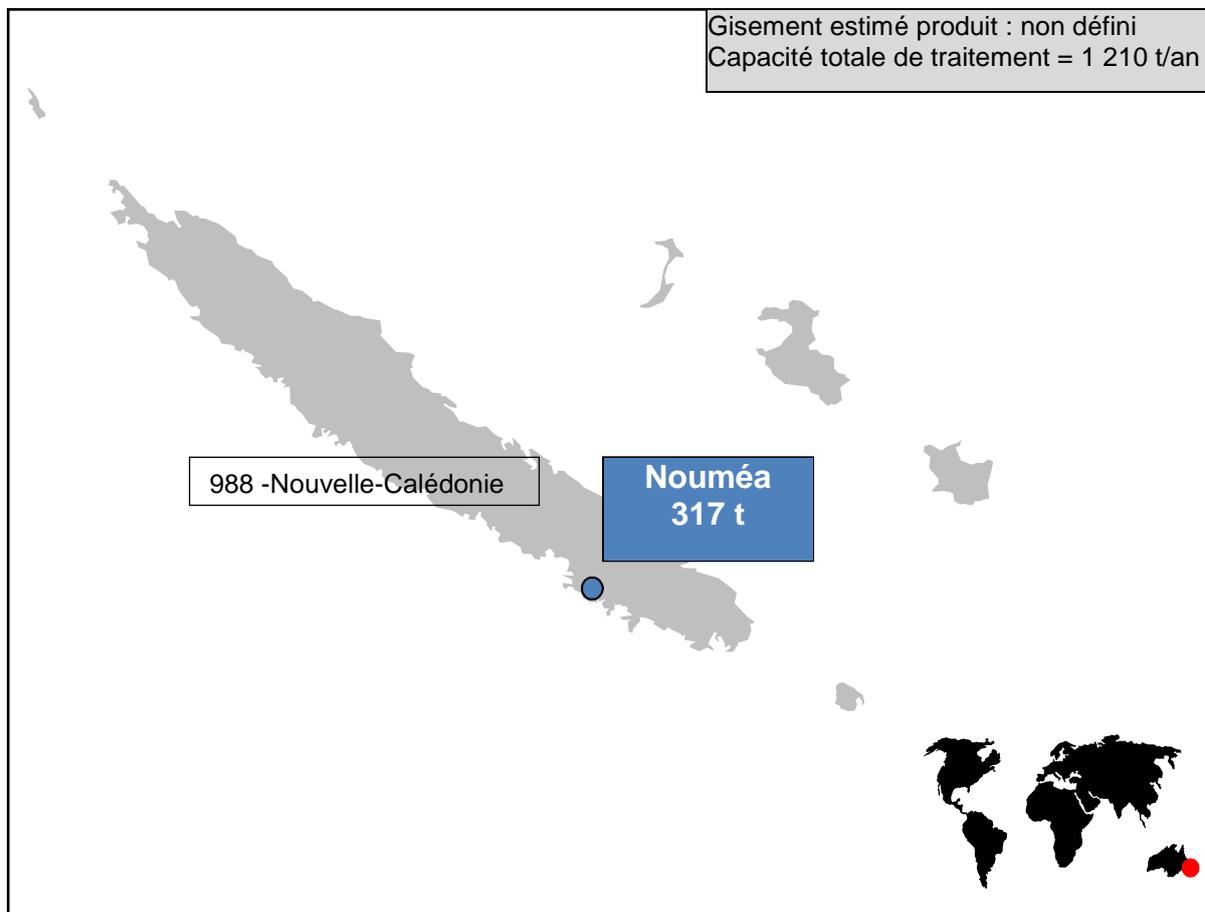
Localisation	Quantité de DASRI traités en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Nouméa	397	412	317
<b>TOTAL</b>	<b>397</b>	<b>412</b>	<b>317</b>

Faute d'éléments disponibles, le gisement théorique de DASRI produits en Nouvelle Calédonie n'a pu être estimé.

Les capacités techniques disponibles de traitement de la région (1 210 t/an) sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 41 : Nouvelle Calédonie : Localisation de l'installation de prétraitement régionale, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



## 6.30. Polynésie-Française

Signalons que les données de 2012 ne sont pas complètes.

### Chiffres clés 2011 et 2012 :

- Gisement théorique produit en région : non défini
- Gisement réellement traité originaire de la région (toutes destinations confondues) : 397 t en 2011  
376 t en 2012
- Capacités techniques de traitement en région : 728 t en 2011  
Ouverture de 2 sites en 2012  
t en 2012
- Tonnages traités en région (toutes origines confondues) : 397 t en 2011  
376 t en 2012

### 6.30.1. Installations et capacités de traitement en région

La Polynésie-Française dispose de trois installations de prétraitement des DASRI sur son territoire.

A noter, les installations de prétraitement par désinfection de Papeete et d'Uturoa ont ouvert en 2012.

Localisation	Type de procédés	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité administrative autorisée DASRI (t/an)	Capacité technique nominale (t/an)
Papeete	Désinfection	TSP	TSP	300	300
Uturoa	Désinfection		CH UTUORA	-	100
Nivee	Désinfection	CH Polynésie Française	CH Polynésie Française	450	728 <sup>11</sup>
<b>Total</b>				<b>750</b>	<b>1128</b>
<b>Total Incinération</b>					<b>0%</b>
<b>Total Prétraitement par désinfection</b>				<b>750</b>	<b>100%</b>

### 6.30.2. Gisement traité en région et Bilan régional

En 2012, le gisement de DASRI traité sur la région et provenant exclusivement de la Polynésie-Française s'élève à 376 t, soit 33% des capacités techniques disponibles du site.

<sup>11</sup> Capacité de l'équipement : 400 kg/h à raison de 35h par semaine pour 52 semaines

Localisation	Quantité de DASRI traité en région (t/an)		
	2010	2011	2012
Papeete	<i>Site non ouvert</i>	<i>Site non ouvert</i>	5,5 *
Uturoa	<i>Non communiquées</i>		
Nivee	112	397	370,5
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	<b>397</b>	<b>376</b>

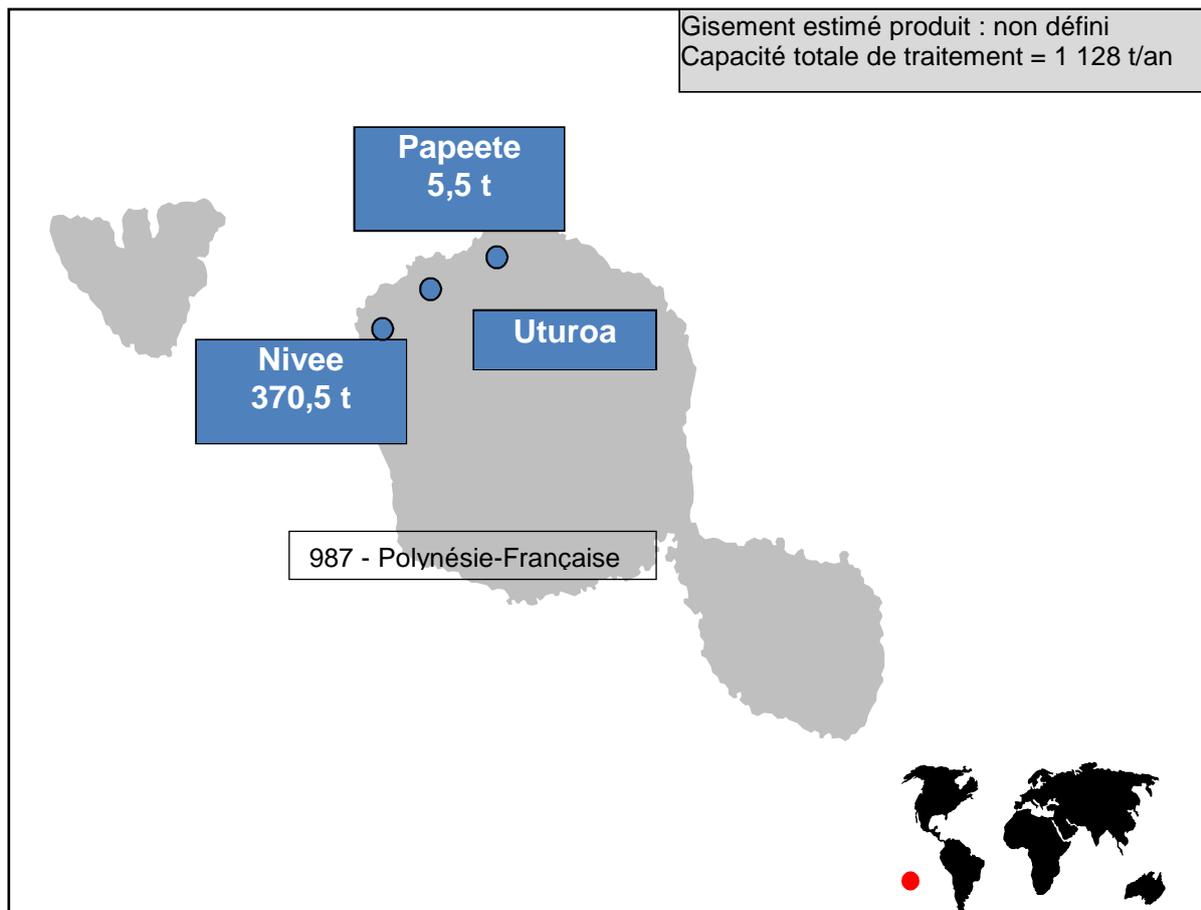
\*Tonnage 2012 sur 2 mois d'activité

Faute d'éléments disponibles, le gisement théorique de DASRI produit en Polynésie-Française n'a pu être estimé.

Les capacités techniques disponibles de traitement de la région, estimées à 1 128 t/an à partir des capacités des équipements des sites, sont suffisantes et offrent une autonomie théorique complète à cette région.

Figure 42 : Polynésie-Française : Localisation des installations de prétraitement régionales, origine des déchets traités en 2012

**En bleu** : installation de prétraitement des DASRI par désinfection et tonnage prétraité en 2012



### **6.31. Saint Pierre et Miquelon**

Actuellement, l'île de Saint-Pierre et Miquelon ne dispose pas d'installation pour le traitement des DASRI produits par la région.

Un projet d'une unité de prétraitement par désinfection est en cours au centre hospitalier Dunan. L'ouverture est prévue pour l'année 2014.

De plus, faute d'éléments disponibles, le gisement théorique de DASRI produits à Saint-Pierre et Miquelon n'a pu être estimé.

## 7. Orientations et perspectives

### 7.1. Peu d'évolutions attendues

Depuis le précédent bilan sur les données issues de l'année 2008, les principales évolutions réglementaires concernent la mise en place d'une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les DASRI perforants produits par les patients en autotraitement (décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 et décret n° 2011-763 du 28 juin 2011). L'éco-organisme DASTRI, agréé par les pouvoirs publics depuis le 12 décembre 2012, a pour objectif de prendre en charge techniquement et financièrement la gestion des DASRI perforants produits par les patients en autotraitement, notamment en mettant en place un maillage du territoire avec au moins 5 000 points de collecte.

Par conséquent, les évolutions attendues passent par un meilleur captage des DASRI perforants produits par les patients en autotraitement. Toutefois, ce gisement faible, représentant moins de 1% de la production total de DASRI, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le gisement total de déchets à traiter.

### 7.2. Un parc d'installations de traitement en évolution en 2012

#### 7.2.1. Installations de prétraitement par désinfection

Au cours de l'année 2012, une installation de prétraitement par désinfection a fermé sur la région Champagne-Ardenne.

Tableau 19 : Installations de prétraitement par désinfection fermées courant 2012

REGION	COMMUNE DE L'INSTALLATION	TYPE D'EQUIPEMENT	NOMBRE D'EQUIPEMENT	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)	DATE FERMETURE DE L'INSTALLATION
CHAMPAGNE-ARDENNE	Reims	Ecostenyl 250	2	250kg/h/équipement	Octobre 2012

Durant cette même année, 4 installations de prétraitement par désinfection ont été mis en service : 2 en France métropolitaine et 2 en COM.

Tableau 20 : Installation de prétraitement par désinfection ouvertes courant 2012

REGION	COMMUNE DE L'INSTALLATION	TYPE D'EQUIPEMENT	NOMBRE D'EQUIPEMENT	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)	DATE DE MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION
BRETAGNE	Saint-Gilles	Ecostenyl 250	2	3 500	oct.2012
PACA	Sisteron	ECODAS T2000	1	1 200	2012
POLYNESIE FRANCAISE	Papeete - Polynésie Française	AMB Eco 125	1	300	oct.2012
POLYNESIE FRANCAISE	UTUROA	ECODAS T300	1	100	nov.2012

Les deux nouveaux sites de La Polynésie-Française viennent compléter le schéma territorial de traitement des DASRI.

Enfin, un projet de site de prétraitement par désinfection est en cours sur Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ouverture de ce site est prévue pour 2014.

### 7.2.2. Installations d'incinération

Les installations de traitement par incinération fonctionnant en 2011 n'ont pas été modifiées en 2012. Aucun projet n'a été recensé pour les prochaines années sur l'ensemble du territoire.

### 7.3. Bilan 2012 sur le territoire

Le nombre d'installation en activité en 2012 est donc de 69 installations dont 32 installations de traitement par incinération et 37 installations de prétraitement par désinfection, soit une augmentation de 3 % par rapport aux données de 2011. L'augmentation des capacités techniques disponibles des installations de traitement est de + 4 500 t, soit une augmentation de 2% par rapport à 2011 corrélée avec la croissance du nombre d'installation.

En 2012, les quantités de DASRI traités sont de 157 649 tonnes, soit une diminution de 5% par rapports aux données de 2011. A noter que les données de 2012 ne sont pas complètes par manque d'informations.

Les régions Bretagne et PACA, déjà excédentaires en 2011 en terme de capacité de traitement, voient leurs capacités résiduelles encore augmenter à la suite de l'ouverture d'une installation de prétraitement par désinfection en Bretagne en PACA.

La situation est modifiée sur la région Champagne-Ardenne qui ne possède plus fin 2012 d'installation de traitement des DASRI régionale, rejoignant la Picardie et Saint-Pierre-et-Miquelon dans la liste des régions ne possédant aucune installation locale de traitement des DASRI.

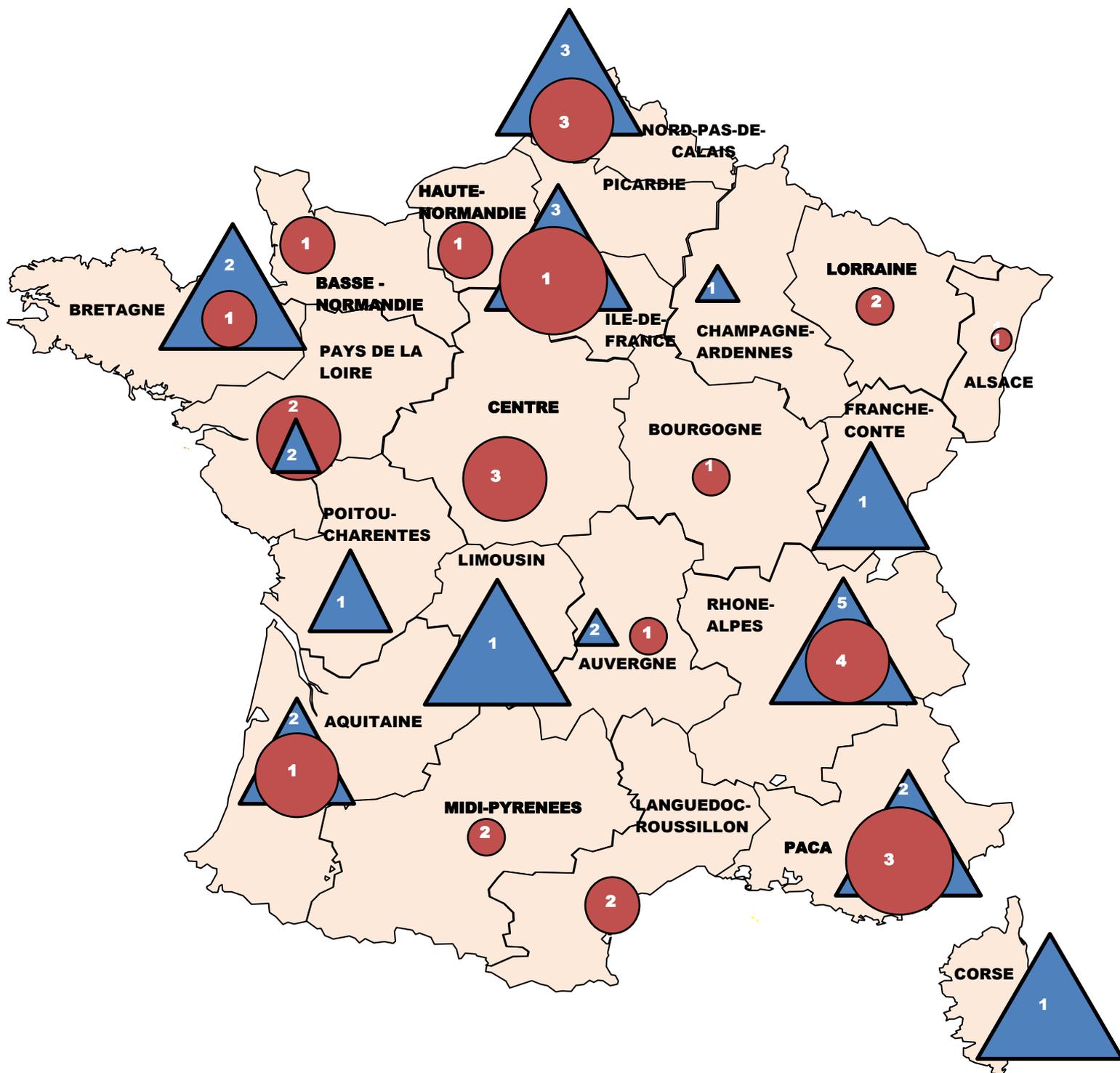
Le tableau suivant présente les capacités techniques de traitement disponibles par région.

Tableau 21 : Répartition régionale des capacités techniques de traitement disponibles en 2012

	Nombre de site			Capacité technique (t/an)			Bilan réel 2012		
	D	I	T	D	I	T	Quantités de DASRI traités en 2012 toutes origines confondues (t)	Part du gisement pouvant être éliminé	Capacité résiduelle de traitement (t/an)
ALSACE		1	1		1 200	1 200	1 201	100%	-1
AQUITAINE	2	1	3	2 065	13 200	15 265	14 965	102%	300
AUVERGNE	1	1	2	657	7 410	8 067	5 869	137%	2 198
BASSE NORMANDIE		1	1		10 000	10 000	3 713	269%	6 287
BOURGOGNE		1	1		6 000	6 000	2 912	206%	3 088
BRETAGNE	3	1	4	5 600	8 000	13 600	4 404	309%	9 196
CENTRE		3	3		22 000	22 000	7 007	314%	14 993
CHAMPAGNE-ARDENNE	1		1	910		910	240	379%	670
CORSE	1		1	5 000		5 000	1 100	455%	3 900
FRANCHE-COMTE (*)	1		1	2 190		2 190	-	-	-
HAUTE-NORMANDIE		1	1		9 000	9 000	3 229	279%	5 771
ILE-DE-France (*)	3	2	5	5 180	54 000	59 180	<b>30 463</b>	<b>194%</b>	<b>28 717</b>
LANGUEDOC-ROUSSILLON		2	2		11 500	11 500	6 163	187%	5 337
LIMOUSIN	1		1	4 200		4 200	2 816	149%	1 384
LORRAINE		2	2		7 500	7 500	6 954	108%	546
MIDI-PYRENEES		2	2		6 500	6 500	6 138	106%	362
NORD-PAS-DE-CALAIS (*)	3	3	6	11 500	13 500	25 000	<b>10 444</b>	<b>239%</b>	<b>14 556</b>
PACA	2	3	5	3 600	25 500	29 100	16 777	173%	12 323
PAYS-DE-LA-LOIRE	2	2	4	1 020	24 000	25 020	11 015	227%	14 005
PICARDIE	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>						<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>		
POITOU-CHARENTES	1		1	1 800		1 800	1 253	144%	547
RHONE-ALPES	4	4	8	7 020	12 060	19 080	16 717	114%	2 363
<b>Total FRANCE METROPOLITAINE</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>55</b>	<b>50 742</b>	<b>231 370</b>	<b>282 112</b>	<b>153 380</b>	<b>184%</b>	<b>128 732</b>
GUADELOUPE	2	1	3	2 400	1 200	3 600	901	400%	2 699
GUYANE	2		2	446		446	346	129%	100
MARTINIQUE		1	1		8 400	8 400	697	1205%	7 703
MAYOTTE	1		1	230		230	153	150%	77
REUNION (*)	3		3	1 550		1 550	<b>1 479</b>	<b>105%</b>	<b>71</b>
<b>Total DROM</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>4 626</b>	<b>9 600</b>	<b>14 226</b>	<b>3 576</b>	<b>398%</b>	<b>10 650</b>
NOUVELLE CALEDONIE	1		1	1 210		1 210	317	382%	893
POLYNESIE FRANCAISE (*)	3		3	1 128		1 128	<b>376</b>	<b>300%</b>	<b>752</b>
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>						<i>Aucune installation de traitement des DASRI</i>		
<b>Total COM</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2 338</b>	<b>0</b>	<b>2 338</b>	<b>693</b>	<b>337%</b>	<b>1 645</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>69</b>	<b>57 706</b>	<b>240 970</b>	<b>298 676</b>	<b>157 649</b>	<b>189%</b>	<b>141 027</b>

\*Signalons que la capacité résiduelle disponible 2012 n'a pu être définie pour les régions Franche-Comté, Ile de France, Nord Pas de Calais, La Polynésie Française et La Réunion par manque d'informations non communiquées.

Figure 43 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 (France métropole)



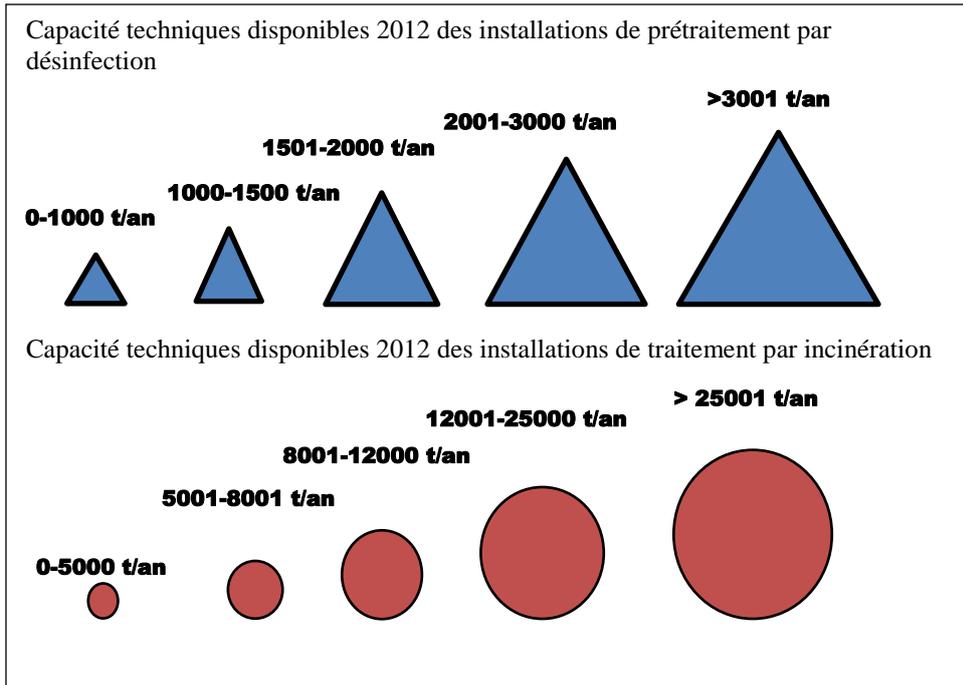


Figure 44 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 en DROM

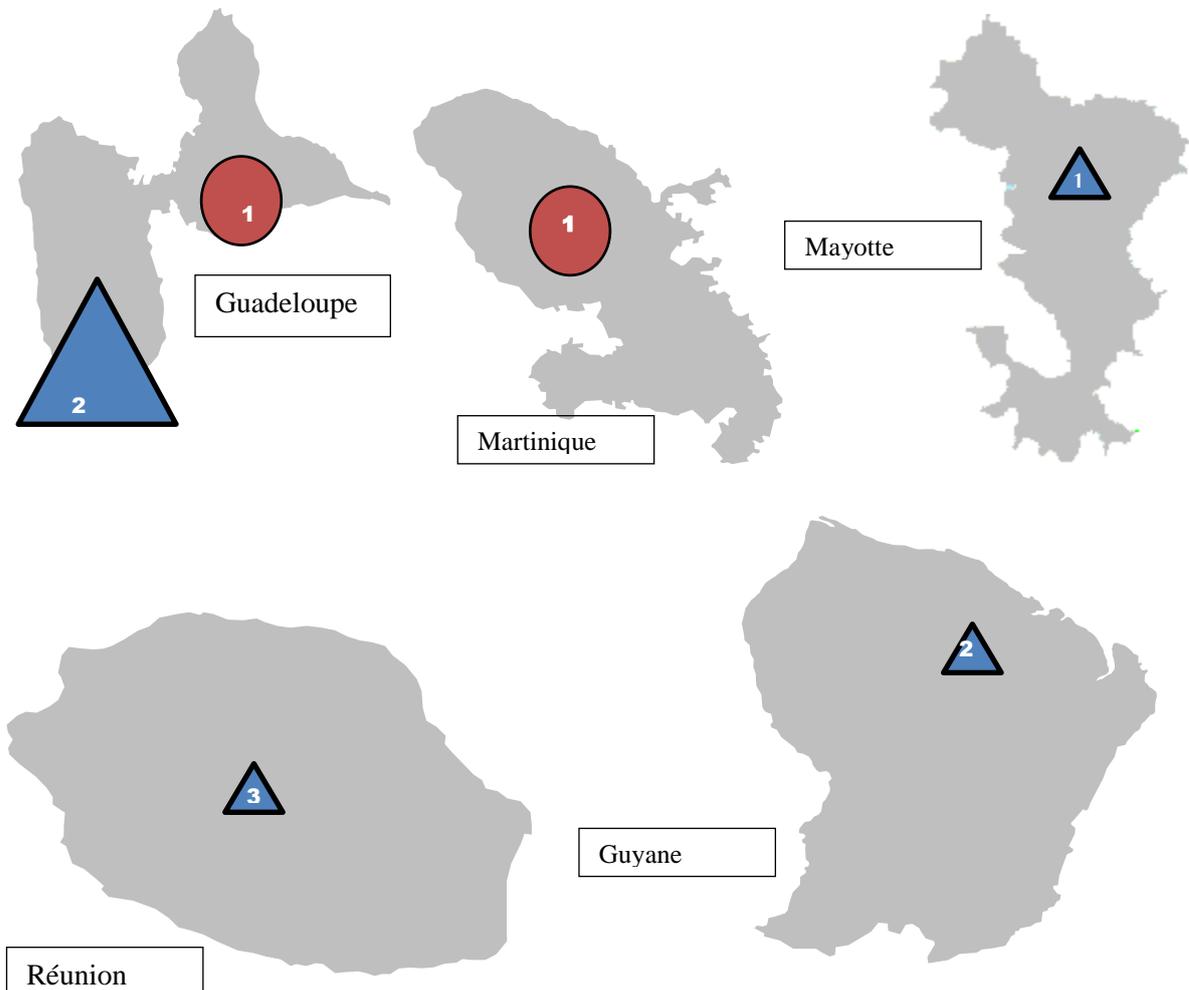


Figure 45 : Répartition régionale des capacités techniques disponibles de traitement en 2012 COM



#### 7.4. Des mouvements interrégionaux aux explications diverses

L'origine des déchets traités en 2012 a été étudiée pour chaque site enquêté.

Même si peu d'informations pertinentes sont disponibles à l'échelle départementale, il a été possible de déterminer quels étaient les grands flux inter-régionaux.

Ces flux sont présentés de façon synthétique sur la carte proposée ci-après, et détaillés dans le tableau en annexe 5.

Les régions Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de La Loire, PACA et Rhône-Alpes ont augmenté les quantités de flux de DASRI traité hors région.

A noter que la quantité de flux de DASRI non traité en région a évolué entre 2011 et 2012, près de 15 434 t en 2012 ont été traités en hors région, soit une variation de – 12%% entre 2011 et 2012.

Figure 46 : Représentation schématique des mouvements interrégionaux en 2012



## GLOSSAIRE

### **A.D.E.M.E.**

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

### **A.D.R.**

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Cet accord international définit les règles d'emballages, de chargement, de transport, de déchargement et de formation du personnel. La transposition de l'ADR en droit français fait l'objet d'un arrêté dénommé «arrêté TMD» relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres.

### **A.F.NOR.**

Association Française de NORmalisation

### **A.R.S.**

Agence Régionale de Santé. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les agences régionales de santé sont des établissements publics régionaux français chargés de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région. Elles sont régies par le titre III du livre IV du code de la santé publique.

Ces établissements, créés en vertu de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST), ont pour but « d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système »

### **Capacité administrative autorisée**

Cette capacité correspond au tonnage que l'installation est autorisée à traiter. Pour les usines d'incinération, il est fixé par arrêté préfectoral conformément à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Capacité technique**

La capacité technique d'une installation est le tonnage maximal qui peut être traité dans celle-ci compte-tenu des spécificités des équipements. Elle correspond au potentiel réel des équipements.

### **C.S.P**

Code de la Santé Publique

### **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux - et Assimilés (D.A.S.R.I. / D.A.S.R.I.A.)**

Ce sont des déchets d'activités de soins qui :

- soit présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants. Il est préférable de reprendre la définition du R.1335-1 du CSP « in extenso » pour éviter les erreurs ;

- soit, même en l'absence de risque infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :

- a) Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ;
- b) Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ;
- c) Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

L'article R541-8 du code de l'environnement classe les DASRI comme des déchets dangereux et définit les propriétés considérées comme dangereuses.

### **Déchets Assimilables à des Ordures Ménagères (D.A.O.M.)**

Déchets non dangereux produits dans le cadre d'un établissement de soins ou médico-social dont les caractéristiques correspondent à celles des déchets ménagers.

L'articles R 541-8 annexe I du code de l'environnement définit et codifie tous les déchets et les propriétés qui les rendent dangereux ou non.

### **Désinfection**

Procédé associant une modification de l'apparence des déchets d'activités de soins à risques infectieux et une réduction de leur contamination biologique dans le but de rendre les DASRI prétraités par désinfection assimilables aux déchets ménagers. La réduction du risque infectieux repose le plus généralement sur 2 grands procédés : thermique et chimique

Les déchets ainsi prétraités par désinfection peuvent alors suivre les filières de traitement des déchets ménagers : incinération ou ISDND. Le compostage de ces déchets est cependant interdit.

### **D.D**

Déchets Dangereux

### **D.M.A**

Déchets Ménagers et Assimilés

### **D.R.O.M. / C.O.M.**

Département-Région d'Outre-Mer / Collectivité d'Outre-Mer.

Il existe cinq départements-régions d'outre-mer (DROM) : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique la Mayotte et la Réunion. En revanche, la notion de territoire d'outre-mer (TOM) a disparu pour être remplacée par celle de collectivité d'outre-mer (COM). Les DROM sont régis par l'article 73 de la Constitution. Ils ont pour particularité d'être à la fois département et région. C'est pourquoi on les appelle aussi des "régions monodépartementales". Ils comprennent à la fois un conseil général et un conseil régional. Les COM dépendent de l'article 74 de la Constitution.

### **D.R.E.A.L.**

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Elles ont récemment fusionnée avec les DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et les DRE (Direction Régionale de l'Équipement), pour former les DREAL, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

### **G.R.V- G.E**

Grands Récipients pour Vrac. Grands Emballages. Bac ou conteneur rigide utilisé pour le transport sur la voie publique des DASRI préalablement emballés et ayant l'agrément

### **I.C.P.E.**

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont d'une manière générale, toutes installations exploitées ou détenues par une personne physique ou morale, publique ou privée qui peut présenter des dangers ou des inconvénients. Les ICPE sont issues de la loi du 19 juillet 1976, aujourd'hui codifiée aux articles du Titre Ier du livre V du Code de l'environnement.

Une nomenclature classe les activités sous le régime de déclaration ou d'autorisation en fonction des dangers ou inconvénients qu'elles peuvent représenter.

### **Incinération**

Destruction de la fraction organique d'un déchet par oxydation (combustion). Ce traitement se fait avec ou sans valorisation énergétique. La directive européenne sur l'incinération du 4 décembre 2000 définit « installation d'incinération » toute installation de traitement thermique, y compris l'incinération par oxydation, pyrolyse, gazéification ou traitement plasmatique.

### **I.N.S.E.E.**

Institut national de la statistique et des études économiques

### **I.S.D.N.D.**

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

### **O.M.**

Ordures ménagères

### **P.C.T (déchets)**

Matériel ou matériaux Piquants Coupants Tranchants Susceptibles d'occasionner un risque de rupture de la barrière cutanée et un possible risque d'infection

### **Potentiel de traitement**

Rapport entre les capacités régionales de traitement et le tonnage régional traité en région

### **P.R.E.D.**

Producteur Responsable de l'Élimination des Déchets

### **P.R.E.D.D./P.R.E.D.A.S.**

Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux / Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins.

Conformément aux dispositions du décret n°96-1009 du 18 novembre 1996, chaque région peut se doter d'un PREDAS. Ce plan est à l'initiative et sous la responsabilité de l'État ou du Conseil Régional s'il le demande. Ces plans définissent les orientations à retenir afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

### **REFIOM**

Résidus d'Épuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères

### **STAT.I.S.S.**

STATistique et Indicateurs de la Santé et du Social

### **Taux de captage**

Rapport entre le tonnage régional traité quelle que soit la destination et le gisement produit en région

### **Taux d'autonomie**

Rapport entre le tonnage régional traité en région et le tonnage régional traité toutes destinations confondues

### **Taux d'activité**

Rapport entre la quantité globale traitée et la capacité technique de traitement d'une installation

### **T.M.B**

Transport de Matières Dangereuses

### **U.I.O.M.**

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères. Centre de traitement par incinération, généralement équipés d'un système de valorisation.

### **Valorisation**

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris le producteur du déchet – Article L. 541- 1-1 du code de l'environnement

## 8. Annexes

### 8.1. Annexe 1 - Listes des principaux textes réglementaires

Définitions dans les codes	<p>Articles R 541-8 annexe I du code de l'environnement : définit les déchets et les propriétés qui les rendent dangereux</p> <p>Article R1335-1 à R1335-8 du code de la santé publique : définition DASRI, traçabilité, traitement, etc.</p>
Textes spécifiques Tri et Conditionnement	<p>Arrêté du 24 novembre 2003, modifié, relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine. (modifié par l'arrêté du 6 janvier 2006)</p>
Textes spécifiques Entreposage	<p>Arrêté du 7 septembre 1999, modifié, relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques (modifié par l'arrêté du 14 octobre 2011)</p>
Textes spécifiques Collecte et Transport	<p>Arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques</p> <p>Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)</p>
Textes spécifiques Traitement	<p>Arrêtés du 20 septembre 2002, modifiés, relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux et relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux (modifié par l'arrêté du 18 décembre 2012)</p>
Textes spécifiques Responsabilité	<p>Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif au traitement des DASRI perforants produits par les patients en autotraitement, qui prévoit la mise à disposition gratuite de collecteurs</p> <p>Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 qui organise la collecte et le traitement des DASRI perforants produits par les patients en autotraitement</p>

## 8.2. Annexe 2 - Recensement des installations de traitement par incinération fonctionnant en 2011 et en 2012

REGION	COMMUNE DU SITE	DATE DE MISE EN SERVICE	PROCEDES	TYPE DE FOUR	NOMBRE DE FOURS TOTAL	CAPACITE REGLEMENTAIRE (t/an)	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)
ALSACE	Sausheim - Mulhouse	2001	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à lit fluidisé rotatif à sable	2	1 200	1 200
AQUITAINE	Bassens	2007	Inciénration spécifique	Fours rotatif	2	19 000	13 200
AUVERGNE	Bayet	1982	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	7 410	7 410
BASSE-NORMANDIE	Colombelle	1991	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	10 000	10 000
BOURGOGNE	Dijon	2008	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	6 000	6 000
BRETAGNE	Brest	1988	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	5 000	8 000
CENTRE	Blois	2000	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	6 000	6 000
CENTRE	Gien	1999	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à lit fluidisé	2	7 000	8 000
CENTRE	Saran	1995	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	4 000	8 000
GUADELOUPE	Saint Barthélémy	2011	UIOM avec valorisation énergétique	Four oscillant	1	1 200	1 200
HAUTE-NORMANDIE	Rouen - Le Gd Quevilly	2000	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	3 300	9 000
ILE-DE-France	Créteil	1977	Inciénration spécifique	Four à grille + four rotatif	3	42 000	42 000
ILE-DE-France	Saint-Ouen l'Aumone	1999	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	12 000	12 000
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Perpignan - Calce	2003	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	17 000	3 500
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Nîmes	2006	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	1	11 000	8 000
LORRAINE	Ludres	1995	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	5 000	5 000
LORRAINE	Tronville-en-Barrois	janv.1990	UIOM avec valorisation énergétique	Four oscillant	1	3 500	2 500
MARTINIQUE	Fort de France	2002	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à rouleaux	2	12 410	8 400
MIDI-PYRENEES	Montauban	1986	UIOM avec valorisation énergétique	Four rotatif	1	3 500	2 000
MIDI-PYRENEES	Toulouse	1969	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles + 1 four à rouleaux	4	6 000	4 500
NORD-PAS DE CALAIS	Douchy-les-Mines	1997	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	8 000	8 000
NORD-PAS DE CALAIS	Courrières	1992	Incinération des déchets dangereux	Four rotatif	1	4 500	2 500
NORD-PAS DE CALAIS	Noyelles-sous-Lens	1973	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	3 000	3 000
PACA	Nice	1989	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	8 000	4 500
PACA	Toulon	1984	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	11 000	11 000
PACA	Vedène	1995	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	10 000	10 000
PAYS DE LA LOIRE	Nantes	1987	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	17 000	17 000
PAYS DE LA LOIRE	Le Mans	2002	UIOM avec valorisation énergétique	Fours	2	13 000	7 000
RHÔNE-ALPES	La Tronche	1972	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à rouleaux	3	0,8t/h/fours	5 000
RHÔNE-ALPES	Salaise s/sanne	2001	Incinération des déchets dangereux	Four à grilles	1	12 000	1680 kg/h
RHÔNE-ALPES	Villefranche S/ Saone	2001	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	2	1 500	1 000
RHÔNE-ALPES	Chambéry	1995	UIOM avec valorisation énergétique	Fours à grilles	3	5 000	3 000

32 installations de traitement par incinération répartis sur les 31 régions de métropole et les 2 DOM français.

A noter qu'il s'agit du nombre de fours total dans chaque installation. La distinction entre le nombre de fours total et le nombre de fours spécifiques au traitement des DASRI n'a pu être apporté.

### 8.3. Annexe 3 - Recensement des installations de prétraitement par désinfection fonctionnant en 2011 et en 2012

REGION	COMMUNE DU SITE	EQUIPEMENT	NOMBRE D'EQUIPEMENT	DATE DE MISE EN SERVICE	CAPACITE REGLEMENTAIRE (t/an)	CAPACITE TECHNIQUE (t/an)
AQUITAINE	Pau-Lescar	ECODAS TDS 2000	2	août.2000	2 000	2 000
AQUITAINE	Sarlat	ECODAS T150	1	juil.2011	65	65
AUVERGNE	Aurillac	Lajtos TDS 100 ECODAS	1	déc.1999	320	657
AUVERGNE	St Flour	ECODAS 300	1	<i>non communiquée</i>		
BRETAGNE	Vannes - Saint Avé	ECODAS T2000	2	2007	1 200	1 200
BRETAGNE	Saint-Brieuc	ECODAS T2000	1	sept.2007	300	900
BRETAGNE	Rennes (St Gilles)	Ecostenyl 250	2	oct.2012	3 120	3 500
CHAMPAGNE-ARDENNE	Reims	Ecosteryl 250	2	2008	3 600	250kg/h/équipement
CORSE	Sarrola-carcopino	ECODAS T2000	2	1997	<i>non communiquée</i>	5 000
FRANCHE-COMTE	Rochefort s/Nenon	Ecosteryl 250	1	nov.2007	1 500	2 190
GUADELOUPE	Petit-Bourg	ECODAS T1000	1	2009	600	600
GUADELOUPE	Petit-Bourg (ex-Les Abymes)	Ecosteryl 250	1	2009	900	1 800
GUYANE	Kourou	ECODAS T2000	1	juil.2007	300	200 kg/h
GUYANE	Macouria	ECODAST300	1	avril.2004	<i>non communiquée</i>	45 kg/h
ILE-DE-France	BONDOUFLE	ECODAS T1000	1	2009	<i>non communiquée</i>	500
ILE-DE-France	Argenteuil	Ecosteryl 250	2	mars.2009	3 360	4 380
ILE-DE-France	Cergy-Pontoise	ECODAS T2000	1	2002	<i>non communiquée</i>	300
LIMOUSIN	Limoges	ECODAS T2000	4	nov.2003	<i>non communiquée</i>	4 200
MAYOTTE	Mamoudzou (Mayotte)	ECODAS T300	1	juil.2008	155	230
NORD-PAS DE CALAIS	Avelin	Ecosteryl 250	2	1997	5 000	2 500
NORD-PAS DE CALAIS	St Saulve	Ducamp DAS 250	2	mai.2010	6 000	6 000
NORD-PAS DE CALAIS	Harnes	ECODAS T2000	2	janv.2009	3 000	3 000
NOUVELLE CALEDONIE	NOUMEA	ECODAS T2000	1	déc.2004	1 210	1 210
PACA	Sisteron	ECODAS T2000	1	janv.2012	2 000	1 200
PACA	Martigues	ECODAST2000	2	janv.2011	1 800	2 400
PAYS DE LA LOIRE	Changé	Lajtos TDS 2000	2	1996	1 000	900
PAYS DE LA LOIRE	Voivres les Le Mans	ECODAS T300	1	2006	200	120
POITOU CHARENTES	Poitiers	Ecosteryl 250	1	2009	1 500	1 800
POLYNESIE FRANCAISE	Papeete - Polynésie Française	AMB Eco 125	1	oct.2012	300	300
POLYNESIE FRANCAISE	UTUROA	ECODAS T300	1	nov.2012	<i>non communiquée</i>	100
POLYNESIE FRANCAISE	NIVEE	Matachana	2	ooc.2010	<i>non communiquée</i>	400 kg/h
REUNION	Saint-Denis	ECODAS T2000	1	1993	en cours	800
REUNION	St Louis (Ecolys)	ECODAST300 + T1000	3	<i>non communiquée</i>	<i>non communiquée</i>	200
REUNION	St Louis (SNC Point)	ECODAS T2000	1	2005	en cours	550
RHÔNE-ALPES	Lyon - HCL	Ecosteryl 250	1	1993	1 800	1 800
RHÔNE-ALPES	St Genis Laval	Ecosteryl 250	1	juil.2009	1 800	1 700
RHÔNE-ALPES	Lyon - Hôpital L. Bérard	ECODAST 300 + ECODAS T 2000	3	2006	in situ	520
RHÔNE-ALPES	Vénissieux	Logmed Gabler GDA 130S	2	1997	2 700	3 000
RHÔNE-ALPES	Gleize	Sthemos 250	2	1997	1 500	600

39 appareils de désinfection répartis, identifiés entre 2011 et 2012, en France métropolitaine et en DROM-COM.

## 8.4. Annexe 4 - Tonnages traités en 2011 par région en fonction de la région d'origine

Le tableau ci-dessous indique les tonnages et les destinations de traitement en fonction des régions d'origine.

		Région de production des DASRI																																
Région de traitement des DASRI		ALSACE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	GUADELOUPE	GUYANE	HAUTE-NORMANDIE	ILE-DE-France	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MARTINIQUE	MAYOTTE	MIDI-PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	NOUVELLE CALEDONIE	PACA	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU CHARENTES	POLYNESIE FRANCAISE	REUNION	RHÔNE-ALPES	ST PIERRE & MIQUELON	Autres	Somme	
	ALSACE	802																																
AQUITAINE		10 615				2	5										39				547					4		1 929					1 941	15 081
AUVERGNE			3 655		810																									1 296			5 761	
BASSE-NORMANDIE				3 475		42	0							342								27			43								3 929	
BOURGOGNE					1 789						1 193																						2 982	
BRETAGNE						3 957																											3 957	
CENTRE						897		5 057							186														363				6 503	
CHAMPAGNE-ARDENNE									1 311																	562							1 873	
CORSE										1 100																							1 100	
FRANCHE-COMTE											1 371																						1 371	
GUADELOUPE												874																					874	
GUYANE													301																				301	
HAUTE-NORMANDIE														3 405																			3 405	
ILE-DE-France						4			711				7	267	30 541							1		45		53						204	31 833	
LANGUEDOC-ROUSSILLON																5 954						49			71								6 074	
LIMOUSIN			186														2 425												10				2 621	
LORRAINE									1 082									5 724															7 074	
MARTINIQUE																				704													704	
MAYOTTE																					154												154	
MIDI-PYRENEES			18													60						5 639											5 716	
NORD-PAS DE CALAIS																						16 455				123							16 577	
NOUVELLE CALEDONIE																							412										412	
PACA																								16 497								339	17 685	
PAYS DE LA LOIRE						4 244	917																		6 145						4		11 310	
POITOU CHARENTES								130																				954					1 084	
POLYNESIE FRANCAISE																													397				397	
REUNION																													1 493				1 493	
RHÔNE-ALPES							1				4																			15 244			15 249	
ST PIERRE & MIQUELON																																	0	
Total général	802	10 819	3 655	3 475	3 500	8 245	6 110	3 104	1 100	2 568	874	308	4 014	30 727	6 863	2 464	5 724	704	154	6 234	16 483	412	16 613	6 192	1 005	3 256	397	1 493	16 539	2 489		166 323		

## 8.5. Annexe 5 - Tonnages traités en 2012 par région en fonction de la région d'origine

Le tableau ci-dessous indique les tonnages et les destinations de traitement en fonction des régions d'origine.

		Région de production des DASRI																							Somme										
		ALSACE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	GUADELOUPE	GUYANE	HAUTE-NORMANDIE	ILE-DE-France	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MARTINIQUE	MAYOTTE	MIDI-PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	NOUVELLE CALEDONIE	PACA		PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU CHARENTES	POLYNESIE FRANCAISE	REUNION	RHÔNE-ALPES	ST PIERRE & MIQUELON	Autres		
Région de traitement des DASRI	ALSACE	1 201																																1 201	
	AQUITAINE		10 543				2	5								39					538					4		1 911					1 922	14 965	
	AUVERGNE			3 620		933																												5 869	
	BASSE-NORMANDIE				3 281		39	0							325								26			41					1 317			3 713	
	BOURGOGNE					1 747					1 165																							2 912	
	BRETAGNE						4 311																			56							38	4 404	
	CENTRE				15	910		5 477							168											157		280						7 007	
	CHAMPAGNE-ARDENNE									168																		72						240	
	CORSE									1 100																								1 100	
	FRANCHE-COMTE																																		0
	GUADELOUPE										901																								901
	GUYANE											346																							346
	HAUTE-NORMANDIE													3 229																					3 229
	ILE-DE-France					19			2 265				2	202	27 534									171		4		40				7	219		30 463
	LANGUEDOC-ROUSSILLON															5 923										240									6 163
	LIMOUSIN			379													2 418																		2 816
	LORRAINE								1 113						0			5 700											141						6 954
	MARTINIQUE																		697																697
	MAYOTTE																			153															153
	MIDI-PYRENEES			26								36					103																		6 138
	NORD-PAS DE CALAIS																						10 190				254								10 444
	NOUVELLE CALEDONIE																							317											317
	PACA																710								15 748										319
PAYS DE LA LOIRE					147		3 236	129																		7 395								108	11 015
POITOU CHARENTES								163																											1 253
POLYNESIE FRANCAISE																																			376
REUNION																																		1 479	1 479
RHÔNE-ALPES																									120										16 717
ST PIERRE & MIQUELON																																			0
Total général	1 201	10 948	3 620	3 462	3 590	7 588	5 775	3 546	1 100	1 201	901	348	3 756	27 702	6 738	2 457	5 700	697	153	6 511	10 387	317	16 112	7 653	507	3 300	376	1 479	17 919		2 605	157 649			

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



ADEME  
20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)